

Atmo France

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

**Une année d'actions
au service de la surveillance
de la qualité de l'air**



Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air





LE MOT DU PRÉSIDENT

Un mot caractérise assez bien le ressenti de cette année 2018 : « fierté »

Nous nous étions lancés au sein de la Fédération Atmo France un défi conséquent pour la Journée nationale de qualité de l'air du 19 septembre 2018 : que chacune des associations composant notre réseau mette à disposition, à la même date, un jeu identique de onze flux de données, répondant aux exigences de l'open data.

Quand on connaît la diversité de tailles et de moyens des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), cela relevait de la gageure. Au delà du pari relevé, c'est aussi la manière dont nous nous sommes organisés pour y parvenir qui suscite cette fierté. Il a fallu beaucoup d'engagement, d'implication et de détermination de la part de l'ensemble des équipes mobilisées. L'impulsion et la solidarité de quelques AASQA précurseuses sur le sujet ont permis à notre réseau d'être collectivement au rendez-vous de l'open data !

Cette capacité à s'enrichir mutuellement, à susciter des transferts de compétences entre AASQA et à se fixer des défis collectifs est particulièrement remarquable. En cette période de mutations accélérées, à la fois sociales et technologiques, cette faculté à mutualiser nos expériences, nos connaissances et nos moyens est déterminante. En tant que Président, je constate au quotidien l'implication des directrices et directeurs, du Secrétariat général, ainsi que de celles et ceux qui contribuent au fonctionnement des groupes de projet, pour porter des valeurs et un savoir-faire qui nous sont propres. Je mesure à quel point cela est précieux et tiens ici à les en remercier.

La qualité de l'air étant devenue un sujet de société et le fait que le besoin de « faire du buzz » l'emportent parfois sur l'objectivité, peuvent susciter du doute ou du découragement. Nous n'y céderons pas ! Notre rôle, au contraire, est plus important que jamais : les actions pour améliorer la qualité de l'air vont s'intensifier, avec un besoin accru de conseil et d'évaluation. Il nous appartient de continuer à exceller dans ces domaines.

Nous sommes sur la bonne voie et notre allant doit nous permettre de surmonter les difficultés. S'il n'y avait pas d'aspérités, il n'y aurait pas de mérite !

Guy Bergé

Président d'Atmo France

SOMMAIRE

Une année d'actions au service de la qualité de l'air	6	LE DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR	
Panorama 2018 des orientations stratégiques d'Atmo France	8	Le comité de pilotage de surveillance (CPS)	28
Atmo France		Rendez-vous de travail avec des représentant.e.s des ministères	30
Qui sommes-nous ?	11	LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION EN 2018	
Les chiffres clés 2018	13	Le Conseil national de l'air (CNA)	32
Une organisation fédératrice	14	Le Groupe santé environnement (GSE)	33
Le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air		AUTRES CADRES D' ACTIONS EN 2018	
Atmo France, force de propositions et d'actions	16	Le club Synergie pour la transition énergétique par planification (STEP)	35
VIE DES INSTANCES EN 2018		Le Conseil supérieur de la météorologie (CSM)	35
L'Assemblée générale	18	État des connaissances des émissions des particules fines des navires	36
La conférence des président.e.s	18	LES ACTIONS INSTITUTIONNELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES EN 2018	
Le Bureau	19	Les audits et contributions d'Atmo France	37
Le Secrétariat général	20	Les prises de contact	40
La Commission paritaire	20	Les rencontres et rendez-vous institutionnels	40
La Commission stratégie	21	Les événements	42
Les réunions de directeur.trice.s	21	Les visites au réseau	45
Les groupes de travail	22	Participations diverses	46
SynAirGIE, le groupement d'intérêt économique des AASQA	22		
LA COMMUNICATION EN 2018			
La communication interne	24		
La communication externe	24		
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EN 2018			
Une gestion internalisée	27		

LES ACTIONS DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES EN 2018

Rapport pollens RNSA - APSF - Atmo France	47
Rapport Anses sur les problématiques de transfert air extérieur / air intérieur	47
Rapport Anses sur les polluants émergents	48
Campagne exploratoire nationale sur les pesticides	48
Audition riverains	49
Accord cadre du dispositif phytopharmacovigilance (PPV)	50
Le plan Écophyto II+	50
Autosaisine fraction granulométrique de l'Anses	51
Le projet Ocapol	51
Le programme Primequal	52
Le projet RePP'Air	53
Le projet PATer	53

LES ACTIONS INTER-AASQA EN 2018

Les travaux Air-Climat-Énergie	54
Stratégie numérique	55
Les clubs inter-AASQA	60
Les groupes de travail spécialisés comptabilité et ressources humaines	62
La Commission appels d'offres et négociations groupées	63
Définition de stratégies sur les thématiques d'Atmo France	63

Retrouvez les annexes du Rapport d'activité 2018
sur <https://atmo-france.org/espace-presse>





UNE ANNÉE D' ACTIONS

AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L' AIR

VIE DU RÉSEAU

PARTICIPATION

FAITS MARQUANTS

JANVIER

23 Première réunion de la Commission stratégie d'Atmo France

30 31 Assises européennes de la transition énergétique à Genève >>

FÉVRIER

01 >> Assises européennes de la transition énergétique à Genève

06 Colloque « Comment concilier agriculture et qualité de l'air ? » co-organisé par Atmo France et l'APCA (Chambres d'agriculture-France)

07 Assemblée générale d'Atmo France

08 Audition d'Atmo France à l'Assemblée nationale dans le cadre de la mission commune d'information sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

MARS

20 Sortie du premier rapport de surveillance des pollens et moisissures allergisants dans l'air ambiant lors de la Journée française de l'allergie

AVRIL

12 Audition d'Atmo France au Sénat par les rapporteurs de la mission « Expertise des risques sanitaires et environnementaux en France et en Europe » de l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et techniques

13 Publication des feuilles de route sur la qualité de l'air

MAI

17 Déclenchement du contentieux européen vis-à-vis de la France pour non-respect des normes de qualité de l'air

JUIN

04 Colloque sur la qualité de l'air organisé conjointement avec l'Ambassade des États-Unis à Paris, Atmo France, Airparif et AtmoSud dans le cadre d' « Air Quality Awareness Week »

25 Lancement de la campagne exploratoire des pesticides dans l'air ambiant (Anses, Ineris, Atmo France)

JUILLET

- 04** Nomination de Jean-Luc Fugit à la présidence du Conseil national de l'air (CNA)
- 04** Audition d'Atmo France par la mission interministérielle relative à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) Air
- 17** Audition d'Atmo France par le Groupe santé environnementale de l'Assemblée nationale

AOÛT

- 20** Arrivée de la nouvelle chargée de communication et événementiel d'Atmo France
- 28** Démission de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire

SEPTEMBRE

- 04** Nomination de François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire
- 12** Conférence des président.e.s d'AASQA à Paris
- 17** Lancement du nouveau site Atmo France et de la mise à disposition des données des AASQA en open data
- 19** Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA)
- 19** Visite de François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire, et d'Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, dans les locaux d'Airparif et d'Atmo France

OCTOBRE

- 03 04** Journées techniques de l'air du réseau des AASQA à Besançon
- 08** Publication du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
- 09 10** 4^e Assises nationales de la qualité de l'air
- 11** Audition d'Atmo France par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'Inspection générale de l'administration (IGA) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur l'Observatoire la qualité de l'air intérieur (OQAI)
- 30 31** Première conférence mondiale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la pollution de l'air et de la santé, à Genève >>

NOVEMBRE

- 01** >> Première conférence mondiale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la pollution de l'air et la santé, à Genève

DÉCEMBRE

- 07** Installation du nouveau Conseil national de l'air (CNA) sous la présidence de Jean-Luc Fugit



PANORAMA 2018

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES d'Atmo France

LES CHANTIERS STRATÉGIQUES DE LA FÉDÉRATION

Mise à disposition des données

- Mobilisation de tout le réseau pour la production de 11 jeux de données interopérables
- Appui à la solidarité entre AASQA par la mise en place d'un système de parrainage
- Création d'un portail national d'accès aux données sur le site d'Atmo France renvoyant vers les portails open data de chaque AASQA
- Implication dans le concours datavisualisation des données « Air » organisé par le ministère de la Transition écologique et solidaire
- Mise en valeur de notre révolution numérique

Indice Atmo

- Animation du groupe de travail dédié
- Travail à une proposition d'un nouvel indice Atmo
- Réalisation de tests pour évaluer les conséquences du nouvel indice
- Échanges avec le ministère sur la validation et la mise en œuvre du nouvel indice
- Réflexion relative au nouvel indice
- Poursuite de la réflexion interne sur un projet d'indice cartographique à plus forte valeur ajoutée et la modélisation fine échelle

Inventaires régionaux spécialisés (IRS)

- Suivi des travaux de la plateforme unique de réalisation des IRS
- Réflexion avec le Bureau de la qualité de l'air (BQA), le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) sur la gouvernance des dispositifs s'appuyant sur données des AASQA
- Clarification de l'utilisation des IRS (émissions et énergie) pour les outils de planification réglementaire territoriaux

LA REPRÉSENTATION DES AASQA ET LA VALORISATION DE LEUR TRAVAIL

Lien avec les ministères en charge de l'Environnement et de la Santé

- Participation active au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air et aux travaux du Comité de pilotage de surveillance (CPS) du ministère chargé de l'Environnement
- Implication dans le Conseil national de l'air (CNA)
- Implication dans le Groupe santé-environnement (GSE), dans les travaux de suivi du 3^e Plan national santé environnement (PNSE 3), les travaux d'élaboration du PNSE 4 et les travaux de la 2^e Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 2)
- Rencontre avec Laurent Michel, directeur général de l'Énergie et du Climat
- Rencontre avec le Professeur Salomon, directeur général de la Santé
- Participation au groupe de travail du ministère de l'Environnement sur l'état des connaissances des émissions de particules des navires
- Réunions de travail thématiques

Suivi des travaux parlementaires

- Loi ÉLAN (dispositions relatives à la qualité de l'air intérieur)
- Loi Mobilités (dispositions relatives aux Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), aux zones à faibles émissions (ZFE), au péage urbain, etc.)
- Loi relative aux organismes extra-parlementaires (dispositions relatives au CNA)

Auditions

- Mission commune d'information de l'Assemblée nationale sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Mission « Expertise des risques sanitaires et environnementaux en France et en Europe » de l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et techniques
- Mission interministérielle relative à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) Air
- Groupe santé environnementale de l'Assemblée nationale
- Mission d'inspection sur l'évolution de la gouvernance de l'Observatoire national de la qualité de l'air intérieur (OQAI)

Rencontres institutionnelles et travail partenarial

- Déplacement des ministres François de Rugy et Élisabeth Borne à Airparif à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA)
- Assises nationales du transport aérien
- Participation aux travaux du Conseil supérieur de la météorologie (CSM)
- Implication dans le club STEP (Synergie pour la transition énergétique par la planification)
- Mise en place d'une convention avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
- Mise en place d'une convention avec l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)
- Travail avec l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air

Événementiel

- Organisation avec l'APCA (Chambres d'agriculture-France) d'un colloque sur l'agriculture et la qualité de l'air
- Organisation d'un colloque sur la qualité de l'air à l'Ambassade des États-Unis à Paris
- Participation aux Assises européennes de la transition énergétique à Genève
- Mobilisation générale du réseau à l'occasion la Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA)
- Participation à la 4^e édition des Assises nationales de la qualité de l'air
- Partenariat avec le challenge écoconduite Geco air
- Participation à la première conférence sur la pollution de l'air et la santé de l'OMS à Genève

Communication

- Nouveau site Atmo France : atmo-france.org
- Rapport d'activité 2017
- 4 newsletters envoyées à nos partenaires, aux parlementaires et aux parties prenantes de l'air
- 2 conférences de presse / 6 communiqués de presse
- Réponses à 120 demandes de particuliers, de sociétés privées ou universitaires et à 80 demandes de journalistes
- Mise à jour de la plaquette de présentation d'Atmo France

LA MOBILISATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET DES CONNAISSANCES

Révision de la directive européenne sur l'air ambiant

- Séminaire avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le LCSQA pour travailler à un consensus du dispositif national de surveillance français sur la question
- Participation aux réunions des parties prenantes
- Contribution à la phase de l' « evidence gathering »
- Prise de contact avec la Commission européenne

Pollens

- Sortie du premier rapport de surveillance des pollens et moisissures allergisants dans l'air ambiant à l'occasion de la Journée française de l'allergie
- Intensification du « plaidoyer » pour renforcer le dispositif national de surveillance des pollens

Pesticides

- Négociation du protocole, de l'implantation des sites et du volet financier de la campagne exploratoire des pesticides dans l'air ambiant
- Signature de la convention avec l'Ineris et l'Anses
- Mise en place de conventions de collaboration entre Atmo France et chaque AASQA
- Lancement de la campagne exploratoire des pesticides dans l'air ambiant
- Participation aux réunions du comité de suivi de la campagne
- Mise en œuvre de l'accord cadre de phytopharmacovigilance (PPV) signé en 2017 avec l'Anses
- Intensification du « plaidoyer » pour une stratégie nationale et pérenne de surveillance des résidus de pesticides dans l'air (auditions parlementaires, contribution au PNSE 4, contribution Atmo France à Ecophyto II+, etc.)

LES ENJEUX INTERNES AU RÉSEAU

Changement de convention collective

- Organisation et suivi des travaux de la Commission paritaire
- Appui aux travaux du Collège employeur
- Mise en place d'un groupe projet dédié au dossier du changement de convention collective
- Étude comparative de notre branche et de deux branches de destination possible et échanges avec l'Union des industries chimiques (UIC) et la Fédération SYNTEC
- Enquêtes auprès des directeur.trice.s
- Choix d'une branche de destination
- Échanges avec la Direction générale du Travail sur le calendrier et la méthode de la migration vers une autre convention collective
- Information et consultation des organisations syndicales salariées
- Information et sensibilisation des salarié.e.s

Amélioration de la communication interne

- 43 bilans hebdomadaires envoyés aux président.e.s et aux directeur.trice.s
- 200 expressos du matin envoyés à tous les salariés inscrits sur la plateforme collaborative Buz

Vie de la Fédération

- 1 Assemblée générale, 1 conférence des président.e.s, 6 Commissions paritaires, 5 réunions de Bureau, 4 réunions des directeur.trice.s, 2 Commissions stratégie
- Journées techniques de l'air (JTA) de Besançon
- Réflexion sur notre organisation et l'articulation du groupement d'intérêt économique (GIE), la Fédération et les AASQA
- Renforcement et diffusion des outils mutualisés pour travailler de manière collaborative
- Recrutement d'une nouvelle chargée de communication et événementiel
- Réaménagement des locaux d'Atmo France
- Mise en place d'un règlement intérieur du Secrétariat général

Les AASQA, expertes de la surveillance de la qualité de l'air depuis quarante ans

En France, la surveillance de l'air est obligatoire et réglementée. Depuis la loi sur l'Air du 30 décembre 1996 dite loi LAURE, le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air). Fondées dans les années 1970, ces associations ont été agréées par l'État.

Le réseau national des AASQA se compose aujourd'hui de 18 associations agréées présentes dans chaque région administrative de métropole et d'outre-mer ainsi que d'une association équivalente non-agrèée en Nouvelle-Calédonie (la loi LAURE ne s'y applique pas). Elles emploient au total plus de 590 salarié.e.s.

Les AASQA ont des spécificités qui sont aussi des atouts

Ce sont des organismes de type associatif dont la gouvernance est quadripartite (État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées en santé-environnement). Leur financement diversifié est l'un des garants de leur indépendance.

Leur ancrage territorial au plus près des acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, fait des AASQA des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région, d'une métropole, d'une communauté d'agglomérations ou de communes. Les informations qu'elles produisent sont des données de référence, fiables et homogènes sur l'ensemble du territoire national.

Leur approche est transversale sur les enjeux croisés air-climat-énergie et couvre la qualité de l'air extérieur comme la qualité de l'air intérieur.

Les missions et champs d'intervention des AASQA

Les AASQA ont pour principales missions de surveiller et de prévoir la qualité de l'air par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires air et énergie.

Leur champ d'intervention couvre un large panel de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, etc.) étendu notamment aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides dans l'air, aux pollens, aux odeurs et aux particules ultra-fines.

Elles informent et sensibilisent la population et les acteurs locaux au quotidien.

En cas d'épisode de pollution, elles accompagnent les décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la mauvaise qualité de l'air.

Elles participent également à l'amélioration des connaissances et aux expérimentations innovantes sur les territoires.



La Fédération Atmo France : une force coopérative et représentative

Pour fédérer leur réseau, le représenter au niveau national et organiser la mise en commun de leur expertise et de leurs moyens, les AASQA ont créé leur fédération en mai 2000 : le réseau Atmo, qui deviendra par la suite Atmo France.

À travers ses actions, la Fédération Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général : celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'évaluation des actions et des politiques publiques visant à l'améliorer.

Les principales missions d'Atmo France

Représenter et promouvoir les AASQA pour conforter leur place, leur rôle et leur pérennité

Atmo France est à la fois en charge de la veille sur de nombreuses thématiques telles que les finances, le cadre réglementaire, les partenariats et du portage proactif de propositions visant à rendre le dispositif de surveillance de la qualité de l'air à la fois plus performant et mieux identifié.

Animer le réseau des AASQA en organisant des échanges, de la mutualisation et de la solidarité

Ce travail collaboratif passe par l'existence de groupes de travail inter-AASQA sur différents sujets pour lesquels un positionnement concerté est nécessaire. Le travail en commun au sein du réseau s'organise également autour des président.e.s et directeur.trice.s référent.e.s thématiques qui coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs.

Identifier les grands enjeux de la qualité de l'air et prendre part aux débats

En s'appuyant sur l'expérience et le haut niveau d'expertise de son réseau, Atmo France prend toute sa part dans les débats pour lesquels l'avis du réseau des AASQA est recherché ou légitime. Cela passe par exemple par des contributions de la Fédération déposées lors de grandes consultations nationales. Cela prend aussi la forme de notes ou d'éclairages apportés au rythme des débats et de l'actualité, en réponse à des besoins exprimés par tel ou tel acteur, mais aussi parfois de notre propre initiative lorsque cela nous paraît utile.

Conduire des actions d'information pour sensibiliser

Pour faire connaître et reconnaître l'expertise et les travaux du réseau des AASQA, Atmo France conduit des actions d'information en communiquant des actualités et des initiatives auprès des différents acteurs nationaux et aux parties prenantes de l'amélioration de la qualité de l'air.

Les valeurs guidant l'action d'Atmo France

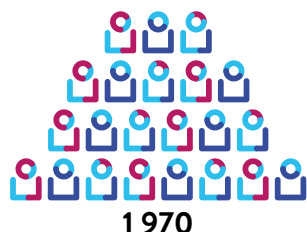
Par son rôle d'animation et de représentation du réseau des AASQA au niveau national, la Fédération assure la coopération, la mutualisation et la valorisation du travail de ses adhérents. Elle agit pour leur compte et en leur nom dans le respect des valeurs fixées dans le préambule de ses statuts :

- Équité, solidarité et partage entre ses adhérents
- Respect de leurs identités et de leur indépendance de décision et de gestion
- Cohérence et collégialité dans le fonctionnement de son organisation
- Qualité et neutralité d'information permettant de garantir l'accès à chacun à une information fiable et objective
- Accompagnement transparent de l'action publique et privée
- Gestion désintéressée

Le préambule des statuts d'Atmo France rappelle également l'attachement de la Fédération à l'ancrage territorial de ses membres adhérents et à leurs valeurs d'indépendance, de transparence et de neutralité liées à leur gouvernance quadripartite et leur financement diversifié.

Les chiffres clés 2018

ADHÉRENTS DES 19 AASQA



représentés par :



116

services de l'État
établissements publics



272

collectivités territoriales / groupements
issus des collectivités territoriales



793

activités économiques en relation
avec les émissions polluantes



281

associations / experts

ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR 17 AASQA




63/mois

interventions scolaires, grand public
manifestations, etc.

RÉSEAUX SOCIAUX

 16 comptes
23 568 abonnés
180 posts/mois

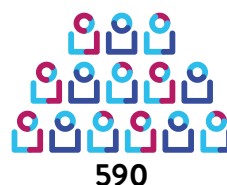
 17 comptes
18 717 abonnés
388 posts/mois

AASQA
19 sites web
389 091 visites/mois



Atmo France
2 sites web
<https://atmo-france.org>
<https://abc-dair.org>

SALARIÉ.E.S



correspondant à 575,45 équivalent temps plein

RÉSEAU DES AASQA





Le travail au sein d'Atmo France s'appuie sur une implication forte de ses membres, conformément aux valeurs rappelées en préambule de ses statuts. L'organigramme ci-après synthétise le fonctionnement global de la Fédération.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

constituée par les AASQA



AASQA
ADHÉRENTES



LE BUREAU instance exécutive

Président Guy Bergé *Collège collectivités*
Trésorier Pierre-Charles Maria *Collège personnes qualifiées*
Secrétaire Jean-Patrick Masson *Collège collectivités*
Président de la Commission paritaire
 Gérard Bacles *Collège industriels*
Représentant.e.s d'Atmo France au Conseil national de l'air (CNA)
 Jean-Félix Bernard *Collège personnes qualifiées*
 Jacques Patris *Collège collectivités*
Asseseurs Vincent Allier *Collège collectivités*
 Denise Hoarau *Collège collectivités*
 Julie Laernoes⁽¹⁾ *Collège collectivités*
Directeur.trice.s associé.e.s
 Véronique Delmas (Atmo Normandie)
 Marie-Blanche Personnaz
 (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes)
Suppléants
 Patrice Colin (Lig'Air)
 Joseph Kleinpeter (ATMO Grand Est)

SECRETARIAT GÉNÉRAL fonctionnement mise en œuvre des décisions

Déléguée générale
 Marine Tondelier
**Responsable communication
 et partenariats**
 Nathalie Tubiana
(jusqu'en octobre 2018)
**Chargée de communication
 et événementiel**
 Delphine Guillaume
(depuis août 2018)
**Responsable juridique
 et administration de projets**
 Awa Traoré
**Assistante de gestion
 administrative et comptable**
 Joënia Barul

LA COMMISSION PARITAIRE

élit

LE COLLÈGE EMPLOYEUR

Titulaires
 Vincent Allier
 Gérard Bacles
 Pierre-Charles Maria
 Jean-Patrick Masson
 Jacques Patris
Suppléant.e.s
 Guy Bergé
 Sylvie Fayolle
 Denise Hoarau
 Alain Laplanche

LE COLLÈGE SALARIÉ

Airparif

Président Jean-Félix Bernard

Air Breizh

Président Alain Laplanche

Air Pays de la Loire

Président Laurent Gérault
Représentante Julie Laernoes
(jusqu'en novembre 2018)

Atmo Auvergne - Rhône-Alpes

Président Éric Fournier

Atmo Bourgogne - Franche-Comté

Présidente Catherine Hervieu
Représentant Jean-Patrick Masson

ATMO Grand Est

Président Jean-François Husson
Représentant Guy Bergé

Atmo Hauts-de-France

Président Jacques Patris

Atmo Normandie

Président Denis Merville

Atmo Nouvelle-Aquitaine

Président Gérard Bacles

Atmo Occitanie

Président Thierry Suaud
Représentant Vincent Allier

Atmo Réunion

Présidente Denise Hoarau

AtmoSud

Président Pierre-Charles Maria

Gwad'Air

Président Nicolas Defontenay

Hawa Mayotte

Président Mouslim Abdourahaman

Lig'Air

Président Benoît Fauchaux

Madininair

Présidente Marie-France Thodiard

Qualitair Corse

Président François Alfonsi

Scal'Air

Présidente Nina Julié

(1) Suite à la démission de Julie Laernoes en novembre 2018, Air Pays de la Loire a proposé, pour la remplacer, la cooptation de son président Laurent Gérault. Sa validation sera soumise à l'Assemblée générale d'Atmo France en mai 2019.

Les travaux d'Atmo France s'appuient également sur un réseau de président.e.s et directeur.trice.s référent.e.s sur différentes thématiques qui concernent les AASQA et leurs activités. Ils sont chefs de file sur les thématiques en question, coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs portés par des référent.e.s spécialisé.e.s sur la thématique abordée.

➤ RÉFÉRENT.E.S THÉMATIQUES

● COMMISSION PARITAIRE | CONVENTION COLLECTIVE

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Directeurs Christophe Audelan (Airparif)
Patrice Colin (Lig'Air)
Stéphane Gandar (Madinair)
Alain Gazeau (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Gaël Lefeuvre (Air Breizh)

● FINANCEMENTS | FISCALITÉ OPÉRATIONS GROUPÉES | APPELS D'OFFRES

Président Guy Bergé (Atmo Grand Est)
Directeur.trice.s Véronique Delmas (Atmo Normandie)
Joseph Kleinpeter et Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)
Luc Lavrilleux (Air Pays de la Loire)
Serge Pellier et Marie-Blanche Personnaz
(Atmo Auvergne - Rhône-Alpes)

● NUMÉRIQUE | DONNÉES SYSTÈMES D'INFORMATION

Président Guy Bergé (Atmo Grand Est)
Directeur.trice.s David Bréhon (Air Pays de la Loire)
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes)

● INDICES | APPLICATION SMARTPHONE

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est)
Directeur.trice.s Véronique Delmas (Atmo Normandie)
Anne Kauffmann (Airparif)
Gaël Lefeuvre (Air Breizh)
Dominique Robin (AtmoSud)

● MODÉLISATION | CARTES NATIONALES

Présidents Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Guy Bergé (Atmo Grand Est)
Directeur.trice.s Karine Léger (Airparif)
Emmanuel Rivière (ATMO Grand Est)
Dominique Robin (AtmoSud)

● COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE PLAIDOYER | COLLECTIVITÉS

Présidents Guy Bergé (ATMO Grand Est)
Jean-Félix Bernard (Airparif)
Directeur.trice.s Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France)
Véronique Delmas (Atmo Normandie)
Gaël Lefeuvre (Air Breizh)
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes)
Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

● ÉNERGIE-CLIMAT

Présidents Guy Bergé (Atmo Grand Est)
Jean-Patrick Masson (Atmo Atmo Bourgogne - Franche-Comté)
Directeurs David Brehon (Air Pays de la Loire)
Rémi Feuillade (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Emmanuel Rivière (ATMO Grand Est)

● SANTÉ

Président Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France)
Directeurs Dominique Tilak (Atmo Occitanie)
Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne - Franche-Comté)

● POLLENS

Présidente Béatrice Bénabès (Atmo Hauts-de-France)
Directeurs Serge Pellier (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes)
David Brehon (Air Pays de la Loire)

● AIR INTÉRIEUR

Président Pierre-Charles Maria (AtmoSud)
Directeurs Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)
Francis Schweitzer (Atmo Bourgogne - Franche-Comté)

● AGRICULTURE

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Directeur.trice.s Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France)
Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)

● PESTICIDES

Président Gérard Bacles (Atmo Nouvelle-Aquitaine)
Directeur.trice.s Patrice Colin (Lig'Air)
Emmanuelle Drab-Sommesous (ATMO Grand Est)

● MOBILITÉ | TRANSPORTS AÉRIEN ET MARITIME URBANISME

Président Jean-Patrick Masson
(Atmo Bourgogne - Franche-Comté)
Directeur.trice.s Véronique Delmas (Atmo Normandie)
Karine Léger (Airparif)
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes)
Emmanuel Rivière (ATMO Grand Est)
Jean-Luc Savelli (Qualitair Corse)

● ODEURS | GESTION DES SITUATIONS ACCIDENTELLES

Directeur.trice.s Véronique Delmas (Atmo Normandie)
Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes)
Benoît Rocq (Atmo Hauts-de-France)

● EUROPE | APPELS À PROJETS | RECHERCHE

Présidents Jean-Félix Bernard (Airparif)
Pierre-Charles Maria (AtmoSud)
Directeur.trice.s Karine Léger et Hélène Marfaing (Airparif)
Joseph Kleinpeter et Jean-Pierre Schmitt (ATMO Grand Est)
Dominique Robin (AtmoSud)

● SENSIBILISATION | JEUNE PUBLIC

Président Guy Bergé (ATMO Grand Est)
Directeurs Dominique Robin (AtmoSud)
Jean-Pierre Schmitt (Atmo Grand Est)

➤ MEMBRES ASSOCIÉS AU SEIN DE TROIS COLLÈGES

ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS



ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ



SYNDICATS PROFESSIONNELS ET D'INDUSTRIELS



LE DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Atmo France, force de propositions et d'actions

La loi sur l'Air, à l'origine du dispositif français de surveillance de la qualité de l'air

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996 (dite loi LAURE) reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Ce texte, aujourd'hui intégré au Code de l'Environnement (article L. 221-1 à L. 221-6), prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire national et une information du public.

Un dispositif sous la responsabilité du ministère chargé de l'Environnement

La responsabilité de ce dispositif français de surveillance de la qualité de l'air est confiée au ministère de la Transition écologique et solidaire (MTE), et plus précisément au Bureau de la qualité de l'air (BQA) au sein de la Direction générale de l'Énergie et du Climat. Le ministère est notamment responsable de la définition de la politique nationale de surveillance, de la prévention et de l'information du public sur l'air. Il définit les réglementations relatives aux polluants atmosphériques et organise la surveillance de la qualité de l'air en garantissant le respect des modalités de surveillance conformément aux dispositions européennes.

Une surveillance assurée par les AASQA au plus près du terrain

En prenant en compte les directives du ministère, la surveillance de la qualité de l'air est assurée dans chaque région par une Association de surveillance de la qualité de l'air agréée par l'État (AASQA). Au-delà de la réglementation, chaque AASQA adopte un Plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) quinquennal, qui répond aux attentes de l'ensemble de ses membres. Elles exercent une surveillance permanente de l'air de leur région qui s'appuie sur un réseau de mesures fixes automatiques implantées dans des lieux représentatifs des différents types de pollution (urbaine, rurale, trafic routier, etc.), mais aussi des moyens de prélèvements mobiles, un inventaire des polluants et des outils de modélisation.

Le dispositif, couplé à l'expertise des AASQA, permet de cartographier la pollution dans l'atmosphère, d'analyser et de scénariser à plus ou moins longue échéance la répartition des polluants et l'exposition des territoires, d'acquérir une meilleure compréhension des phénomènes de pollution, d'anticiper les épisodes de pollution et d'accompagner l'action territoriale par l'évaluation de l'efficacité des actions.

Le travail de coordination technique du LCSQA

La coordination technique et scientifique du dispositif de surveillance est assurée par le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA). Ce dernier est un groupement d'intérêt scientifique, constitué de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et de l'École nationale supérieure des Mines-Télécom (IMT Lille-Douai).



Le LCSQA, en tant que référent technique au niveau national, est garant de la qualité et de la cohérence des données de surveillance produites sur le territoire. Il élabore des guides ou avis techniques, réalise des audits techniques des AASQA et conduit des exercices d'intercomparaison de mesures et de modèles de dispersion avec celles-ci. Il est également en charge, pour le compte de l'État, du rapportage à l'Europe des données des AASQA. Les missions du LCSQA sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2017.

Les missions confiées par l'État aux AASQA

L'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant fixe notamment les missions générales des AASQA.

L'article 3 dispose que : *l'État confie à chaque AASQA, dans sa région de compétence, les missions suivantes :*

1. Surveiller et évaluer la qualité de l'air ambiant pour les polluants réglementés.
2. Prévoir la qualité de l'air pour les polluants concernés par l'arrêté du 7 avril 2016 modifié susvisé.
3. Informer quotidiennement les préfets sur la qualité de l'air observée et prévisible, en cas d'épisode de pollution atmosphérique ; les alerter en cas d'identification d'un épisode de pollution atmosphérique pouvant être consécutif à un incident ou accident technologique.
4. Informer quotidiennement le public sur la qualité de l'air observée et prévisible, relayer, le cas échéant sur délégation du préfet, les informations et recommandations préfectorales relatives aux épisodes de pollution ou à un incident ou accident technologique susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'air.
5. Mettre à la disposition des préfets des éléments sur la qualité de l'air pour les porter-à-connaissance prévus à l'article L. 132-2 du Code de l'Urbanisme.
6. Fournir, gratuitement et librement, au LCSQA et au consortium PRÉV'AIR les informations requises par le ministère chargé de l'Environnement pour leur permettre d'assurer leurs missions en application du présent arrêté.
7. Réaliser un inventaire régional spatialisé (IRS) des émissions primaires des polluants atmosphériques mentionnés à l'article R. 221-1 du Code de l'Environnement et de leurs précurseurs.
8. Pour les régions concernées, évaluer l'impact sur la qualité de l'air ambiant des réductions d'émissions de polluants atmosphériques générées par les Plans de protection de l'atmosphère définis à l'article L. 222-4 du Code de l'Environnement, lors de leur élaboration, évaluation ou révision.
9. Pour les régions concernées, contribuer au programme CARA⁽¹⁾, à l'observatoire MERA⁽²⁾ et à la surveillance des polluants d'intérêt national.

(1) Programme CARA (CARActérisation chimique des particules)

(2) Observatoire MERA : dispositif national de mesure et d'évaluation en zone rurale de la pollution atmosphérique à longue distance



Le cas particulier de la surveillance réglementaire des pollens

En France, il est estimé que la prévalence des allergies polliniques concerne au moins 30 % des adultes et de l'ordre de 20 % des enfants de plus de 9 ans. Outre des pollens, l'air ambiant contient également des moisissures allergisantes à l'origine d'impacts sanitaires significatifs à certaines périodes de l'année ou dans certains territoires tels qu'en outre-mer.

L'information des populations et des professionnels de santé peut favoriser la prise en compte de ces risques et en réduire les effets.

De nombreuses AASQA participent historiquement à la surveillance des pollens dans l'air et à la diffusion de l'information. L'arrêté du 5 août 2016 portant désignation des organismes chargés de coordonner la surveillance des pollens et des moisissures de l'air ambiant tient compte de ces enjeux et détermine les acteurs de cette prévention qui sont le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), l'Association des pollinarius sentinelles de France (APSF) et le réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).



Dans l'objectif d'assurer une sensibilisation continue et de diffuser les résultats de cette surveillance, l'arrêté prévoit la fourniture d'un rapport annuel de surveillance des pollens et moisissures⁽³⁾, rédigé par les acteurs précités (voir page 47).

(3) <https://atmo-france.org/?s=pollen>



Gestion des situations incidentelles ou accidentelles

À la suite de la parution de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014, Atmo Auvergne - Rhône Alpes, Atmo Normandie et AtmoSud se sont portées volontaires en lien avec la Fédération Atmo France pour travailler sur une meilleure implication des AASQA dans la gestion des situations incidentelles ou accidentelles, concernant les établissements industriels mettant en œuvre des substances dangereuses et susceptibles d'engendrer des émissions accidentelles à l'extérieur du site.



Ce travail d'amélioration des outils existants implique des industriels, le ministère de la Transition écologique et solidaire, ainsi que des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Dans le cadre de l'avis ministériel du 9 novembre 2017, il est prévu que les industriels procèdent au recensement des espèces chimiques présentes sur leurs sites susceptibles de générer de telles conséquences, avec la fourniture d'une liste de substances pour lesquelles les AASQA pilotes ont identifié des solutions de prélèvement et d'analyse. Ce tableau a été mis en ligne courant 2018 sur le site internet de la Fédération Atmo France⁽⁴⁾ et ceux de ces trois AASQA.

(4) <https://atmo-france.org/la-gestion-des-situations-incidentelles-ou-accidentelles>

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée des président.e.s ou représentant.e.s des associations adhérentes accompagné.e.s des directeur.trice.s des AASQA. Atmo France invite à cette occasion ses membres associés (voir page 15) et les partenaires du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air (voir page 16) à assister et participer aux débats.

L'Assemblée générale délibère sur la politique d'Atmo France et sur les orientations et les priorités à donner à son action, vote le budget en découlant et entend le rapport annuel du Bureau sur la gestion et sur la situation morale et financière de la Fédération. Elle approuve les comptes et le règlement intérieur. Elle désigne également les membres du Bureau et ses représentant.e.s au sein de la Commission paritaire ainsi que dans tous les organismes où Atmo France doit être représentée.

Réunie le 7 février 2018, elle a voté les résolutions suivantes :

- l'appui à la mise à disposition des données,
- la validation du nouvel indice Atmo,
- un indice cartographique à plus forte valeur ajoutée, en lien avec un projet d'application smartphone,
- une plateforme unique des inventaires régionaux spatialisés (IRS) et des travaux en lien avec l'inventaire national spatialisé (INS),
- une campagne exploratoire des pesticides dans l'air ambiant,
- une nouvelle convention collective,
- une intensification de nos relations institutionnelles,
- un déploiement des « notes de plaidoyer »,
- une participation à la révision de la directive européenne sur l'air ambiant (2008/50/CE) et de ses annexes en cours,
- la définition d'éléments de stratégie de communication et leur mise en œuvre,
- le marketing associatif,
- la rationalisation de notre communication interne,
- des (r)évolutions pour mieux travailler.

La conférence des président.e.s

Lieu de débat et d'orientation générale de la Fédération qui réunit les président.e.s des AASQA adhérentes d'Atmo France. Le Président d'Atmo France, après avis du Bureau, peut y inviter des directeur.trice.s ou tout expert en fonction des sujets prévus à l'ordre du jour.

En 2018, elle s'est déroulée le 12 septembre à Paris et a été l'occasion de travailler sur :

- la mise à disposition des données,
- le nouvel indice Atmo,
- la nouvelle convention collective,
- les orientations stratégiques 2019 de la Fédération.

Le Bureau

Le Bureau est composé de neuf président.e.s ou représentant.e.s et deux représentant.e.s des directeur.rice.s des associations adhérentes. En charge de l'administration et de la bonne exécution des résolutions de l'Assemblée générale, il s'est réuni cinq fois en 2018.

Réunion du 17 janvier

Le Bureau a fait le point sur la subvention ministérielle 2018, les travaux des deux Commissions paritaire et stratégie, l'implication de la Fédération dans le programme 2018 du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et l'organisation de la comitologie Atmo France / LCSQA ainsi que la préparation de l'Assemblée générale 2018.

Réunion du 5 avril

La réunion a permis de faire un point d'étape sur les avancements des orientations stratégiques 2018, le *Rapport de surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant 2017*, les travaux menés dans le cadre du Conseil national de l'air (CNA) et de la Commission stratégie. Le Bureau a aussi émis des avis sur différentes sollicitations régies par la Fédération (demande de partenariat, soutien, etc.).

Réunion du 12 juin

Les membres du Bureau ont évoqué le projet de la mise à disposition des données en open data, les réflexions menées sur le nouvel indice Atmo et l'indice cartographique en lien avec un projet d'application smartphone, la plateforme unique des inventaires régionaux spatialisées (IRS), les travaux menés avec l'inventaire national spatialisé (INS), la nouvelle convention collective, la stratégie pollens d'Atmo France et la participation de la Fédération à la révision de la directive européenne sur l'air ambiant (mission « Fitness check »).

Réunion du 25 septembre

Le Bureau a travaillé sur la convention collective, le nouvel indice Atmo, le bilan post lancement de la mise à disposition des données en open data, les achats groupés et la préparation de l'Assemblée générale 2019. Des points d'étape ont également été présentés sur le projet Elfe/PATER (voir page 53) ainsi que sur différentes demandes de sollicitation et partenariat proposées à la Fédération.

Réunion du 13 novembre

Les membres du Bureau ont validé la convention de partenariat avec l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) et le projet de vœux 2019. Un point d'information a été fait sur SPOT (voir page 56), sur le budget et sur les orientations stratégiques 2018. La réunion a également été l'occasion de préparer la réunion de la Commission paritaire suivante et l'Assemblée générale 2019.

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général participe à structurer l'organisation du réseau et à coordonner sa représentation lors des différentes rencontres et réunions de travail.

MARINE TONDELIER | DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

Elle travaille sous la responsabilité du Bureau à la vie institutionnelle de la Fédération, à la définition de ses orientations et à leur mise en œuvre opérationnelle.

06 84 86 15 78 | marine.tondelier@atmo-france.org

NATHALIE TUBIANA | RESPONSABLE COMMUNICATION ET PARTENARIATS (jusqu'en octobre 2018)

DELPHINE GUILLAUME | CHARGÉE DE COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTIEL (depuis août 2018)

Elles assurent une information régulière inter-AASQA, participent à l'animation, en lien avec le Club communication, de projets inter-AASQA. Elles ont principalement pour mission de contribuer à faire connaître l'expertise et à valoriser les travaux des AASQA, pour donner de l'écho aux positions que le réseau porte collectivement.

01 86 95 31 47 | 06 29 35 54 98 | delphine.guillaume@atmo-france.org

AWA TRAORÉ | RESPONSABLE JURIDIQUE ET ADMINISTRATION DE PROJETS

Elle s'occupe principalement de la gestion juridique de la Fédération et de la coordination des projets inter-AASQA et avec d'autres partenaires : conseil et assistance à l'ensemble du réseau sur les différents sujets relevant de sa compétence, veille des obligations juridiques de la Fédération, coordination de la mutualisation entre les AASQA, accompagnement au montage des projets nationaux et internationaux via l'animation du Club veille appel à projets et suivi des missions administratives.

01 86 95 31 45 | awa.traore@atmo-france.org

JOËNIA BARUL | ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Elle est en charge de la comptabilité. Elle veille également à la bonne gestion administrative et financière d'Atmo France.

Elle assure en outre le secrétariat de la Commission paritaire.

09 72 62 73 95 | joenia.barul@atmo-france.org

La Commission paritaire

La convention collective nationale des AASQA a prévu la mise en place d'une Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation. La Fédération Atmo France, au titre du Collège employeur, dispose de cinq sièges.

Les représentant.e.s d'Atmo France siégeant à la Commission paritaire reçoivent mandat à partir des orientations du Bureau de la Fédération.

Le Secrétariat général met à la disposition du Collège employeur ses ressources pour favoriser le bon déroulement des réunions.

Elle s'est réunie six fois en 2018, permettant la conclusion de quatre accords de branche :

- modification de l'article 15 de la convention collective des AASQA,
- intégration de SynAirGIE (groupement d'intérêt économique) à la branche des AASQA,
- extension du champ d'application de la convention collective à Mayotte,
- augmentation de la valeur du point au titre de l'année 2019.

En outre, conformément aux prérogatives du ministère du Travail qui prévoient une réduction du nombre de branches à l'échelle nationale, la Commission paritaire a consacré un temps significatif au dossier du changement de convention collective.

La Commission stratégie

Créée en 2017, la Commission stratégie a pour objet d'éclairer les choix du Bureau de la Fédération, en se saisissant de sujets qui nécessitent une coordination en urgence, ou qui au contraire nécessitent une réflexion prospective et un travail de consensus inter-AASQA pour défricher des débats en amont des réunions du Bureau, des conférences des président.e.s, des réunions des directeur.trice.s ou des assemblées générales. Elle s'est réunie deux fois en 2018.

Réunion du 23 janvier

La Commission stratégie a établi une méthode de travail et une feuille de route pour 2018, en se fixant, sur les trois thématiques suivantes, des objectifs internes et externes, et en dissociant les priorités à mettre en œuvre en 2018 et les objectifs à cinq ans :

- « plaidoyer »/relations institutionnelles,
- anticipation/prospective (dont évolution des métiers),
- communication Atmo France.

Réunion du 14 novembre

La Commission stratégie a préparé et donné ses préconisations sur les orientations stratégiques à présenter à l'Assemblée générale 2019.

Les réunions de directeur.trice.s

Les directeur.trice.s des AASQA se réunissent régulièrement pour faire le point sur les travaux en cours et échanger sur les sujets qui le nécessitent. Ils y associent tout membre du réseau ou consultant.e extérieur.e dont l'expertise serait nécessaire en fonction des points à l'ordre du jour. En 2018, ils se sont réunis quatre fois.

Réunion du 11 janvier (Paris)

La réunion a porté sur le nouvel indice Atmo et l'application smartphone liée, le lien entre IRS et INS, la mise en place de la Commission stratégie, les enjeux ressources humaines 2018, la préparation des Journées techniques de l'air 2018, le groupe de travail prévision du LCSQA, les conventions France TV. Les directeur.trice.s ont également travaillé en atelier à la mutualisation inter-AASQA et à l'articulation entre la Fédération et le groupement d'intérêt économique (SynAirGIE).

Réunion du 24 mai (Paris)

Les directeur.rice.s ont travaillé sur la nouvelle convention collective, les Journées techniques de l'air, SPOT, la mise à disposition des données open data, la base phytatmo, la campagne exploratoire des pesticides 2018, la stratégie pollens, etc.

Réunion du 3 octobre (Besançon)

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est venue présenter aux directeur.trice.s le dispositif phytopharmacovigilance (PPV) et la campagne exploratoire des pesticides. Les participant.e.s ont également échangé sur la migration vers la nouvelle convention collective, le bilan de la mise en place des données open data, le pacte associatif (l'accompagnement des collectivités adhérentes) et l'organisation des Journées techniques de l'air 2019 (voir page 61).

Réunion du 18 décembre (Nantes)

Cette dernière réunion de l'année a permis d'échanger et d'avancer sur différents projets : SynAirGIE, la modélisation fine échelle, la stratégie pollens de la Fédération, les outils d'animation du réseau (les référent.e.s thématiques, la plateforme collaborative Buz, etc.), les Journées techniques de l'air 2019 et les orientations stratégiques 2019.

Les groupes de travail

La réflexion collective et la concertation s'organisent par thèmes au sein de groupes de travail, animés par des référent.e.s (voir page 15). Ils bénéficient de l'assistance du Secrétaire général et des moyens mutualisés de la Fédération et ont différentes missions dans leurs thématiques :

- animer les réflexions et élaborer des propositions dans leurs domaines de compétence,
- proposer aux référent.e.s et au Bureau les orientations stratégiques à développer ou à défendre auprès des partenaires,
- préparer et soumettre au Bureau, en lien avec les référent.e.s, les décisions et partenariats nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.

Ils sont composés de représentant.e.s des AASQA, directeur.trice.s, expert.e.s ou administrateur.trice.s et de membres du Secrétariat général. Certains groupes associent également des représentant.e.s des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé ou du LCSQA.

En 2018, plus de quinze groupes de travail ont été actifs : club Communication, nouvel indice Atmo, évaluation économique des PRSQA, comptabilité, Comité d'orientation des systèmes d'information (COSI), smartphone, pesticides, comité d'organisation des Journées techniques de l'air, ABC d'air, pollens, qualité de l'air intérieur, stratégie pédagogie, modélisation fine échelle, etc.

La fréquence des réunions de ces groupes est variable avec une moyenne d'une réunion par trimestre. Les travaux des groupes de travail inter-AASQA sont décrits en page 60.

SynAirGIE, le groupement d'intérêt économique des AASQA

Outre la Fédération Atmo France, les AASQA ont en commun un outil de mutualisation : SynAirGIE, un groupement d'intérêt économique (GIE). L'outil juridique du GIE permet des mises en commun de moyens matériels et humains sur un projet ou une activité, dans le respect des règles juridiques et fiscales en vigueur.

SynairGIE est à ce jour composé d'un Conseil de gérance et d'une Assemblée générale. La Fédération a un rôle d'observateur auprès du Conseil de gérance et le ministère en charge de l'Environnement y est invité. Pour intégrer de nouvelles activités au sein du groupement, un avis favorable du Bureau d'Atmo France est sollicité avant approbation de l'Assemblée générale du GIE.

En 2018, l'Assemblée générale du GIE s'est réunie à deux reprises.

Réunion du 6 juillet

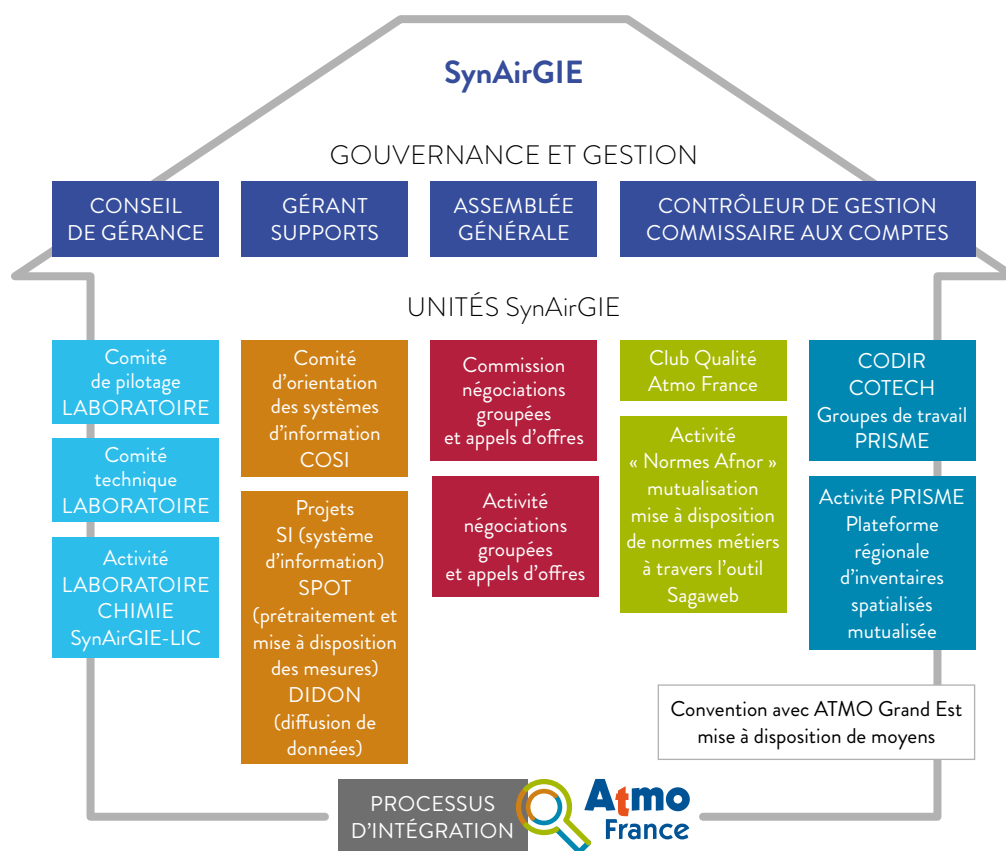
Lors de cette réunion, Atmo Nouvelle-Aquitaine a rejoint le groupement par approbation unanime de ses membres ; ainsi toutes les AASQA sont membres du GIE. Cette réunion était également consacrée au bilan des activités et à la clôture du budget 2017, modification du budget 2018 et prévision du budget 2019.

Réunion du 29 novembre

La séance a été dédiée aux clés de répartition de la mutualisation entre AASQA, à l'évolution et au renouvellement de la gerance, à la révision du règlement intérieur et à la gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, le GIE est officiellement devenu employeur de deux des cinq salariés du Laboratoire d'intercomparaison chimie (LIC), les trois autres restant mis à disposition par ATMO Grand Est. À cet effet, le GIE a officiellement demandé à rejoindre la convention collective nationale des AASQA, demande qui a été validée en Commission paritaire le 16 mai 2018.

Enfin, le Bureau de la Fédération a émis un avis favorable à l'intégration au sein du GIE de l'activité « Normes Afnor » (Association française de normalisation) et de l'activité PRISME (Plateforme régionale d'inventaires spatialisés mutualisée - voir page 54).



LA COMMUNICATION EN 2018

La communication interne

En 2018, un travail a été mené pour favoriser la communication interne entre le Secrétariat général, les directeur.trice.s et les président.e.s des AASQA et les AASQA. Ce dernier répondait à une des orientations stratégiques 2018 et avait pour but non seulement d'avoir une communication efficiente mais également d'impulser une nouvelle dynamique de travail en commun et de conforter un sentiment d'appartenance au réseau.

Les expressos du matin

Chaque jour, le Secrétariat général effectue une veille sur l'actualité et rédige en équipe un post sur la plateforme collaborative Buz interne aux AASQA. Envoyé à 485 utilisateurs tous les matins, ce post donne des nouvelles à la fois du réseau, de la Fédération mais aussi en lien avec des actualités sur nos cœurs d'activité.

Intitulé « l'expresso du matin », ce post a pour vocation d'être lu à l'arrivée à son poste de travail et de connaître l'information à ne pas rater dans le flux d'informations quotidien.

Une enquête effectuée auprès des utilisateurs à l'occasion du centième expresso a montré que l'expresso du matin était attendu et lu par les utilisateurs de Buz.

En 2018, 200 expressos ont été rédigés.

Les bilans hebdomadaires

Afin de tenir informés les directeur.trice.s et les président.e.s des activités effectuées par les salariées du Secrétariat général et du planning des événements et réunions à venir, un bilan hebdomadaire leur est envoyé tous les lundis matin. Sa rédaction se fait de manière collaborative tout au long de la semaine.

En 2018, 43 bilans hebdomadaires ont été rédigés.

La communication externe

La communication envers l'extérieur (pouvoirs publics, presse, grand public, etc.) a également été particulièrement riche durant l'année 2018.

Un nouveau site web



Lancée le 19 septembre 2018 à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air, le site web de la Fédération **atmo-france.org** a été complètement réactualisé. Grâce à un design responsive (navigable sur ordinateur, tablette et smartphone), une meilleure ergonomie et des pages plus claires dédiées à la Fédération et aux AASQA, l'internaute peut avoir des informations sur la qualité de l'air près de chez soi, la pollution de l'air et accéder aux sites des AASQA.

L'autre nouveauté est la page dédiée aux portails régionaux des données open data des AASQA. À travers une carte interactive, il est possible d'accéder sur chaque site régional à 11 jeux de données sur des polluants majoritaires : données mesurées aux stations, données d'émissions, cartes annuelles d'exposition des populations et territoires, indicateurs quotidiens (indices et épisodes de pollution). Ces données sont également diversifiées d'un point de vue temporel, allant d'une donnée horaire jusqu'à une donnée annuelle. Pour certaines d'entre elles, un historique des cinq dernières années est disponible (voir page 56).



Un autre site web piloté par la Fédération a été créé durant 2018 et lancé en janvier 2019 : **abc-dair.org**. C'est un site web pédagogique et de sensibilisation pour tous autour de la qualité de l'air, de l'énergie et de la santé regroupant les ressources éducatives et périscolaires des AASQA mais également les outils proposés par les pouvoirs publics et par les associations d'éducation à l'environnement partenaires des AASQA.



Les réseaux sociaux

La Fédération est présente sur les principaux réseaux sociaux, y compris LinkedIn depuis 2018. Via ces réseaux, elle poste principalement l'actualité d'Atmo France et interagit avec les utilisateurs.



Mise à jour de la plaquette de présentation Atmo France

La plaquette de présentation générale de la Fédération a été revue en septembre 2018 à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA).

Ce dépliant institutionnel, sous forme de triptyque, explique les missions et les actions des AASQA et le rôle de la Fédération. Le document est utilisé lors des événements et rencontres auxquels Atmo France participe.

Les communiqués de presse

Les communiqués de presse (voir annexes ⁽¹⁾) sont rédigés conjointement avec le Secrétariat général, les référent.e.s thématiques (voir page 15) et les référentes communication.

(1) disponibles sur <https://atmo-france.org/espace-presse/>

Publication du premier *Rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant 2017 - 20 mars 2018*

Les trois acteurs chargés de la surveillance des pollens et des moisissures, le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), l'Association des pollinariums sentinelles de France (APSF) et la Fédération Atmo France, ont publié conjointement un rapport inédit sur les pollens les plus allergisants et des moisissures dans l'air ambiant.

Qualité de l'air et risque de condamnation de la France - 17 mai 2018

Suite à la décision de la Commission européenne de renvoyer la France devant la Cour de Justice de l'Union, Atmo France a indiqué la poursuite de son accompagnement auprès des pouvoirs publics et la mobilisation de ses outils, ressources et expertises (inventaires d'émissions, cartes stratégiques de l'air, diagnostics territoriaux et simulation d'impact des politiques prévues et menées, etc.) pour suivre l'efficacité des plans d'action.

Lancement de la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air - 25 juin 2018

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) en tant que membre du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et Atmo France ont lancé une campagne de mesure des résidus de pesticides dans l'air qui vise à améliorer les connaissances sur les pesticides présents dans l'air ambiant et ainsi mieux connaître l'exposition de la population sur le territoire national.

Atmo France en résonance avec le rapport de l'Anses sur les polluants non réglementés dans l'air ambiant - 28 juin 2018

La Fédération a pris connaissance avec un grand intérêt des conclusions de l'Anses sur « l'identification, la catégorisation et la hiérarchisation des polluants actuellement non réglementés dans l'air ambiant », qui souligne entre autre la nécessité de surveiller et de pérenniser l'acquisition de données pour les particules ultrafines (PUF) et le carbone suie (black carbon). Les données sont collectées principalement par les AASQA.

Les AASQA à l'ère de l'open data - 10 septembre 2018

À l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air 2018, les AASQA ont ouvert un portail « open data » d'accès à leurs données régionales sur le site internet de la Fédération Atmo France.

Réaction au rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C - 9 octobre 2018

Atmo France a souligné que le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mettait en lumière un lien entre réduction de la pollution de l'air et limitation du dérèglement climatique.

Retombées et sollicitations presse

Le Secrétariat général a poursuivi ses contacts réguliers avec la presse nationale.

La Fédération a été très sollicitée puisqu'elle a répondu à près de 80 demandes d'interviews ou d'informations de la part de la presse, coordonnées par le Secrétariat général et assurées par le réseau de référent.e.s sur les différentes thématiques.

Nos reprises dans la presse ont été recensées suite aux différentes prises de parole d'Atmo France notamment suite au lancement de la campagne exploratoire des pesticides en juin 2018 et à la mise à disposition des données open data en septembre 2018.

Les revues des principales retombées concernant ces deux communications sont consultables en annexes.

Réponses aux sollicitations

En plus des journalistes, le Secrétariat général est sollicité par des particuliers et des institutionnels (grand public, sociétés privées ou universitaires) souhaitant avoir des renseignements sur des thèmes variés : pollution locale de l'air, utilisation des données open data, appui technique pour des études, demande d'interview ou d'informations pour des rapports, mémoires et travaux étudiants, sponsoring, candidatures, etc.

Les demandes se font principalement par courriel et lorsque cela concerne des demandes locales, elles sont systématiquement renvoyées vers les AASQA correspondantes.

En 2018, ce sont près de 120 sollicitations qui nous sont parvenues.



Newsletters

Un nouveau format basé sur une charte graphique responsive a été créé pour moderniser notre newsletter mensuelle. La nouvelle version a été inaugurée en mars 2018 avec une ligne éditoriale tournée vers l'externe qui met en valeur les actualités et travaux de la Fédération nationale, de l'agenda et des retours de la presse. En 2018, 4 newsletters ont été envoyées.

Les conférences de presse

Deux événements ont été organisés en 2018 à destination de la presse.

Le 17 janvier, des vœux à la presse ont été organisés dans les locaux de la Fédération, en présence des membres du Bureau et des directeur.trice.s associé.e.s.

Le 17 septembre, à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air et du lancement des portails « open data » des AASQA, une conférence de presse a été organisée pour présenter la (r)évolution numérique de notre réseau.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EN 2018

Une gestion internalisée

Anciennement confiée à un cabinet comptable, la comptabilité et la gestion financière ont été internalisées en 2018. Des outils de suivi ont été mis en place afin de garantir une gestion efficiente tels que des états mensuels de dépenses réalisées et des dépenses engagées.

Le suivi administratif a été pérennisé. Le classement des documents papier et numériques et l'archivage ont fait l'objet d'une réorganisation et sont désormais gérés dans le cadre de procédures bien définies.

LE DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION EN 2018

Le Comité de pilotage de surveillance (CPS)

Dans le cadre du dispositif national de surveillance (voir page 16), le CPS de la qualité de l'air est une instance de coordination, de concertation et de décision qui rassemble des représentant.e.s du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), d'Atmo France et des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA).



Le CPS se réunit chaque trimestre afin de suivre la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en France et de s'assurer de sa conformité vis-à-vis des dispositions de la réglementation européenne, de l'arrêté du 19 avril 2017 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant et de la mise en œuvre des actions du Plan national de surveillance de la qualité de l'air (PNSQA).

Les réunions du CPS

Le CPS s'est réuni trois fois en 2018 et ses principales décisions ont porté sur les thématiques suivantes :

- l'accompagnement des AASQA dans la mise à disposition de 11 flux de données en open data à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA),
- la participation des acteurs du CPS à la révision de la directive européenne « Air »,
- la révision de l'indice Atmo.

Réunion du 15 mars 2018

Le CPS a retravaillé le référentiel technique national, qui est un recueil réglementaire à usage des membres du dispositif de surveillance, pour lequel un guide méthodologique a été adopté. Les acteurs ont amorcés une réflexion sur la révision de la directive européenne « Air » via la programmation d'un séminaire dédié. Un nouveau groupe de travail prévision a été créé. Les travaux du LCSQA sur la base de données Geod'air ont été présentés et la stratégie nationale d'ouverture des données en open data a été affinée. SynairGIE (voir page 22) a été présenté par Atmo France en présence de son gérant, Joseph Kleinpeter. Les subventions 2018, la présentation du programme de travail du LCSQA de l'année (avec expression d'une priorisation de cinq items par les AASQA) et le contentieux européen ont également été abordés.

Réunion du 14 juin 2018

Ce CPS a permis d'évoquer les instructions des demandes d'investissement 2019 dans la base de données Gestion'air, la coordination entre les inventaires régionaux et nationaux spatialisés (IRS et INS), la lettre de cadrage des AASQA, la révision du nouvel indice Atmo, la préparation de la JNQA avec l'objectif de la mise à disposition des données, la comitologie, le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur les polluants émergents et enfin, la mise à jour du référentiel technique national.

Réunion du 26 septembre 2018

Lors de ce CPS ont été abordés les points suivants : demande du LCSQA que les AASQA mettent à disposition les données de polluants émergents qui sont à l'origine du rapport de l'Anses, report de la réforme de l'indice Atmo, production d'un référentiel sur la prévision, demande d'organisation d'une réunion pour déterminer le mode de calcul de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) mobilisable. Cette réunion était également la dernière réunion de la cheffe du Bureau de la qualité de l'air (BQA) du MTES, Edwige Duclay remplacée par Cédric Messier.

Fitness check

La Commission européenne (CE) a initiée en 2018 une démarche de révision de la directive « Air » de 2008 (2008/50/CE). La France s'est mobilisée à l'initiative du LCSQA qui a organisé un séminaire auquel plusieurs acteurs du dispositif national de surveillance ont participé.

Par ailleurs, la CE a organisée en 2018 une rencontre des parties prenantes à laquelle Atmo France a participé. La Fédération a pu porter un certain nombre de messages, notamment le besoin d'actualisation des seuils au regard des seuils de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la nécessité de définition d'une stratégie pour la prise en compte des nouveaux polluants.

Les parties prenantes ont été invitées à poursuivre les échanges en répondant au mois de juillet à un questionnaire qui leur était spécifique et à un questionnaire « grand public ». La Fédération a contribué aux deux questionnaires.

Une réunion a été prévue en janvier 2019 afin de faire le bilan de la révision de la directive et de donner un aperçu du plan d'action de la CE avant la présentation définitive des conclusions de cette révision lors du prochain Clean Air Forum qui se tiendra les 28 et 29 novembre 2019.

Les séminaires du LCSQA

Séminaire « Fitness check » - 25 mai 2018

Ce séminaire avait pour but de travailler collectivement (LCSQA, BQA et AASQA) sur des propositions en vue de la révision de la directive européenne « Air » qui durera jusqu'à la fin 2019.

Les seuils et les polluants, l'optimisation du dispositif de surveillance, le rapportage et la communication, etc. ont fait l'objet d'échanges qui ont permis de travailler sur un consensus du dispositif national de surveillance sur les propositions à faire remonter.

Lors des réunions « Fitness check » organisées par la Commission européenne, les propositions émises dans ce cadre ont été portées par Atmo France.

Séminaire « Capteurs et qualité de l'air : une (r)évolution ? » - 23 novembre 2018

Les AASQA étaient présentes dans l'assemblée des participant.e.s et via des interventions : Airparif avec Charlotte Songeur et Atmo Auvergne - Rhône-Alpes avec Florence Troude. Cette journée a permis un tour d'horizon complet sur un sujet d'actualité grâce à la présence d'une communauté scientifique diversifiée. Parmi les conclusions, il a été noté que les travaux normatifs sont en décalage face à la multitude d'outils disponibles et à un marché en plein essor. La qualité des données produites par ces outils est en deçà des exigences requises pour les mesures de référence de surveillance de la qualité de l'air et la reproductibilité des données reste très variable en fonction des capteurs.

Rendez-vous de travail avec des représentant.e.s des ministères

Rencontre avec Olivier De Guibert, chef adjoint du Département de la lutte contre l'effet de serre de la Direction générale de l'Énergie et du Climat - 20 mars 2018

Cette rencontre avait vocation à présenter les travaux des AASQA sur les inventaires (IN, INS et IRS) et sur leurs usages, ainsi que sur l'accompagnement des collectivités, notamment dans les actions à mener dans le cadre des Plans climat air-énergie territoriaux (PCAET).

Olivier De Guibert a émis le souhait de voir évoluer le *Guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques* du Pôle de coordination national sur les inventaires territoriaux (PCIT) pour intégrer les aspects « consommations d'énergie » et « émissions de gaz à effet de serre ». Le guide PCIT mutualise le travail des AASQA sur les inventaires en recensant les outils utilisés pour à terme obtenir un inventaire spatialisé harmonisé.

Il s'est montré très intéressé, particulièrement au sujet de l'utilité pour les collectivités de l'utilisation de l'IRS en plus de l'INS et dans l'alimentation des diagnostics PCAET par les AASQA. À ce titre, Atmo France a présenté un exemple d'action d'une AASQA avec les chiffres clés territoriaux diffusés par ATMO Grand Est sur environ 160 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour un coût inférieur à 2 000 € par EPCI.

Rencontre avec le Professeur Jérôme Salomon, directeur général de la Santé - 27 avril 2018

Le Professeur Jérôme Salomon, accompagné de Caroline Paul, cheffe du Bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques, Laurence Catet, sous-direction de la Prévention des risques et Valérien Gratpain, chargé de mission Air extérieur, a rappelé que le ministère de la Santé est de plus en plus attentif aux enjeux de santé environnementale et qu'il travaille très bien en transversalité avec le ministère de l'Environnement sur ces sujets. De manière globale, la mobilisation interministérielle est satisfaisante. Sur l'air, la Direction générale de la Santé n'est pas en première ligne mais est attentive aux enjeux d'impact sanitaire. Les instructions relatives aux pics de pollution ont récemment été révisées. La question demeure de savoir comment sensibiliser la population à la pollution de fond. Atmo France a présenté son travail sur les pesticides et sur les pollens. L'accent a été mis sur la nécessité d'un dispositif de surveillance pérenne et sur notre capacité à mettre en place une modélisation si nous en avons les moyens. Atmo France a également proposé que le pollen soit fait grande cause nationale dans les prochaines années. Elle a évoqué les relations des AASQA avec les Agences régionales de santé (ARS), ainsi que les travaux des AASQA sur les cartes stratégiques de l'air et le volet sensibilisation de nos missions.

Après cette rencontre, et à la demande de la Direction générale de la Santé, une note plus détaillée sur nos travaux, notamment sur les pesticides et les pollens leur a été adressée.

Rencontre annuelle avec Laurent Michel, directeur général de l'Énergie et du Climat - 23 mai 2018

Laurent Michel a répondu favorablement à la demande de rencontre de la Fédération. Cette réunion a permis d'aborder la mise à disposition des données, avec notamment l'abord du choix de licence et de remontée des données dans la base Geod'Air (base de donnée du LCSQA encore en construction). Le changement de convention collective des AASQA et le rapport sur le coût du dispositif national de surveillance encore en cours de rédaction à cette période ont également été évoqués.

Rencontre avec le cabinet d'Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports - 11 juin 2018

À la suite de la contribution d'Atmo France aux Assises de la mobilité et aux Assises nationales du transport aérien (voir page 37), un rendez-vous a eu lieu avec le cabinet d'Élisabeth Borne. Ont été abordés les zones à faibles émissions (ZFE) et le fait que le projet de loi en préparation les prévoit sans pour autant les rendre obligatoires, les objectifs territorialisés de réduction de la pollution atmosphérique qui ne figurent pas dans le projet de loi et la proposition Atmo France de promouvoir (et de financer) des mesures à l'émission des véhicules. Une note détaillée a été transmise suite à cette réunion.

Participation à la réunion du ministère de la Transition écologique et solidaire concernant le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE) - 8 octobre 2018

Atmo France a participé à une réunion organisée par le ministère des Transports concernant le déploiement des ZFE, en présence d'Élisabeth Borne, de membres du cabinet de François de Rugy, de la Direction générale de l'Énergie et du Climat et des présidents des métropoles. Ont notamment été annoncés 35 millions d'euros d'aide pour la mise en place des ZFE (financement ADEME sur quatre ans dont les contours ne sont pas encore clairement définis mais qui comprendront de l'évaluation et de la sensibilisation).

Le cabinet de la ministre a par ailleurs semblé ouvert à la préconisation formulée par Atmo France relative à la territorialisation des plafonds d'émissions de polluants comme outil de gestion des ZFE. Les AASQA pourraient ainsi intervenir en appui en établissant un état des lieux initial et en suivant l'efficacité des ZFE sur les gains en termes d'émissions.

Rencontre avec Stéphane Trainel, chef des services informatique du ministère de la Transition écologique et solidaire - 11 octobre 2018

Atmo France a rencontré Stéphane Trainel, accompagné de Benoît David, chef de la mission de l'information géographique au MTES. Cela a été l'occasion de présenter les travaux des AASQA, notamment la mise à disposition des données en open data et des enjeux numériques du moment. Atmo France les a sensibilisés à l'urgence de déterminer les données de référence Air.

Rencontre avec Benoît Jourjon, conseiller Santé-Environnement et Risques au cabinet de François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire - 9 novembre 2019

Lors de cette rencontre, Atmo France a présenté le fonctionnement des AASQA et de la Fédération, puis les enjeux stratégiques du moment (révision de l'indice Atmo, loi Mobilité, pesticides, open data, modèle économique des AASQA, lien air/urbanisme, nouvelles substances à réglementer, PM2,5, etc.). Benoît Jourjon, sensibilisé aux problématiques des AASQA, s'est montré attentif et volontaire pour poursuivre les échanges, en fonction des actualités.

Autre rencontre ministérielle

Rencontre avec la Direction générale du Travail 27 juin 2018

Dans le cadre du mouvement de fusions ou regroupement de branches collectives, impulsé par les ordonnances travail de 2017, la convention collective nationale des AASQA, visée par les critères de fusion, va être amenée à disparaître. Ainsi, et dans l'objectif de comprendre la démarche et d'en savoir plus sur les négociations qui vont devoir avoir lieu au niveau paritaire et au niveau national avec le ministère du Travail, Atmo France a rencontré le service, qui, au sein du ministère, est en charge de cette restructuration des branches. La Fédération a ainsi pu informer le ministère des négociations en cours au sein de la branche avec les organisations salariées représentatives.

Présentation du Rapport scientifique 2016/2017 de l'Ineris - 26 avril 2018

Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France, a assisté avec attention à la présentation du *Rapport scientifique 2016/2017* de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), et notamment à ses parties consacrées à la modélisation de la qualité de l'air, aux travaux sur le transfert des contaminants issus des sources agricoles, ou encore à l'exposome.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'AIR

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION EN 2018

Le Conseil national de l'air (CNA)

Le CNA constitue l'instance de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air. Il peut être saisi par le ministre chargé de l'Environnement pour donner un avis et être consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

Le CNA est présidé depuis le mois de juillet 2018 par Jean-Luc Fugit, député du Rhône (à la suite de la démission de Martial Saddier), entouré de deux vice-présidents : Alain Chabrolle, vice-président de France Nature Environnement et Isabelle Momas, professeure de santé publique à l'Université Paris-Descartes.

Il est composé de 50 membres, représentant.e.s des administrations, établissements publics, élu.e.s, personnalités qualifiées, industriels et associations. Atmo France y est représentée par Jean-Félix Bernard (président d'Airparif) et Jacques Patris (président d'Atmo Hauts-de-France).

Les réunions du CNA

Réunion du 20 mars 2018

Cette première réunion a été dédiée à l'examen des feuilles de route de « lutte contre la pollution de l'air » en France relatives aux zones en contentieux. Elles ont été présentées zone en dépassement par zone en dépassement et remises à la Commission européenne le 31 mars.

Réunion du 6 décembre 2018

Elle a été introduite par le nouveau ministre François de Rugy, en charge de la Transition écologique et solidaire. Il s'agissait surtout d'une réunion d'installation au cours de laquelle tous les acteurs ont été invités à partager leur vision des actions que pourrait mener l'instance et à lister les sujets qui pourraient utilement être abordés dans la suite des travaux du Conseil national de l'air.

Cela a été l'occasion pour Atmo France de demander à ce que le CNA soit avant tout un centre de mobilisation afin d'aboutir rapidement à des actions et d'appeler à ce que des actions fortes soient prises notamment par le biais de communications solides et objectives. Ceci afin d'asseoir une expertise française précieuse, fiable et précise dans la surveillance, en particulier sur le volet des mesures.



LE GROUPE SANTÉ ENVIRONNEMENT

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION EN 2018

Le Groupe santé environnement (GSE)

Le GSE est une instance interministérielle présidée par Élisabeth Toutut-Picard (depuis le 27 juin 2018 à la suite de Gérard Bapt), qui rassemble le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Solidarités et de la Santé. Il réunit différents collègues : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé ainsi que des organismes d'assurance maladie.

Il est chargé du suivi général et de la mise en œuvre du Plan national santé environnement (PNSE) et de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE). Actuellement, le GSE suit les travaux du 3^e PNSE (pour les années 2015 à 2019) et travaille à l'élaboration du 4^e PNSE (pour les années 2020-2024).

Les actions menées par Atmo France

Atmo France est engagée dans les travaux autour des PNSE 3 et 4. Ce qui s'est concrétisé par :

- le suivi des travaux des différents groupes de travail,
- la sollicitations des directeur.trice.s référent.e.s en fonction des thématiques,
- l'amendement des différentes contributions,
- la participation à diverses réunions.

Des contacts réguliers ont également lieu avec Émilie Hillion, cheffe du Bureau santé environnement de la Direction générale de la Prévention des risques qui coordonne les travaux du GSE et des PNSE.

La participation aux différents groupe de travail a permis à la Fédération de contribuer à :

- l'élaboration de la feuille de route du PNSE 4 (co-rédaction des recommandations sur les pesticides),
- la rédaction du rapport d'avancement des travaux du PNSE 3 pour les années 2017 et 2018,
- l'organisation des ateliers sciences-actions à l'initiative du ministère en charge de l'Environnement,

et de présenter :

- le *Rapport de surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant 2017*,
- la campagne exploratoire de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant.

Le PNSE 3

Le PNSE 3 a été publié début 2015. Atmo France a été associée à son élaboration (en 2013 et 2014) en participant aux réunions du GSE ainsi qu'à ses groupes de travail et ses consultations. Le plan porte sur 107 actions, dont une douzaine concernent directement les AASQA.

Cinq groupes de travail (GT) ont été mis en place en 2015 pour le suivi et la mise en œuvre du PNSE 3 et de ses actions.

Atmo France est associée à quatre d'entre eux :

- GT1 « santé biodiversité, santé et changement climatique »,
- GT2 « recherche et formation »,
- GT4 « risques à fortes incertitudes scientifiques et enjeux de connaissance sur les expositions »,
- GT5 « santé-transport ».

Les actions du PNSE 3 concernant les AASQA

- **Action n°8** : Renforcer la surveillance, les prévisions et l'information sur les concentrations de pollens et de moisissures allergisants dans l'air extérieur.
- **Action n°9** : Réaliser un travail de hiérarchisation des pollens, surveiller le développement de nouvelles espèces végétales dont le pollen pourrait s'avérer nocif pour la santé, élaborer des recommandations pour limiter leur expansion.
- **Action n°10** : Inciter les collectivités à réduire la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants et inciter à la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés.
- **Action n°11** : Mieux évaluer l'exposition à l'ambrosie et surveiller son expansion géographique.
- **Action n°29** : Définir une liste soignée de pesticides à mesurer dans l'air, formaliser un protocole de surveillance des pesticides dans l'air et lancer une campagne exploratoire de mesures des pesticides dans l'air extérieur.
- **Action n°30** : Documenter les expositions des populations vivant à proximité des zones d'application des pesticides (focus sur les expositions à la ferme pour les agriculteurs et leur famille).
- **Action n°42** : Cartographier la qualité de l'air des zones sensibles (cartes stratégiques air).
- **Action n°49** : Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur annoncé par le gouvernement.
- **Action n°52** : Améliorer les connaissances liées à la qualité de l'air à différentes échelles et mieux caractériser les sources.
- **Action n°99** : Développer la diffusion de l'information visant à favoriser la prise en compte de la qualité de l'air et de ses impacts sanitaires, notamment sur les personnes vulnérables, dans les projets d'aménagement et d'urbanisme (installation de crèches, écoles à proximité d'axes à fort trafic routier), notamment dans le cadre du porter à connaissance de l'État lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Actions Transport (voir annexes du PNSE 3).



© Observatoire des ambrosies



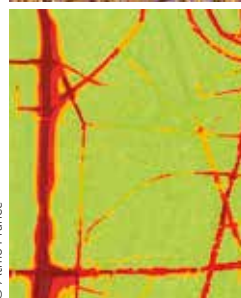
© AtmoSud



© APSEF



© Fotolia.com



© Atmo France



© AtmoSud

Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE)

La SNPE est un groupe de travail visant à élaborer une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens adoptée en avril 2014 et qui court jusqu'en 2019. C'est la première stratégie de ce type au niveau mondial.

À ce titre elle mobilise tous les leviers : recherche, expertise sur les substances, réglementation et substitution, formation et information en particulier auprès des femmes enceintes. L'objectif est de construire une stratégie cohérente de réduction des effets des perturbateurs endocriniens.

Le gouvernement a annoncé en février 2018 la rédaction d'une seconde SNPE.

Atmo France a participé à la rédaction de fiches actions, en soutien du Haut Conseil de la santé publique, à l'invitation de Francelyne Marano. L'une de ces fiches a été retenue et publiée dans la nouvelle stratégie qui sera validée durant l'année 2019.

PNSE 4 : perspectives 2019

Le PNSE 4 intitulé « mon environnement, ma santé » sera lancé officiellement en fin d'année 2019. Il abordera la notion d'exposome, l'information et la formation, la réduction des expositions environnementales affectant la santé et les actions territoriales mises en place.

Atmo France a contribué dans le cadre des travaux du PNSE 3 à la rédaction de la feuille de route de ce nouveau plan et se félicite notamment de ce que la notion d'exposome fasse l'objet d'un groupe de travail spécifique.

AUTRES CADRES D' ACTIONS

DE LA FÉDÉRATION EN 2018

Le club Synergie pour la transition énergétique par la planification (STEP)

Le club STEP est composé de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), du Réseau AMORCE, d'Atmo France, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), d'Energy Cities, de la Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie et du climat (FLAME), de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), de la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) et du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il a pour ambition de contribuer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique par la planification. Les membres de ce club mettent en synergie leur expertise et leurs actions pour mieux accompagner les collectivités.



Source : Club STEP

Au cours de l'année 2018, le club STEP a effectué quatre réunions techniques, notamment des interventions de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), des agences ORE (Opérateurs de réseaux d'énergie) et ODRE (Opendata réseaux énergie des gestionnaires de réseau), et du ministère de la Transition écologique et solidaire sur le sujet des Data Sessions Énergie (valorisation des données énergie mises en ligne sur le site du SDES suite à l'article 179 de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte).

Il a réactualisé un dépliant édité en janvier 2017. Il a également rédigé une première note interne concernant les indicateurs de suivi des politiques climat-air-énergie.

Ce travail a été piloté par Atmo France, sur la base d'une étude Cerema portant sur les indicateurs existants dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les Schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE). Cette note sera diffusée courant 2019.

Un dépliant sur l'identification des potentiels a été publié et diffusé lors des Assises européennes de la transition énergétique de Dunkerque en janvier 2019.

Le Conseil supérieur de la météorologie (CSM)

Le CSM, dont le président est le ministre chargé de l'Environnement, est l'organe de concertation national, entre la direction de Météo-France et ses interlocuteurs ou utilisateurs publics ou privés. Des commissions spécialisées sont chargées d'étudier les problèmes relevant de différents domaines d'activités représentées au Conseil, d'exprimer des vœux ou des recommandations et d'en suivre la réalisation.

Atmo France, membre de ces commissions, a participé à la réunion du CSM du 10 décembre 2018 au cours de laquelle le projet Prose (contrat d'objectif et de performance du bâtiment) a été présenté ainsi que l'évaluation des prévisions de dates de début de pollinisation pour la saison 2018 par l'Association des pollinariums sentinelles de France (APSF) et une étude sur les conditions météorologiques et l'évolution de troubles psychiatriques.

Dans l'expression de ses vœux 2019, le CSM a décidé d'évaluer l'étude qui sera mise en place avec Santé publique France et la place des acariens dans le cadre du réchauffement climatique. Il souhaite également mieux valoriser les thématiques environnementales.

État des connaissances des émissions des particules fines des navires

À l'initiative du ministère en charge de l'Environnement, un groupe de travail, regroupant plusieurs acteurs dont le Cerema, l'Ineris, le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), l'ADEME, des armateurs, des constructeurs, des bureaux d'études et Atmo France, a été créé pour travailler sur l'état des connaissances des émissions de navires et leur impact. L'objectif est à terme d'obtenir un recueil de références dans un document unique classé par thématiques (émissions, impact sanitaire et changement climatique).



© Orica

Les AASQA ont été amenées à transmettre dans le cadre de ce groupe de travail toutes les études qu'elles ont menées sur l'impact du trafic maritime sur la qualité de l'air et la santé. Ainsi, une déclinaison de ce groupe de travail plénier a été créée à l'échelle d'Atmo France, afin de pouvoir suivre entre AASQA les travaux de ce groupe et de coordonner la participation des AASQA aux différentes réunions et événements.

Le travail de recueil de références, effectué principalement par le Cerema, devrait aboutir en juin 2019. L'objectif des travaux est principalement de faire évoluer la réglementation pour une meilleure prise en compte des émissions maritimes et tout particulièrement des particules fines.

Des travaux parallèles ont également été menés afin d'établir un dossier pour le classement de la Méditerranée par l'Organisation maritime internationale (OMI) en zone d'émissions contrôlées (projet ECAMED⁽¹⁾).

(1) https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ECAMED_r%E2%94%9C%C2%AEsum%E2%94%9C%C2%AE-FR_VF.pdf

LES ACTIONS INSTITUTIONNELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES DE LA FÉDÉRATION EN 2018

Les auditions et contributions d'Atmo France

Audition dans le cadre de la mission commune d'information sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques - 8 février 2018

Cette mission a été créée le 26 octobre 2017 pour six mois dans le contexte de controverses sur l'impact sanitaire et environnemental des produits phytopharmaceutiques. Elle a associé des membres des commissions des affaires économiques, du développement durable, des affaires sociales et des affaires culturelles.

Composée de 22 députés membres de ces quatre commissions, la mission est présidée par la députée Élisabeth Toutut-Picard. Ses co-rapporteurs sont Didier Martin et Gérard Manuel.

L'audition s'est déroulée sous forme d'une table ronde commune avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, représentée par sa directrice Hélène Soubelet.

Atmo France a présenté nos structures et leur spécificités, nos travaux sur les pesticides et a mis l'accent sur le besoin de pérennisation de ces travaux afin de poursuivre la surveillance. Nous avons ensuite été interrogés sur les connaissances des usages et de la dangerosité des produits phytosanitaires sur la santé humaine et sur l'environnement, l'existence d'études AASQA pour connaître l'exposition des riverains aux produits phytopharmaceutiques, les préconisations que nous faisons en termes de prévention de la santé et de l'environnement et enfin sur les leviers pour promouvoir et diffuser l'agro-écologie. Les membres de la mission ont témoigné un vif intérêt au sujet de nos travaux en cours avec le monde agricole. Nous avons répondu à leurs questions notamment l'organisation du colloque avec l'APCA (Chambres d'agriculture-France), les programmes RePP'air, Épand'air, le Plan de protection de l'atmosphère normand et le travail mené en Rhône-Alpes.

Cette mission a débouché sur la publication d'un rapport ⁽¹⁾ qui préconisait entre autre et suite à nos recommandations, de mettre en place un dispositif national de surveillance des pesticides dans l'air et fixer un seuil de détection des produits phytopharmaceutiques.

(1) <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i0852.pdf>

Contribution aux Assises nationales du transport aérien - 20 mars 2018

La ministre en charge des Transports, Élisabeth Borne, a lancé les Assises du transport aérien, qui se sont tenues jusqu'à la fin du mois de septembre 2018. Plusieurs acteurs y ont participé : la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), la Direction générale de l'Énergie-Climat (DGEC), la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement-Énergie (DRIEE) d'Île-de-France et des experts : l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), l'ADEME, Airparif et l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera).

Les échanges ont porté sur les performances économique et environnementale au service des territoires, sociale et de l'innovation au service du passager.

Atmo France a participé aux échanges concernant la performance environnementale des aéroports au sein d'un groupe de travail qui s'est réuni les 4 avril et 30 mai sous la houlette de Laurence Rouil, au titre de l'ACNUSA.

La contribution du secteur aérien aux émissions des polluants réglementés étant en augmentation, il a été proposé que soit actée la nécessité d'une poursuite de la surveillance des zones péri-aéroportuaires avec :

- un suivi des polluants réglementés en regard des valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé (OMS),
- une évaluation plus poussée de l'impact des activités aéroportuaires en poursuivant les travaux de recherche d'un traceur du trafic des avions ou de mesures de retombées,
- des évaluations prospectives systématiques des projets d'évolution ou de développement des activités aéroportuaires.

En termes d'actions concrètes, il a été convenu d'axer les travaux :

1. Vers une meilleure information du public et une transparence accrue

En matière d'information du public, les contributions suivantes ont été faites : améliorer la connaissance sur les émissions et les concentrations de polluants liées au transport aérien et à l'activité aéroportuaire et améliorer le partage de connaissance et la transparence sur les émissions de polluants liées au transport aérien et à l'activité aéroportuaire.

2. Vers une réduction des impacts

En matière de réduction des impacts, il a été proposé d'agir sur les émissions propres aux avions, sur l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissances et des engins de piste et sur l'accès aux aéroports et desserte des plateformes.

En marge de ces discussions, le nouveau président de l'ACNUSA, Gilles Leblanc, a souhaité faire évoluer le fonctionnement de l'autorité de contrôle et de conventionner avec Atmo France afin de formaliser un partenariat réel avec les observatoires de l'air.

Audition au Sénat par les rapporteur de la mission « Expertise des risques sanitaires et environnementaux en France et en Europe » de l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) - 12 avril 2018

Créé par la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983, l'OPECST a pour mission d'informer le Parlement des conséquences des choix à caractère scientifique et technologique, afin d'éclairer ses décisions.

À cette fin, il recueille des informations, met en œuvre des programmes d'études et procède à des évaluations. Composé de députés et de sénateurs, il est présidé par Gérard Longuet, sénateur, et son premier vice-président Cédric Villani, mathématicien et député.

L'audition d'Atmo France a porté spécifiquement sur la question du glyphosate. Atmo France a pu aborder les travaux qui ont été menés sur la surveillance des résidus de glyphosate dans l'air ambiant, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Fédération a également été amenée à répondre aux thématiques suivantes : connaissance sur les expositions aux pesticides et produits chimiques dans l'air ambiant, modèles utilisés dans le cadre de l'évaluation initiale des risques sanitaires et environnementaux pour juger des effets de dispersion des pesticides et produits chimiques par voie aérienne, lien entre le dispositif de surveillance de la qualité de l'air et le réseau de vigilance (phytopharmacovigilance), renforcement de la surveillance des pesticides dans l'air pour la population en général ou les populations plus particulièrement exposées (travailleurs agricoles, riverains), connexion avec les cohortes faisant l'objet d'un suivi sanitaire par l'Inserm ou Santé publique France, attentes vis-à-vis du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2017-2021, effets sur la santé d'une exposition prolongée aux pesticides par voie respiratoire ou cutanée...

Les auditions sur le sujet ont vocation à permettre à l'OPECST de produire un rapport sur l'efficacité du dispositif d'expertise sanitaire français qui aurait dû sortir à l'automne 2018.

Audition par la mission interministérielle relative à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) Air - 4 juillet 2018

Par une lettre de mission en date du 1^{er} juin 2018, le ministre de la Transition écologique et solidaire, le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre de l'Action et des Comptes publics ont confié à l'Inspection générale des finances (IGF), au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET), une mission relative à l'évaluation de l'impact environnemental et économique de la TGAP sur les émissions de polluants atmosphériques. L'objectif était de travailler sur la TGAP en réponse aux politiques publiques pour réduire la pollution de l'air (PREPA).

Atmo France a été auditionnée dans ce cadre par les 8 inspecteurs et a complété ces échanges par la communication d'éléments écrits.

Audition Atmo France par le groupe Santé environnementale de l'Assemblée nationale - 17 juillet 2018

Le nouveau groupe Santé environnementale de l'Assemblée nationale constitué le 14 mars 2018 est co-présidé par Jean-Luc Fugit (député du Rhône) et Delphine Batho (députée des Deux-Sèvres). Il a procédé à des auditions d'acteurs emblématiques pour mieux cerner tous les enjeux que leur groupe de travail aura à traiter.

Atmo France a été auditionnée en présence de Jean-Luc Fugit, Delphine Batho, Sandrine Josso (députée du Pays de la Loire) et des collaborateurs parlementaires des deux présidents du groupe. Cette audition portait sur les enjeux de la pollution de l'air, premier risque de mortalité environnementale. La Fédération a ainsi abordée les questions de nos valeurs et de nos missions, du nouvel indice Atmo, des polluants émergents, des pesticides, des pollens, des particules fines, des cartes stratégiques de l'air, du lien air-climat et de la qualité de l'air intérieur.

En fin d'audition, Jean-Luc Fugit a proposé de déplacer le groupe de travail sur le terrain, au sein d'une AASQA, afin de mieux appréhender les enjeux des AASQA.

Audition dans le cadre de la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et de l'Inspection générale interministérielle du secteur social (IGAS) sur l'évolution de la gouvernance de l'Observatoire national de la qualité de l'air intérieur (OQAI) - 11 octobre 2018

Cette audition fait suite à une demande interministérielle du ministère de la Transition écologique et solidaire, du ministère de la Cohésion des territoires et du ministère de la Santé, pour réfléchir à la politique de qualité de l'air intérieur qui présente des problèmes notamment de financement.

Ce fut l'occasion d'aborder la gouvernance de l'OQAI et son fonctionnement, l'objectif étant *in fine* de présenter plusieurs scénarios d'évolution. Pour ce faire, le CGEDD et l'IGAS ont procédé à l'audition de plusieurs acteurs dont Atmo France.

La Fédération a été invitée à présenter ses missions, à décrire l'intervention des AASQA dans la surveillance de l'air intérieur aux côtés d'autres acteurs (OQAI, Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), etc.) et à proposer des pistes de scénario pour améliorer la surveillance de l'air intérieur, en réfléchissant aux moyens financiers permettant la pérennisation des actions de l'OQAI.

À la suite de ces auditions, la CGEDD et l'IGAS ont publié un rapport le 8 mars 2019, intitulé *L'observatoire de la qualité de l'air : bilan et perspectives*⁽¹⁾.

(1) <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2018-085R-OQualiteAir-D.pdf>

Les prises de contact

Greenpeace - 19 septembre 2018

Une rencontre informelle a eu lieu entre Marine Tondelier (déléguée générale d'Atmo France), Marie-Blanche Personnaz (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes), Karine Léger (Airparif) et Sarah Fayolle, chargée de mission Air de Greenpeace, afin de prendre contact et d'échanger sur les enjeux de la qualité de l'air avec nos structures respectives.

Unicef France - 6 novembre 2018

L'Unicef France a sollicité Atmo France afin d'avoir l'appui de la Fédération pour mener une campagne de plaidoyer sur l'air dans le but de sensibiliser le grand public et les parents sur les effets sanitaires d'une mauvaise qualité de l'air sur les enfants mais également d'inciter les pouvoirs publics à se rapprocher des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les rencontres et rendez-vous institutionnels

Rencontre avec la Société francophone de santé et environnement (SFSE) - 16 janvier 2018

La déléguée générale, Marine Tondelier, a été invitée à participer au Conseil d'administration de la SFSE, membre associé d'Atmo France. Les actions de la Fédération et les actualités du réseau des AASQA ont été présentées. Puis, un échange a eu lieu au cours duquel ont été abordés les mutualisations possibles, les cartes stratégiques de l'air et les microcapteurs. La SFSE a émis le souhait notamment que la Fédération organise une journée de travail sur le dernier sujet.

Le congrès 2018 de la SFSE, qui a eu lieu les 5 et 6 décembre 2018, a porté sur la qualité de l'air intérieur.

Rencontre avec L'Air et Moi - 17 janvier 2018

La Fédération L'Air et Moi a souhaité rencontrer Atmo France afin d'échanger sur un éventuel partenariat. L'Air et Moi met à disposition des supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la qualité de l'air (quiz, diaporamas animés, vidéos, guides pédagogiques, etc.).

Réunion de travail avec Karima Delli, députée européenne et présidente de la Commission transport - 30 janvier 2018

Cette réunion de travail s'est tenue en marge des Assises européennes de la transition énergétique à Genève. Pour représenter la Fédération, son Président Guy Bergé, sa déléguée générale Marine Tondelier, les référent.e.s Jean-Patrick Masson, Marie-Blanche Personnaz et Nathalie Tubiana, responsable communication, y ont participé aux côtés d'autres élus de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air.

Karima Delli a informé des actualités du Parlement européen et de la Commission transport, du poids des lobbies et de sa participation à l'élaboration de la loi française sur la mobilité.

Atmo France a présenté ses travaux sur la thématique du transport et sur la capacité technique des AASQA de mesurer les émissions réelles des véhicules pour les confronter aux chiffres des constructeurs.

Rencontre avec Claire Pitollat, députée des Bouches-du-Rhône - 5 avril 2018

De formation scientifique, Claire Pitollat a notamment beaucoup travaillé sur la thermique des bâtiments. À l'Assemblée nationale, elle siège à la Commission des affaires sociales qui suit aussi les questions de santé et est référente Anses de l'Assemblée nationale, nouvelle fonction créée en début de mandat.

L'échange a porté sur l'examen en cours du projet de loi ÉLAN (Logement) et ses implications possibles sur la qualité de l'air intérieur, sur la surveillance des pesticides par les AASQA. La question du chauffage bois a ensuite été posée par Claire Pitollat, et enfin la problématique de l'ouverture des données a été débattue.

L'échange s'est terminé sur la décision de poursuivre le travail en commun.

Groupe de travail sénatorial « lutte contre la pollution de l'air » - 23 au 27 avril 2018

Un groupe de travail « lutte contre la pollution de l'air » a été mis en place au Sénat. Un contact a été établi avec Nelly Tocqueville, sénatrice socialiste de Seine-Maritime qui le préside, et Julien Dabadie, administrateur en charge du groupe de travail.

Après avoir rendu un travail en urgence sur les feuilles de route, le groupe est actuellement en réflexion sur la phase 2 de ses travaux. Dans ce cadre, Atmo France a été force de proposition pour leur apporter un appui technique et scientifique, en leur mettant notamment à disposition une note sur les plafonds d'émission territorialisés.

Rencontre avec Antoine Bonduelle du Conseil économique social et environnemental (CESE) - 4 mai 2018

Atmo France a rencontré Antoine Bonduelle, membre du CESE, expert climat au Groupe d'action intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et fondateur du Réseau Action Climat.

Suite à l'indication d'Atmo France de l'intérêt d'approfondir la question des implications climatiques de la pollution atmosphérique, Antoine Bonduelle a proposé qu'une AASQA traite la question à partir d'une revue scientifique, pour arriver à une synthèse, une revue complète de littérature.

Il a également abordé la sortie du nouveau rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C qui traite en partie de ce sujet.

Rencontre nationale de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air - 14, 15, 16 mai 2018

Atmo France a assisté à la réunion de constitution en association de l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air.

Ces journées furent l'occasion d'échanger avec les différents élus membres de ce réseau dédié à la qualité de l'air, de valider la charte et les statuts de l'association, et d'en élire le bureau.

Il a été proposé à Atmo France de devenir membre associé de la structure.

La journée du 15 mai a également donné lieu à des échanges sur le sur le fond : tour de table des collectivités représentées pour faire le point sur l'actualité des politiques menées pour la reconquête de la qualité de l'air, présentation par Atmo France des dossiers d'actualité de la Fédération, séquence sur l'urbanisme et la qualité de l'air avec des présentations grenobloises (Camille Rieux d'Atmo Auvergne - Rhône-Alpes) et strasbourgeoises (Emmanuel Rivière d'ATMO Grand Est).

Rencontre avec la Fédération des services énergie environnement (FEDENE) - 12 juin 2018

À l'initiative de Jean-Félix Bernard (président d'Airparif), une rencontre avec la FEDENE a été organisée concernant la question de la gestion régionale de l'air et de sa surveillance, pour propositions au législateur et au Medef.

Rencontre avec Nicolas Garnier, délégué général d'AMORCE - 28 août 2018

Ce rendez-vous a été l'occasion de revenir sur l'historique, les valeurs, les missions et les métiers des deux structures. Il a également été abordé les éventuels sujets sur lesquels des travaux communs pourraient être mis en place, par exemple sur les solutions de chauffage et leurs impacts sur l'air.

Rencontre avec Dataactivist - 13 décembre 2018

Cette rencontre avait pour but de présenter un futur service de données « plaidoyer » pour les associations et ONG qui serait proposé par Dataactivist, coopérative militante pour la mise à disposition de données en open data. L'idée serait d'aider les ONG à identifier les données pertinentes dont elles ont besoin pour mener une campagne de plaidoyer et/ou à rechercher les données déjà identifiées, les analyser et les mettre à disposition des ONG. Ce projet de plateforme data de « plaidoyer » est toujours en cours d'expérimentation.

Quand le projet sera plus abouti, Dataactivist resolicitiera Atmo France pour avoir son retour sur le service proposé.

Les événements

Assises européennes de la transition énergétique - 30, 31 janvier et 1^{er} février 2018 (Genève)

Parce que les enjeux climatiques ne sont pas dissociables des enjeux de santé publique liés aux polluants atmosphériques, Atmo France est un partenaire récurrent de cet événement annuel et participe à ce titre aux réunions de son comité de programmation.

Lors cette édition, Atmo France a pu intervenir durant la plénière « Qualité de l'air : mobiliser toute la société et parler de la transition autrement » aux côtés notamment de Karima Delli, présidente de la Commission des transports et du tourisme du Parlement européen et Anne Lassman-Trappier, administratrice France Nature Environnement et présidente d'Inspire.

Au-delà des rencontres institutionnelles, différentes actions de valorisation des missions des AASQA ont pu être menées avec la tenue d'un stand durant les Assises, les rédactions d'une tribune signée par Guy Bergé et d'une contribution du réseau (voir annexes⁽¹⁾) ainsi qu'une projection d'un diaporama sur les AASQA, leur expertise et leurs outils d'aide à la décision au service des actions intégrées air-climat-énergie-santé des collectivités, additionné de témoignages d'élus sur des collaborations menées avec les AASQA.

Colloque « Comment concilier agriculture et qualité de l'air ? » - 6 février 2018

Organisé conjointement avec l'APCA, ce colloque est le fruit de la création de passerelles entre les Chambres d'agriculture-France et Atmo France. Il a permis de continuer et développer les réflexions communes aux deux réseaux. La matinée était ouverte uniquement aux membres des deux réseaux pour débattre en atelier des sujets qui nous préoccupent :

- action de sensibilisation et de communication sur l'air : quelles approches des exploitants agricoles ?
- campagne de mesure des pesticides dans l'air : déroulement, communication et utilisation des résultats,
- liens entre les pics d'ammoniac (NH₃) et les pics de particules : quelles actions possibles ?

L'après-midi organisée sous forme de rencontre a permis de présenter les initiatives conjointes en région et de faire débattre AASQA, APCA, ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de l'Agriculture et France Nature Environnement, avec comme grand témoin Dominique Potier, agriculteur et député de Meurthe-et-Moselle.

Ce colloque a rassemblé plus de 150 participants. Des actes en ont été publiés (voir annexes⁽²⁾).

(1) (2) disponibles sur <https://atmo-france.org/espace-presse/>

Journée thématique FIMEA « Gestion de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP) » - 15 mars 2018

La Fédération interprofessionnelle des métiers de l'environnement atmosphérique est une association qui structure et fédère l'industrie de la qualité de l'air en France. Elle regroupe 70 PME.

Atmo France a participé à la journée FIMEA sur le thème de la gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public : comment accompagner les collectivités ?

Lors de la table ronde, Peggy Desmettres d'Atmo Hauts-de-France a représenté la Fédération en présentant le programme d'accompagnement des collectivités de la région Hauts-de-France (CoRS'Air).

Colloque sur la qualité de l'air - 4 juin 2018

Destiné à un public étudiant, le colloque a été organisé conjointement avec l'Ambassade des États-Unis en France, Atmo France, Airparif et AtmoSud dans le cadre d'Air Quality Awareness Week, semaine annuelle de sensibilisation sur la qualité de l'air aux États-Unis.

La thématique abordée était la suivante : « Governance and Expertise: A Comparison of Air Quality Management in France and the United States ». Le but était de faire une comparaison de la surveillance de la qualité de l'air en France et aux États-Unis, de présenter les défis d'aujourd'hui en matière de qualité de l'air et ce qui peut être fait pour améliorer la qualité de l'air des générations futures.

4^e Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA) - 19 septembre 2018

Atmo France est partenaire de cet événement national piloté par le ministère de la Transition écologique et solidaire et participe aux réunions de son comité de pilotage. Pour la Fédération, cette édition était l'occasion de communiquer sur deux projets importants : le lancement du nouveau site internet et la mise à disposition des données open data des AASQA (voir pages 24 et 25).

JNQA 2018

JOURNÉEAIR

Lors de cette journée, Atmo France a participé à plusieurs événements.

Un petit-déjeuner a été organisé par Jean-Luc Fugit, président du CNA, à l'Assemblée nationale. Atmo France était présente. Ce fut l'occasion d'échanger sur le contexte national de la problématique de la qualité de l'air.

Une rencontre a été organisée à l'initiative du Medef dans le cadre de la JNQA. Elle avait pour objectif la présentation par plusieurs entreprises des bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'air et l'échange autour de témoignages et d'exemples sur cet enjeu global pour lequel les entreprises sont engagées. Guy Bergé, Président d'Atmo France, Marine Tondelier, déléguée générale, et Marie-Blanche Personnaz, directrice d'Atmo Auvergne - Rhône-Alpes ont participé à cette rencontre.

Les ministres François de Rugy chargé de la Transition écologique et solidaire et Elisabeth Borne en charge des Transports, accompagnés de Jean-Luc Fugit, ont effectué un déplacement dans les locaux d'Airparif. Atmo France leur a présenté le projet de mise à disposition des données par la voix de Marie-Blanche Personnaz (référente numérique) puis une brève démonstration par Marine Tondelier, déléguée générale.



Colloque anniversaire des 10 ans de la Société francophone de santé et environnement (SFSE) - 27 septembre 2018

La SFSE a fêté ses 10 ans d'existence. Joseph Kleinpeter, directeur d'ATMO Grand Est et ancien trésorier de la SFSE, a représenté Atmo France à cet anniversaire.

4^e édition des Assises nationales de la qualité de l'air - 9 et 10 octobre 2018

Atmo France est membre du Comité des partenaires des Assises. Ce dernier est chargé de faire des propositions pour construire le programme. De nombreux représentants des AASQA et d'Atmo France étaient présents durant ces deux journées qui ont été l'occasion de retrouver les différentes parties prenantes de l'air pour des échanges en séance plénière et autour d'ateliers thématiques dont la qualité de l'air intérieur, le brûlage de la biomasse et l'air dans les politiques intégrées.

Conférence mondiale de l'Organisation mondiale de la santé sur la pollution de l'air et la santé (OMS) - 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2018

Atmo France et Airparif, représentées respectivement par Marine Tondelier et Karine Léger, étaient présentes pour participer au nom du réseau aux trois journées de travaux qui ont rassemblé près de huit cents représentant.e.s de quatre-vingt-dix pays à Genève, une première pour l'OMS.

De nombreux échanges ont pu se faire avec la délégation française (Laurence Rouil de l'Ineris, Sylvia Medina de Santé publique France et Jean-Luc Fugit, président du CNA) avec différents acteurs et organismes, dont Guylaine Bouchard, sous-ministre en charge de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques au gouvernement du Québec, etc.

Pour la dernière journée de la conférence, les échanges étaient consacrés à l'action sous forme d'un « High Level Action Day ». Les organisateurs ont ainsi demandé aux participant.e.s, qu'ils soient États membres, organisations internationales, maires, conseillers municipaux ou membres de la société civile, d'annoncer leurs engagements en faveur de la qualité de l'air et de la santé.

Une note a été rédigée par nos représentant.e.s qui met en valeur l'expertise reconnue des AASQA dans les quatre catégories suivantes : la mesure et la prévision, la recherche, le « plaidoyer » et la sensibilisation et l'éducation et la formation. Cette note a été envoyée à la presse sous forme de communiqué et mise en ligne sur le site de la Fédération (voir annexes⁽¹⁾). Un relais sur les réseaux sociaux a également été fait durant les trois jours.

(1) disponibles sur <https://atmo-france.org/espace-presse/>

Challenge écoconduite Geco air - du 05 au 19 novembre 2018

Geco air est un challenge national interentreprises d'écoconduite utilisant l'application smartphone Geco air développée par l'IFP Énergies nouvelles (IFPEN) avec le soutien de l'ADEME. Cette application permet de visualiser en temps réel ses émissions et donc d'adapter des pratiques de conduite souple facilitant ainsi la réduction des émissions polluantes de son véhicule.

Atmo France ainsi qu'Atmo Auvergne - Rhône-Alpes et AtmoSud, ont été partenaires de ce challenge en faisant sa promotion sur leurs sites web et réseaux sociaux.

Colloque « Les pollutions de la santé » - 15 novembre 2018

Atmo France a été invitée à présenter le réseau et ses missions lors d'un colloque scientifique organisé par le Groupe Pasteur Mutualité et la Mutuelle du médecin à Paris sur la thématique « Les pollutions de la santé ». Différents thèmes ont été abordés : la nutrition, la pollution atmosphérique, les perturbateurs endocriniens, le bruit, les ondes, la lumière, etc. Le public était principalement composé de retraités des métiers du secteur médical (médecins, infirmiers) et de quelques étudiants et citoyens engagés.

Delphine Guillaume, chargée de communication et événementiel, a présenté la Fédération Atmo France et les AASQA et répondu aux questions des participants sur le stand qu'elle tenait.

23^e Journées d'études scientifique du Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) - 22 et 23 novembre 2018

Lors de ces Journées d'études scientifiques relatives aux pollens organisées par le RNSA à Bordeaux, la Fédération était représentée par la référente pollens du Bureau, Béatrice Bénabès (Atmo Hauts-de-France) et par l'un des directeurs référents pollens, Serge Pellier (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes). Atmo Nouvelle-Aquitaine et ATMO Grand Est avaient également envoyé des représentants.e.s. Plusieurs sessions se sont succédées dont deux sessions aérobiologie avec trois interventions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine portant sur l'historique de la mesure des pollens dans cette région, sur l'évolution des paramètres réglementés en matière de qualité de l'air depuis vingt ans et sur les travaux au sujet des pesticides menés par les AASQA. Une session s'est également tenue sur la modélisation avec une présentation de la modélisation de l'ambrosie réalisée par Atmo Auvergne - Rhône-Alpes et une session d'information évoquant Pollin'air, projet porté par ATMO Grand Est.

Les visites au réseau

Atmo Occitanie - 2 et 3 avril 2018

La déléguée générale de la Fédération, Marine Tondelier a visité les locaux d'Atmo Occitanie et rencontré les équipes. Ce fut l'occasion de mieux connaître le fonctionnement d'une AASQA (système mis en place en Occitanie avec les adhérent.e.s, conventionnement pluriannuel, etc.) et de comprendre le système des laboratoires niveau 2⁽¹⁾, le fonctionnement des inventaires et la modélisation.

Une rencontre a également eu lieu avec Agnès Langevine, vice-présidente du Conseil régional d'Occitanie en charge de la Transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets et nouvelle présidente de la Commission développement durable de l'association des régions de France (ARF) : les échanges ont porté sur le renforcement des liens entre les deux structures, la présentation d'une station de mesure fixe et du dispositif de surveillance des phytosanitaires.

(1) <https://www.lcsqa.org/fr/rapport/2016/lne/maintien-amelioration-chaines-nationales-etalonage>

Qualitair Corse - 9 et 10 avril 2018

La déléguée générale d'Atmo France, Marine Tondelier, s'est rendue en Corse à l'invitation de Qualitair Corse, pour un déplacement comportant deux volets : une présentation du projet de lutte contre le brûlage des déchets verts mené par la commune d'Afa, grâce au concours de Qualitair Corse, lauréate du programme Act'air de l'ADEME et une visite des locaux et stations et une rencontre avec les équipes de l'AASQA.

Elle a également participé à une réunion sur un projet qualité de l'air intérieur avec la région Corse, ce qui a permis de mieux comprendre le travail quotidien des AASQA.

Atmo Auvergne - Rhône-Alpes - 16 mai 2018

Une visite du site grenoblois a été organisée en présence de Marine Tondelier, déléguée générale, l'occasion d'un petit déjeuner en visio-conférence avec les salarié.e.s des 5 autres sites de l'AASQA (Chambéry, Clermont, Lyon, Saint-Étienne, Valence) pour présenter les travaux et les enjeux de la Fédération et du réseau des AASQA. Une séance de travail a ensuite été organisée, consacrée dans un premier temps aux pollens puis à l'utilisation des micro-capteurs pour sensibiliser les citoyens et améliorer nos connaissances.

ATMO Grand Est - Août 2018

À l'occasion d'un déplacement personnel à Strasbourg, la déléguée générale, Marine Tondelier, a eu l'occasion de visiter les locaux d'ATMO Grand Est et du Laboratoire d'intercomparaison chimie (LIC).

Participations diverses

Salon Smart City Smart Grid - 6 novembre 2018

Table ronde « Qualité de l'air : vers une gestion de plus en plus locale grâce aux capteurs gérés par la ville ? »

Interventions de Pierre Pernot, responsable partenariat à Airparif et Guy Bergé, Président d'Atmo France respectivement pour un point de vue technique et pour un point de vue plus global.

Présentation du rapport annuel 2018 de l'Observatoire mondial de l'action climatique non étatique - 26 novembre 2018

Présence de Delphine Guillaume, chargée de communication et événementiel d'Atmo France.

Semaine de la chaleur - 4 décembre 2018

Table ronde « Le réseau de chaleur : outil efficace et écologique de massification des EnR&R ».

Intervention d'Emmanuel Rivière, représentant d'Atmo France, sur les réseaux de chaleur et la qualité de l'air avec une présentation de la Fédération et des AASQA et de leurs études sur la qualité de l'air des installations bois énergie, et plus largement des chaufferies équipant les réseaux de chaleur, voire des autres modes de chauffage (chaudières individuelles ou collectives au gaz, fioul, etc.).

Dîner annuel de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) 10 décembre 2018

Anne Kauffmann d'Airparif a représenté Atmo France.

LES ACTIONS DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES DE LA FÉDÉRATION EN 2018

Rapport pollens RNSA - APSF - Atmo France

La surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant est régie par l'arrêté du 5 août 2016, qui définit les organismes chargés de coordonner cette surveillance, que sont le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), l'Association des pollinariums sentinelles de France, (APSF) et la Fédération Atmo France (réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air). Ces organismes rassemblent et analysent l'ensemble des données métrologiques et météorologiques, de surveillance clinique et phénologique associées.

Ils assurent la diffusion des résultats de cette surveillance sur leur site internet, auprès du public et des professionnels de santé en vue de prévenir les risques pour la santé liés aux pollens et moisissures de l'air ambiant, et d'adapter la prise en charge des personnes sensibles. Enfin, les acteurs doivent produire annuellement un rapport de la surveillance effectuée et travaillent sous la coordination des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé.



C'est ainsi qu'à l'occasion de la Journée française de l'allergie du 20 mars 2018, les acteurs de la surveillance des pollens les plus allergisants et moisissures ont publié le rapport de surveillance de l'année 2017⁽¹⁾. Cette première édition présente les pollens et spores de moisissures surveillés, les bons gestes à adopter en période de pollinisation, les méthodes de surveillance, une nouvelle carte situant les villes et régions (métropole et outre-mer) surveillées et le bilan en chiffres de la surveillance effectuée.

En 2017, le dispositif de surveillance des pollens comprend 12 pollinariums sentinelles opérationnels dans la moitié ouest de la France métropolitaine et 86 capteurs actifs qui couvrent un peu plus de 63 % de la population, soit plus de 42 millions de personnes. Le dispositif de surveillance des spores de moisissures comprend 15 points de prélèvements.

(1) <https://atmo-france.org/surveillance-des-pollens-et-moisissures-dans-lair-ambiant-2017/>

Rapport Anses sur les problématiques de transfert air extérieur / air intérieur

Suite à une saisine des ministères en charge de la Santé, de l'Environnement et du Travail, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été mandatée pour caractériser les transferts de pollution de l'air extérieur vers l'intérieur des bâtiments. Dans le cadre de l'expertise collective visant à répondre à cette saisine, l'Anses a engagé une démarche de recueil des données et études existantes mettant en exergue cette problématique de transfert. Atmo France a donc été contactée par l'Anses afin de transmettre les données et étude en sa possession. Une convention de partenariat entre les deux structures a été signée en 2018 à cet effet. Ce recueil donnera lieu à la publication d'un rapport d'étude en 2019.

Rapport Anses sur les polluants émergents

L'Anses a publié le 28 juin 2018 un rapport sur l'identification, la catégorisation et la hiérarchisation des polluants actuellement non réglementés dans l'air ambiant. Ce rapport souligne la nécessité de surveiller en France le 1,3-butadiène dans l'air ambiant, de compléter et de pérenniser l'acquisition de données pour les particules ultrafines (PUF) et le carbone suie (black carbon) et d'assurer un suivi particulier sur le long terme sur ces deux substances, compte tenu de leurs enjeux potentiels en termes d'impact sanitaire.

Ce rapport identifie également dix autres polluants (le manganèse, le sulfure d'hydrogène, l'acrylonitrile, le 1,1-2-trichloroéthane, le cuivre, le trichloréthylène, le vanadium, le cobalt, l'antimoine, le naphthalène), pour lesquels l'Anses recommande l'acquisition de données complémentaires.

Ce travail d'expertise s'est principalement appuyé sur les données que l'Anses a collectées auprès des AASQA.

Le travail de l'Anses montre tout l'intérêt de la surveillance qu'effectuent les AASQA sur des substances qui ne sont pas encore réglementées dans l'air ambiant. En effet, bien conscientes des enjeux entourant les substances pointées dans le rapport de l'Anses, les AASQA ont depuis des années, et alors que les réglementations nationale et européenne ne les y obligeaient pas, entrepris de surveiller les substances en question. Elles étendent l'évaluation réglementaire de la qualité de l'air à des polluants non réglementés mais qui correspondent à des enjeux ou à des priorités locales de surveillance, définis avec leurs partenaires locaux, et mènent des opérations de surveillance fixe ou des campagnes ponctuelles les concernant, selon les moyens qu'elles parviennent à dégager. Les données qui en sont issues ont été mises à la disposition de l'Anses pour en permettre l'analyse.

Atmo France note que l'Anses recommande d'accroître la surveillance de certaines substances, en premier lieu le 1,3-butadiène, les particules ultra fines et le carbone suie (black carbon). La Fédération sera bien évidemment au rendez-vous pour aider à l'application de cette préconisation et espère que les financements alloués seront à la hauteur de ces ambitions.

Concernant les pesticides et les pollens, également cités par l'Anses dans son communiqué, Atmo France et les AASQA rappellent qu'elles s'investissent déjà sur cette surveillance, tout en demandant régulièrement que des moyens dédiés soient définis, sanctuarisés et structurés afin qu'elle soit pérennisée (voir page 26).

Campagne exploratoire nationale sur les pesticides

L'Anses, l'Ineris et Atmo France ont lancé le 25 juin 2018 une campagne nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant. Cette première campagne nationale vise à améliorer les connaissances sur les pesticides présents dans l'air ambiant, mieux connaître l'exposition de la population sur le territoire national et à terme de définir une stratégie de surveillance des pesticides dans l'air.

La mise en place d'une telle surveillance est une priorité définie dans le cadre de la feuille de route gouvernementale sur les produits phytopharmaceutiques. Dans un rapport d'expertise publié en octobre 2017, l'Anses a fait des recommandations sur sa conduite et les modalités de sa mise en œuvre. Au vu de ces recommandations, un partenariat a été mis en place entre l'Anses, l'Ineris et la Fédération Atmo France pour la définition et la réalisation de cette campagne.

Cette campagne fait suite à plus de vingt ans de mesure sur le terrain par les équipes des AASQA. 81 substances actives seront analysées sur 50 sites de prélèvements en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer pour un total d'environ 1 500 échantillons sur la durée de la campagne (un an). Les substances ciblées entrent dans la composition des produits phytopharmaceutiques ainsi que de certains biocides, médicaments vétérinaires et antiparasitaires à usage humain. Elles ont été priorisées par l'Anses sur la base de leurs caractéristiques de danger et de critères d'utilisation, d'émission et de persistance dans l'air.

La répartition des sites de prélèvements a été choisie afin de prendre en compte les différents types de zones d'habitation (urbaines ou rurales) et de productions agricoles (arboriculture, viticulture, maraîchage, grandes cultures et élevage).

Pour conduire cette campagne test, un protocole de mesures harmonisé sur l'ensemble du territoire national, a été défini sur la base des recommandations de l'Anses ainsi que de validations métrologiques menées par l'Ineris, dans le cadre de ses travaux pour le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA), en lien avec ATMO Grand Est et Air PACA devenue AtmoSud.

Sur le terrain, les AASQA, fédérées par Atmo France, réalisent les prélèvements et apportent leur expertise territoriale pour mettre en œuvre la campagne au niveau local. L'Ineris, en tant que coordonnateur de la campagne, assure l'appui technique nécessaire aux mesures, pilote l'analyse des échantillons et exploitera les données avec l'appui des différents partenaires. L'Anses, quant à elle, apporte son soutien scientifique et prend en charge le financement de cette campagne.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit et sont financés dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance (PPV) mis en place par l'Anses depuis 2015 et dont l'objectif est de surveiller les effets indésirables des produits phytopharmaceutiques.

Pour effectuer le pilotage de la campagne, les partenaires se réunissent trois fois par an dans le cadre d'un Comité de suivi avec également la participation du Bureau de la qualité de l'air (BQA) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Une réunion de coordination technique est organisée par ailleurs entre l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et les chefs de projet de chacune des AASQA en charge de la campagne.

Les résultats de cette campagne seront communiqués au printemps 2020.

Audition étude riverains

Suite à la saisine de la Direction générale de la Santé (DGS), des travaux pilotés par l'Anses et la DGS viseront à établir les liens entre l'exposition aux pesticides des riverains de zones agricoles et les déterminants de cette exposition. C'est dans ce cadre qu'Atmo France, représentée par ses référents nationaux, a été auditionnée par l'Anses pour définir le protocole de la future étude.

La phase terrain de la campagne sera lancée en 2021 et certaines AASQA seront appelées à y participer.

Accord cadre du dispositif phytopharmacovigilance (PPV) Anses - Atmo France

L'arrêté du 16 février 2017 désignant les AASQA et le LCSQA comme partenaires du dispositif phytopharmacovigilance (PPV) a donné lieu à la signature d'un accord-cadre entre l'Anses et Atmo France, le 28 novembre 2017.

Cet accord-cadre d'une durée de trois ans prévoit l'accès aux données et l'exploitation de la base de données Phytatmo ainsi que l'accompagnement de la PPV via son expertise locale, dans sa mission de collecte et d'analyse des signalements.

Pour l'animation de ce partenariat, l'Anses et Atmo France se réunissent deux fois par an et peuvent être amenées à échanger ponctuellement comme cela a été le cas en 2018 :

- lors de l'audition de plusieurs AASQA dans le cadre de la future étude sur l'exposition des riverains,
- lors de la présentation du dispositif PPV en réunion des directeur.trice.s,
- lors d'une visite sur un site dans le cadre de la campagne exploratoire sur Paris.

Ce travail partenarial permettra d'améliorer les connaissances sur les produits PPV, de disposer des données de mesure des phytosanitaires dans l'air et de fournir des éléments statistiques pour alimenter des fiches substances concernant les molécules autorisées (moyenne, médiane, métadonnées, etc.). Ainsi, 16 fiches sont actuellement publiées sur le site internet de l'Anses : elles reprennent les données mises à disposition par Atmo France dans la base Phytatmo⁽¹⁾.

La PPV prévoit également un dispositif de signalement des effets indésirables sur la santé humaine liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour lequel une page dédiée a été mise en ligne sur le site de l'Anses⁽²⁾.

(1) (2) <https://www.anses.fr/fr/content/fiches-de-phytopharmacovigilance-ppv>

Base de données Phytatmo

La base de données Phytatmo a été créée grâce à une collaboration entre Lig'Air, Atmo Champagne-Ardenne (devenue ATMO Grand Est) et Atmo Poitou-Charentes (devenue Atmo Nouvelle-Aquitaine) à la demande d'Atmo France en 2014 pour répondre à plusieurs demandes au niveau national :

- tester les indicateurs Ecophyto,
- alimenter les travaux de l'Anses sur la définition des modalités d'une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant et la mise en œuvre du dispositif de phytopharmacovigilance.

Cette base recense toutes les données phyto des AASQA depuis qu'elles assurent la surveillance, soit 505 394 données d'analyses dont 339 substances pesticides recherchées sur 239 sites.

Elle répertorie également les données de la campagne nationale exploratoire des pesticides qui seront exploitées avec les autres partenaires de la campagne, l'Anses, l'Ineris et le LCSQA.

La base est actuellement gérée par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

En 2019, les AASQA vont poursuivre la valorisation de cette base de données notamment dans l'accompagnement de l'Anses dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance.

Le plan Écophyto II+

Le plan Écophyto vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Il est piloté par les ministères de l'Agriculture et de l'alimentation, de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

En 2018, une nouvelle version de ce plan, la version II+, a été adoptée. Elle prévoit notamment un renforcement des moyens financiers dédiés, une priorisation des actions liées à la recherche, l'intégration du ministère de la Santé au sein de la gouvernance du plan et la valorisation au niveau européen des données issues de la phytopharmacovigilance (PPV) dans lequel interviennent les AASQA.

Atmo France a pris contact avec le service en charge du plan pour faire valoir l'absence des acteurs Air au sein du comité d'expert.e.s intervenant dans le suivi des actions du plan.

Autosaisine fraction granulométrique de l'Anses

Atmo France a été sollicitée par l'Anses pour participer aux travaux suite à une autosaisine relative aux fractions granulométriques des particules atmosphériques (autosaisine n°2018-SA-0076).

Cette autosaisine a pour objectif de réaliser une comparaison scientifique des référentiels d'évaluation des fractions granulométriques des particules atmosphériques utilisées dans l'évaluation de la contamination atmosphérique et des risques sanitaires par voie inhalée en population générale et professionnelle (PM10, PM2,5, etc. versus fractions inhalable, thoracique et alvéolaire). L'Anses doit investiguer les origines scientifiques et réglementaires ainsi que la pertinence scientifique des deux référentiels.

Dominique Robin, directeur d'AtmoSud, s'est porté volontaire pour intervenir dans le suivi de ces travaux.

Le projet Ocapol

Dans le cadre de l'étude des effets à long terme sur la santé de la pollution atmosphérique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) mène une étude épidémiologique appelée projet Ocapol s'appuyant sur les membres de la cohorte Gazel et Constances. Ce projet a pour objectif d'étudier les effets à long terme de la pollution de l'air sur les cancers de l'adulte.

Les AASQA ont été sollicitées pour fournir des données harmonisées de qualité de l'air sur toutes les régions métropolitaines de 2008 à 2016, dans la continuité des travaux qui ont été réalisés dans le cadre du projet Gazel mené par l'InVS (devenu depuis Santé publique France) dans le but d'évaluer les expositions des individus des deux cohortes.

À cet effet, une convention a été signée en décembre 2017 entre l'Inserm et Atmo France qui assure la coordination administrative et financière pour les AASQA concernée par cette étude (Airparif, Air PACA devenu AtmoSud et ATMO Grand Est).

Le projet s'articule autour de trois grandes phases :

- le calcul spatialisé des émissions de polluants à partir des cadastres européens et nationaux,
- le calcul de la météorologie et de la dispersion des polluants à l'aide des modèles MM5 et Chimère et d'un raffinement de maillage,
- la validation des modélisations et l'assimilation des données de mesure par des méthodes géostatistiques.

Pour suivre l'évolution des travaux, des réunions de suivi sont organisées tous les deux mois environ.

Programme de travail dans le cadre du projet Ocapol

Les travaux Ocapol sont programmés entre septembre 2018 et mars 2021. L'année 2018 a été consacrée à la mise en place des outils et aux premiers calculs des émissions et modélisations météorologiques à partir de septembre-octobre jusqu'à fin décembre 2018 :

- définition des domaines de calcul,
- installation de la chaîne de calcul déterministe sur une plateforme de calcul déportée (Centre de calcul régional du Criann basé en Normandie) et calculs météorologiques,
- préparation du jeu d'émissions,
- création et alimentation de la base de données de mesure.

L'Inserm a reconstitué ses historiques en décembre 2018.

L'année 2019 sera consacrée à la phase opérationnelle.

Le programme Primequal

Le programme de recherche inter-organisme pour une meilleure qualité de l'air à l'échelle locale Primequal a été lancé en 1995 par le ministère en charge de l'Environnement et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui l'animent encore actuellement. Il vise à fournir les bases scientifiques et les outils nécessaires aux décideurs et aux gestionnaires de territoires et d'espaces de vie pour définir, mettre en œuvre et évaluer des solutions d'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur afin de réduire les risques pour la santé et l'environnement.

Il présente la particularité de rassembler plusieurs communautés scientifiques concernées par la pollution de l'air et ses impacts : sciences physiques, sciences de la vie, mathématiques et sciences sociales. Il procède par lancement d'appels à propositions de recherche et veille à assurer une valorisation aussi large que possible des résultats qui en découlent (publications, colloques, site web, etc.).

Ce programme dispose d'un conseil scientifique et d'un Comité d'orientation dont Atmo France fait partie.

Durant l'année 2018, Atmo France a eu l'occasion, outre de contribuer à l'orientation des recherches, de rappeler la place des AASQA au sein de Primequal, par :

- l'implication dans l'élaboration et la réalisation de recherches orientées vers l'aide à la décision,
- la valorisation des résultats de recherches à l'interface de ces décideurs et scientifiques.

C'est avec ce regard qu'Atmo France a contribué à la priorisation des projets en valorisant les partenariats avec les AASQA sur des sujets d'intérêt tel que l'appel à propositions « Villes et qualité de l'air », mobilisant sciences dures, expertises techniques et sciences humaines.

La Fédération a précisé qu'il serait utile que les AASQA puissent avoir un pas d'avance sur la réglementation grâce à la recherche pour anticiper les surveillances qu'elles auront à mener dans l'avenir face à la demande croissante d'informations sur le cumul des substances polluantes dans l'air, à mettre en regard des questionnements relatifs à la santé.

Calendrier des appels à propositions de recherche (APR) suivis par Primequal en 2018

APR « Chauffage au bois en vallée de l'Arve » lancé en 2013.

Deux projets sont au stade de finalisation, et un colloque de restitution a été organisé en septembre 2018.

APR « Agriculture et qualité de l'air »

lancé en 2016. Douze projets sont en cours, l'examen des rapports intermédiaires s'est déroulé tout au long de l'année 2018.

Lancement de l'APR « Villes et qualité de l'air » en 2018.

La sélection des projets s'est faite en février 2018. Un séminaire de lancement sera organisé en début d'année 2019.

Enfin, une réflexion a été menée afin de déterminer les prochains sujets d'APR pour l'année 2020 : l'un portera sur la communication et l'autre sur les liens entre la qualité de l'air et l'énergie.

Le projet RePP'Air

Porté par la Chambre régionale d'agriculture Grand Est, le projet RePP'Air a officiellement été lancé le 19 janvier 2017. Parmi la trentaine d'acteurs associés, 6 AASQA sont impliquées dans ce plan d'études mené sur plus de trois ans dans l'objectif d'améliorer la compréhension des phénomènes impliqués dans les transferts de produits phytosanitaires dans l'air. Cela passe par la mise à disposition des connaissances techniques et scientifiques pour appréhender les processus de transfert de produits dans l'air, par la recherche des solutions performantes en limitant les risques, par le transfert des solutions techniques vers les exploitants et par la communication auprès du grand public. Il sera ainsi possible de conseiller au mieux les agriculteurs dans leur utilisation des produits phytosanitaires.

Bien que les liens entre agriculture et qualité de l'air soient encore un sujet sensible auprès du monde agricole, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une demande partagée de compréhension des mécanismes.

Le projet regroupe 6 Chambres régionales d'agriculture, 5 Chambres départementales d'agriculture, une ferme expérimentale, 7 AASQA, les Instituts nationaux de la recherche agronomique (INRA) de Colmar et de Paris-Grignon, l'Ineris et 9 établissements de formation agricole. Il est réparti sur 7 sites de mesures dans 6 régions et 4 systèmes agricoles sont évalués pour assurer une approche harmonisée pour chaque site. Il sera veillé à assurer une représentativité du territoire par la réalisation de mesures hebdomadaires de produits phytosanitaires dans l'air, d'enquêtes de pratiques agricoles autour du site de mesures, d'analyses des données recueillies, de mise en relation des mesures et des pratiques agricoles enquêtées, de développement d'outils permettant d'estimer les transferts potentiels de produits phytosanitaires dans l'air, de transferts de solutions techniques au secteur agricole et de communication objective auprès des citoyens. L'analyse des premiers résultats est en actuellement en cours.

Le projet PATer

Le projet PATer (Pollution atmosphérique sur le territoire français) est un programme de travail de trois ans porté par Atmo France avec l'Ineris et l'Inserm qui vise à améliorer la connaissance de l'impact de la pollution atmosphérique sur la croissance fœtale. Lancée fin 2013, cette étude vise à modéliser les concentrations en polluants atmosphériques à une résolution spatiale fine à l'échelle de la France entière et à mettre ces données à disposition à des épidémiologistes.

Les travaux portent sur la cohorte Elfe (Étude longitudinale française depuis l'enfance), première étude consacrée au suivi de plus de 18 000 enfants, de la naissance à l'âge adulte, sous les angles des sciences sociales, de la santé et de la santé-environnement.

8 AASQA et l'Ineris pilotent la réalisation des simulations de la qualité de l'air et construisent la base de données de concentrations de substances dans l'air. Les AASQA métropolitaines fournissent les concentrations simulées aux échelles régionale et urbaine, l'Ineris fournit l'information à l'échelle nationale. L'Inserm réalise le volet épidémiologique de l'étude. Enfin, l'InVS (devenu depuis Santé publique France) apporte son expertise au sein du comité de pilotage du projet.

Avis du Comité scientifique du programme de recherche concernant le rapport scientifique final du projet PATer mené sous la responsabilité scientifique d'Emmanuel Rivière (EST-2013-2016)

Les méthodes utilisées dans le projet PATer et les résultats préliminaires obtenus à ce jour démontrent la faisabilité, la puissance et l'intérêt scientifique d'une collaboration entre des équipes qui modélisent des expositions à la pollution environnementale et des épidémiologistes qui font usage de ces données. Les résultats obtenus au cours de ce projet conduisent à renforcer la crédibilité et l'importance des politiques de prévention.

Le rapport scientifique du projet, remis le 24 mars 2018, a été validé par le Comité scientifique du programme de recherche qui apprécie la qualité remarquable du travail réalisé et les deux publications qui en sont issues dans de très bonnes revues.

L'EXPERTISE DU RÉSEAU DES AASQA

LES ACTIONS INTER-AASQA EN 2018

Les travaux Air-Climat-Énergie

En 2018, l'ensemble des AASQA ont décidé de mettre des moyens en commun afin d'harmoniser les résultats des inventaires régionaux par la mise en place d'une plateforme de réalisation des inventaires de consommations d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques (également de production d'énergie dans un second temps) en conformité avec le *Guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques* du Pôle de Coordination national sur les inventaires territoriaux (PCIT).

Cette plateforme, baptisée PRISME, est réalisée dans le cadre d'une gouvernance partagée entre toutes les AASQA. Elle se substituera progressivement aux plateformes ICARE, ESPACE et INVENT'AIR actuellement utilisées.

Il a également été acté que l'ensemble des activités historiquement mises en œuvre dans le cadre du COPIL Climat-Air-Énergie dit COPIL CLAIRE étaient versées dès 2018 au sein du CODIR PRISME.

Lancement des travaux de développement

Le CODIR s'est réuni trois fois en 2018. Il a décidé de partager des moyens des AASQA via SynAirGIE pour :

- le recrutement d'un chef de projet (contrat à objet défini),
- la réalisation d'un audit visant des préconisations pour le système d'information de PRISME,
- le recrutement d'un développeur informatique (contrat à durée déterminée de 6 mois) pour la réalisation du module « transport routier », jugé prioritaires dans le contexte de déploiement des zones à faibles émissions (ZFE) avec les évaluations d'impact associées.

Autres activités

Le CODIR PRISME a également piloté les travaux suivants :

- Agrégation des inventaires régionaux (AIR_2) coordonnés par AtmoSud et qui ont permis de mettre en place une base de données des consommations d'énergies, d'émissions de polluants et de GES pour toutes les régions, avec cartes associées. Les cartes des émissions totales de NO_x, PM10 et CO₂ ont été présentées au Bureau de la qualité de l'air (BQA) et au Département de lutte contre l'effet de serre (DLCES) début 2019.
- Finalisation de la mise à jour du guide PCIT 2 pour la réalisation des inventaires territoriaux.
- Enquête relative à l'implication des AASQA dans les plans climat-air-énergie territoriaux.

Concilier les enjeux croisés de l'air et du climat

Fortes d'une expertise de plus de quarante ans, les AASQA ont pu évaluer à quel point les actions de réduction des émissions de polluants de l'air s'inscrivent dans la lutte contre les changements climatiques. En revanche, certains leviers d'action mis en avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre peuvent dégrader la qualité de l'air extérieur et intérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières.

Atmo France souligne ainsi régulièrement la nécessité d'aborder les enjeux croisés de l'énergie, du climat, de l'air et de la santé dans une démarche intégrée et cohérente de manière à ce que les politiques mises en œuvre valorisent les synergies et maîtrisent les effets contre-productifs.

Cette approche permet d'assurer la cohérence des actions menées dans la lutte contre le changement climatique et celles en faveur de la reconquête de la qualité de l'air et de privilégier les actions qui présentent des co-bénéfices pour la santé et le climat. L'expertise et les outils des AASQA aident ainsi les collectivités à articuler les actions air, climat, énergie pour concevoir des territoires respirables, sobres en énergies et émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs actions de valorisation des travaux des AASQA ont également été organisés auprès de partenaires nationaux : AMORCE, Club STEP piloté par l'ADEME, Convention des maires, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Club villes, territoires, énergie et changement climatique (VITECC), etc.

Enfin, il participe aux échanges avec le BQA et le DLCES du ministère de la Transition écologique et solidaire, concernant les liens entre inventaires régionaux spatialisés et inventaires nationaux, mais aussi les apports possibles des AASQA dans le cadre des Plans climat air-énergie territoriaux (PCAET).

Stratégie numérique

Le Code de l'Environnement prévoit que les AASQA ont en charge la mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air en France (article L221 -3 et suivants). Les missions qui en découlent aboutissent, pour les organismes agréés, à produire et diffuser des informations spatialisées sur la qualité de l'air (cartographies, émissions, prévisions, etc.) avec des incertitudes connues.

Ainsi la stratégie numérique d'Atmo France a pour enjeux de :

- de clarifier et d'homogénéiser l'accès à l'information partagée, de telle sorte que les différents partenaires (membres ou acteurs économiques) puissent disposer d'informations standardisées et que la filière « aval » se développe,
- d'être en mesure de déployer les nouveaux outils de production et de dissémination qu'il convient de développer rapidement, dans une logique d'optimisation économique (mise en commun de moyens).

La stratégie numérique est donc un axe fort de travail au sein des AASQA et se retrouve dans le Programme d'actions stratégiques sur les systèmes d'information (PASS) qui se décline dans différents projets depuis 2017 : DIDON (diffusion des données) et SPOT (traitement des données issues des AASQA). Ces derniers sont pilotés par un groupe de travail inter-AASQA : le Comité de suivi stratégique des Systèmes d'Information (COSI).

Les réunions du COSI en 2018

Réunion du 12 janvier

Suivi du projet des portails open data (livrables, licences) pour la Journée nationale de la qualité de l'air 2018, de l'état d'avancement de l'instruction COVADIS et des priorités 2018 du LCSQA, examen du projet de convention TERA.

Réunion du 12 avril

Suivi du projet des portails open data régionaux (données horaires, base modèle, parrainage entre AASQA, plan de communication, plan de charge de travail des référents) et du projet SPOT.

Réunion du 11 juin

Suivi du projet des portails open data régionaux (choix de la licence, point sur les flux (WFS), métadonnées, données et services disponibles et sur les parrainages) et de l'état d'avancement projet SPOT (nouveau calendrier, relance de l'appel d'offre, implication des AASQA dans le pilotage, hébergement, etc.).

Réunion du 10 septembre

SPOT (point sur l'appel d'offre, le calendrier, l'offre de poste chef de projet), portails open data (bilan avant lancement officiel lors de la Journée nationale de la qualité d'air, licence, perspectives post-JNQA avec l'élargissement de flux, interopérabilité, etc.), lancement du concours de datavisualisation du ministère de la Transition écologique et solidaire, préparation des ateliers sur le numérique pour les journées techniques de l'air 2018.

Réunion du 20 novembre

SPOT (offre de poste du chef de projet, suivi de l'appel d'offre), retour d'expérience du projet DIDON (portail open data), réflexions sur les priorités 2019 de la stratégie numérique 2019 (modélisation fine échelle, nouveau schéma directeur, etc.).

Le projet SPOT « postes centraux »

Le projet SPOT vise la mise en œuvre de l'organisation et l'informatisation des post-traitements pour alimenter la base de diffusion à partir des bases de production des mesures « postes centraux ». Il a vocation à réaliser un ensemble logiciel permettant de gérer des services d'exploitation et d'analyse des données et des services d'intégration dans la base de données de diffusion et de traitement gérée dans le projet DIDON. SPOT se concentre sur les processus d'acquisition, de traitement et de post-traitement en amont de la diffusion des données, avec un spectre large (données d'émissions, de modélisation, de mesures, prévisions, etc.). Le logiciel SPOT qui sera développé sera accessible à toutes les AASQA : un seul développement avec une installation par région.

En 2018, un appel d'offre a été lancé mais s'est avéré être infructueux, ce qui a retardé la mise en œuvre du projet. Un nouvel appel d'offre sera effectué en 2019 avec également le recrutement d'un chef de projet par le GIE SynAirGIE (voir page 22).

Le projet DIDON « diffusion des données »

Le projet DIDON porte sur la standardisation de l'échange et de la diffusion des données produites par les AASQA (mesures, sorties de modèles, données d'inventaires d'émissions de polluants atmosphériques), en cohérence avec les obligations réglementaires et avec les besoins des observatoires régionaux et de leurs canaux de diffusion (sites web, etc.) au service de leurs partenaires et du citoyen.

En 2018, les travaux menés par DIDON ont principalement porté sur la mise en place de portails de données open data dans chaque AASQA⁽¹⁾, autrement dit dans chaque région en métropole comme en outre-mer. Les données produites étaient jusqu'en septembre 2018 téléchargeables sur leurs sites internet respectifs ou accessibles sur demande sous des formats potentiellement différents.

Afin de faciliter leur appropriation et leur réutilisation par des tiers, ou de manière automatisée pour alimenter des services web, un important travail d'harmonisation a été réalisé par les AASQA (via les réunions techniques animées par les pilotes de DIDON et l'entraide inter-AASQA) pour proposer des jeux de données cohérents et interopérables sous licence Open Database License (ODbL) qui sont :

- accessibles : elles sont disponibles au format open data, documentées et facilement réutilisables,
- homogènes : elles respectent un format commun, sont donc interopérables, et peuvent fonctionner et partager des informations ensemble sans aucune restriction,
- moissonnables : les données sont fournies sous forme de flux conformes selon des règles de mise en œuvre communes européennes,
- fiables : les AASQA sont agréées par le ministère en charge de l'Environnement et auditées régulièrement par le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA),
- avec garantie de service : les données sont toujours disponibles,
- actualisées de manière régulière.

Il existe 11 jeux de données sur des polluants majoritaires disponibles : particules fines (PM10, PM2,5), oxyde d'azote (NO_x), dioxyde de soufre (SO₂), monoxyde de carbone (CO), ozone (O₃), benzène (C₆H₆), plomb (Pb), cadmium (Cd), arsenic (As), nickel (Ni), composés organiques volatiles (COVM), ammoniac (NH₃), données mesurées aux stations, données d'émissions, cartes annuelles d'exposition des populations et territoires, indicateurs quotidiens (indices et épisodes de pollution). Ces données sont également diversifiées d'un point de vue temporel, allant d'une donnée horaire jusqu'à une donnée annuelle. Pour certaines d'entre elles, un historique des cinq dernières années est disponible.

Pour 2019, le projet DIDON 2 aura pour objectif la consolidation et homogénéisation des flux, ainsi que l'interopérabilité.



Quid de l'utilisation des flux

L'utilisation des flux peut intéresser différents acteurs économiques, collectivités, établissements publics, associations et citoyens, afin que chacun puisse comprendre et s'appropriier les enjeux de la qualité de l'air et favoriser ainsi les changements de comportements.

À partir des données mises à disposition sur l'air, éventuellement croisées avec d'autres informations disponibles, il est possible de traiter la ou les thématiques suivante(s) :

- mieux comprendre les mécanismes contribuant à la pollution de l'air : influence des sources de pollution (trafic routier, chauffage, présence d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à la taxe générale sur les activités polluantes sur l'air, etc.), influence des conditions météorologiques, etc.
- mieux identifier les enjeux en matière de qualité de l'air : comment optimiser les moyens de transports ou de chauffage pour améliorer la qualité de l'air ? Comment mieux aménager les centres urbains ?
- mieux cerner l'impact de la pollution sur la santé, les écosystèmes, l'économie, etc.
- faciliter la prise de décision pour améliorer la qualité de l'air,
- faciliter la prise en compte de l'impact de certaines mesures sur les émissions de polluants atmosphériques,
- mieux informer et sensibiliser le public pour réduire les émissions polluantes ou l'exposition à la pollution (notamment pour les personnes sensibles, souffrant d'asthme, etc.).

Ainsi, les données peuvent, par exemple, permettre de répondre à des questions telles que : comment mieux gérer mes déplacements ou mon chauffage pour réduire la pollution et mon exposition à la pollution ? Pour faire la promotion des données open data, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé un concours de datavisualisation sur la consommation locale d'énergie en 2018⁽²⁾ en partenariat avec Atmo France, le LCSQA, le consortium PREV'AIR, l'Ineris et le CITEPA.

(1) En tant que producteur de données environnementales référencées géographiquement, les AASQA sont concernées par la directive européenne INSPIRE, le principe d'open data établi par la loi Lemaire pour une République numérique, le nouvel arrêté précisant les données relevant de la mission de service public des AASQA et les modalités de leur diffusion.

(2) <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/greentech-verte#e3>

Indice de la qualité de l'air

L'indice Atmo permet de décrire la qualité de l'air à l'échelle d'une agglomération. Ses modalités de calcul sont définies par l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux indices de la qualité de l'air.

Le PNSQA 2016-2021 (Plan national de surveillance de la qualité de l'air) ainsi que l'Anses recommandent de faire évoluer l'indice de la qualité de l'air, objectif que les AASQA et Atmo France ont également considéré comme prioritaire.

Le CPS (Comité de pilotage de surveillance composé du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), du LCSQA et d'Atmo France / AASQA) a mandaté un groupe de travail sur le sujet, piloté par Atmo France et plus précisément par Airparif et son directeur Frédéric Bouvier jusqu'au 27 août 2018, date à laquelle il a quitté ses fonctions à Airparif. Depuis, Anne Kauffmann (Airparif), Véronique Delmas (Atmo Normandie) et Gaël Lefeuvre (Airbreizh) se sont mobilisés pour prendre sa suite sur le dossier, avec l'appui de Marine Tondelier (déléguée générale d'Atmo France), d'Alexandre Thomasson (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes) et de Lionel Guiseppin (Airparif).

Ce groupe de travail (GT) est composé :

- d'un représentant de la Fédération Atmo France (Marine Tondelier),
- d'un représentant de chaque tétragroupe d'AASQA, (14 AASQA sur les 18 ont finalement participé activement aux travaux du groupe),
- d'un représentant du Bureau de la qualité de l'air (BQA) du MTES (Julien Rude),
- d'un représentant du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du MTES (Aurélie Le Moullec).

Son mandat était le suivant :

- un bilan de l'utilisation de l'indice Atmo (centralisation des avantages et des limites de l'indice actuel via un rapide historique),
- une analyse comparative avec le nouvel indice européen, en vue de la diffusion d'une information quotidienne et recommandations sur les orientations à privilégier,
- une formalisation d'un indice ayant pour vocation de remplacer ou compléter l'indice Atmo actuel, avec tests de sensibilité et étude d'impact,
- la possibilité de faire des propositions en priorité des indices à faire figurer dans l'arrêté et toute recommandation utile à l'occasion de ses travaux.

Réunion du 8 février 2018

Cette réunion a permis de travailler sur les deux premiers points demandés : étudier les avantages et les limites de l'indice Atmo actuel et ceux de l'indice européen.

Réunion du 30 mai 2018

Après une première série de tests menée par 14 AASQA, représentant une diversité de situation atmosphérique, le groupe de travail a validé que le nouvel indice Atmo reprenait bien les principales caractéristiques de l'indice français actuel (indice journalier avec prévision, calcul basé sur le maximum des sous-indices, etc.) et de l'indice européen (cinq qualificatifs, ajout des PM_{2,5}, etc.).

Réunion du 25 juin 2018

Le GT Indice s'est réuni pour finaliser ses travaux et répondre aux demandes du BQA. À la suite de cette réunion, une nouvelle série de tests a été élaborée pour compléter les travaux antérieurs. Elle visait notamment à comparer l'ancien indice Atmo (avant 2012), l'indice Atmo actuel et le nouvel indice Atmo, sur la base des données des trois dernières années (entre 2015 et 2017, soit 1 096 jours au total).

Réunion du 14 septembre 2018

Les résultats des travaux du GT Indice ont été détaillés lors du CPS du 14 septembre, au cours duquel il a été demandé aux AASQA de fournir au BQA une note synthétique décrivant l'impact de ce nouvel indice par rapport à l'indice Atmo actuel, ainsi que des précisions sur la sensibilité au choix des seuils notamment pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules PM_{2,5} avec des avantages et inconvénients, etc.

Réunion du 26 septembre 2018

Les travaux effectués par le GT ont été présentés lors de la réunion du CPS du 26 septembre où il a été demandé des compléments d'explication et acté que la date de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 ne pouvait être tenue en l'absence d'un arrêté rédigé et d'une décision finale sur les seuils.

Les préconisations concernant la révision de l'indice Atmo

La nécessaire révision de l'indice Atmo est évoquée dans plusieurs rapports ou plans d'action :

- L'action n°19 du PNSQA prévoit de promouvoir une information quotidienne télévisée grâce à un indice Atmo rénové, en réponse à l'action 62 de la feuille de route issue de la Conférence environnementale 2014, qui prévoit que les bulletins météo des chaînes publiques régionales comprendront obligatoirement une communication de l'indice Atmo sur la qualité de l'air.
- Le rapport d'information de l'Assemblée nationale de mai 2016 « garantir un air sain » recommande d'établir un indice synthétique de la qualité de l'air qui soit commun à toutes les AASQA et de compréhension aisée, et de mettre à disposition du grand public un indice individualisé d'exposition à la pollution de l'air (application portable par exemple). Il recommande également de mettre en place, pour la gestion des épisodes de pollution, un dispositif de vigilance atmosphérique qui évolue en fonction de l'intensité de la pollution mesuré par 4 couleurs sur le modèle de la vigilance Météo-France.
- Le rapport de l'Anses d'avril 2017 sur les normes de qualité de l'air ambiant, indique à ce sujet que compte-tenu de l'enjeu que représente l'exposition chronique à la pollution atmosphérique, de mettre à l'étude un nouveau vecteur de communication quotidien, permettant de décrire pour le grand public les données de qualité de l'air au regard des enjeux sanitaires. Les résultats d'études d'impact sanitaire montrent bien que c'est la mise en place d'actions visant à réduire durablement la pollution atmosphérique qui permettrait d'améliorer de façon considérable la santé et la qualité de vie de la population. Cela passe entre autres par une meilleure prise de conscience collective de la problématique, pour laquelle une communication appropriée et mieux proportionnée représente un réel facteur d'entraînement. L'opportunité de repenser l'indice de communication Atmo, dont la conception initiale date de plus de vingt ans, et l'utilisation qui en est faite, est à saisir.
- Enfin, une enquête de l'ADEME de 2016 sur l'évaluation de la circulation alternée à Paris et à Lyon et de la régulation de la circulation à Grenoble a mis en évidence un ressenti d'un manque d'information de la population sur la qualité de l'air par 54 % des personnes interrogées.

L'application smartphone

Depuis 2016, il existait une application smartphone nationale visant un accès facilité à l'information officielle sur la qualité de l'air, à l'échelle des régions. Cette application nécessitait une évolution vers plus de valeur ajoutée, en analysant la question des indices, des attentes et des services des usagers, en lien avec les autres démarches numériques. Ainsi un groupe de travail dédié à ce sujet a été mis en place en 2018 avec comme enjeux :

- poursuivre le travail de construction d'une méthode inter-AASQA qui permettrait de fournir un indice cartographique plus fin avec une meilleure prise en compte de la santé (approche en cumul), en travaillant notamment avec l'Anses,
- reprendre les réflexions sur les attentes en matière de services applications smartphone et comment les AASQA peuvent y répondre (applications mutualisées Airparif Itinéraire, Air to Go, etc.) mais aussi comment la mise à disposition des données des AASQA peut permettre d'injecter les données de qualité de l'air dans d'autres applications pertinentes (running, etc.).

Ce groupe de travail s'est réuni une seule fois en mars 2018 car ses réflexions dépendaient des avancées des travaux du groupe de travail nouvel indice Atmo.

Néanmoins lors de cette réunion, les points suivants ont été mis en évidence :

- l'application devra comporter des aspects sanitaires, proposer une même base simple, faire de la sensibilisation, des recommandations avec des messages ciblés santé et bonnes pratiques, avec une géolocalisation et un système de notifications,
- deux solutions possibles : soit de créer une application nationale, soit de s'intégrer dans une application existante.

Concernant la partie « indicateur santé » du travail de ce groupe, des contacts ont été pris avec l'Anses et Santé publique France au niveau national et régional.

Les clubs inter-AASQA

Le club Qualité de l'air intérieur (QAI)

En 2018, le club QAI s'est réuni à deux reprises. Durant cette année, le club s'est attelé à faire un état des lieux de toutes les actions mises en œuvre par les AASQA en faveur de la préservation d'un bon air intérieur. Ces actions ont été valorisées dans le cadre du rapport de suivi du PNSE 3, pour les années 2017-2018.

Réunion du 22 mars

La réunion a amorcé les réflexions sur la construction d'une base de données qualité de l'air intérieur accessible à tous, avec définition d'un cahier des charges. Elle a également fait un retour sur le colloque organisé par la Fédération interprofessionnelle des métiers de l'environnement atmosphérique (FIMEA), le 15 mars 2018 et qui portait sur « la gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP) : comment accompagner les collectivités ? ».

Enfin, plusieurs retours d'expériences ont été exposés sur l'accompagnement et la mise en œuvre de la surveillance réglementaire auprès des collectivités et sur les études entre les liens air intérieur air extérieur.

Réunion du 8 octobre

L'Anses est intervenue pour présenter leurs actions en cours et à venir, notamment sur l'élaboration de valeurs guides sur l'air intérieur, sur la métrologie, ou encore sur l'étiquetage des produits. Enfin, un retour d'expérience sur des cas pratiques de ventilation a été présenté.

Le club Communication

Le club Communication rassemble les communicant.e.s des AASQA au sens large et est particulièrement actif sur la plateforme collaborative interne Buz : questions, informations, « bons plans », partage d'expériences et de savoir-faire métier, groupe d'alerte veille, etc. sont régulièrement postés. Il s'est réuni deux fois en 2018.

Réunion du 25 avril

La nouvelle stratégie de communication de la Fédération a été présentée aux membres, ce qui a permis d'aborder les sujets de communication sensible, de crise et les réseaux sociaux.

La communication autour de la JNQA 2018 (voir page 43) a également été abordée avec ses déclinaisons locales et les mutualisations possibles. Un tour de table a permis de présenter les initiatives positives et engageantes, existantes dans les AASQA.

Réunion du 3 octobre

En vue des travaux menés par le groupe de travail Indice (voir page 58), le club Communication a été sollicité pour mener une réflexion sur le choix des qualificatifs et des couleurs du nouvel indice Atmo.

Le club Veille appels à projets (VAAP)

Le Secrétariat général d'Atmo France a initié à la demande des AASQA un club d'échanges qui effectue une veille sur les appels à projets et programmes nationaux et européens auxquels les AASQA sont éligibles. Cette veille collaborative fait l'objet d'informations régulières auprès des membres du club, des directions des AASQA et du Bureau d'Atmo France.

En 2018, le club VAAP a poursuivi la veille sur les projets nationaux et internationaux dans des domaines divers (environnement, santé, énergie, etc.). Cette veille continue a permis d'identifier ou de creuser différents projets et programmes tels que : Primequal, Interreg Europe, Life, Horizon 2020, Cortea (ADEME), etc.

Il a également rédigé une stratégie comportant plusieurs actions à mener dans les années à venir : faire un partage d'expérience entre AASQA, organiser des formations (internes/externes), favoriser le montage d'un consortium inter-AASQA et rédiger une procédure déclinable dans toutes les AASQA.

Comité d'organisation des Journées techniques de l'air (JTA)

Les Journées techniques de l'air sont deux journées internes de travail et d'échanges où se réunissent l'ensemble des salarié.e.s des AASQA. Autour de thématiques définies, se succèdent conférences, ateliers et temps conviviaux. L'objectif est de favoriser les échanges et la solidarité entre les différentes AASQA, et créer une dynamique positive et efficiente pour faire face aux enjeux de la qualité de l'air.

Pour organiser et coordonner ces deux jours à la fois sur le contenu et la logistique, un comité d'organisation est mis en place en lien avec l'AASQA qui accueille les journées.

En 2018, les JTA ont eu lieu les 4 et 5 octobre 2018 à Besançon.

Groupes de travail Sites web

En 2018, deux groupes de travail regroupant des représentant.e.s des AASQA ont travaillé sur deux projets web.

Le site web d'Atmo France : atmo-france.org

Le site de la Fédération a été revu dans son intégralité (voir page 24). Pour donner et suivre les lignes directrices fixées par le Bureau, un groupe de travail a été constitué.

Le nouveau site a été mis en ligne en septembre 2018 à l'occasion de la JNQA 2018.

Le site ABC d'air : abc-dair.org

Ce site a pour vocation d'être une plateforme éducative regroupant les ressources pédagogiques et périscolaires des AASQA mais également les outils proposés par les pouvoirs publics et par les associations d'éducation à l'environnement partenaires des AASQA sur les thématiques de l'air, du climat, de l'énergie et de la santé.

Ce projet lancé en 2016 a été réactivé courant 2018 pour finaliser le site abc-dair avec une première étape concernant la consolidation du cahier technique de développement, puis une étape de développement et d'intégration de contenus en fin d'année 2018. Le site a été lancée début 2019.

Les groupes de travail spécialisés comptabilité et ressources humaines

Suite à une décision prise lors d'une réunion du sous-groupe de travail Évaluation économique des PRSQA, le groupe de travail Administratif-Finances-Ressources humaines a été scindé en deux : le groupe de travail Comptabilité et le groupe de travail Ressources humaines.

Les groupes de travail (GT) Comptabilité/Évaluation économique des Programmes régionaux de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA)

2018 est la première année de mise en application de la deuxième version du guide analytique des AASQA. Dans un souci d'harmonisation des méthodes comptables, le GT Comptabilité a donc essentiellement échangé sur cette évolution et sa mise en pratique. Il a également été question de l'évolution de Gestion'air, plateforme de saisie des données administratives et comptables des AASQA administrée par le LCSQA.

À ce titre, le sous-GT Évaluation économique des PRSQA s'est réuni en fin d'année pour faire un bilan et de discuter d'évolutions probables, entre autres.

Le GT Comptabilité a également participé au rapport sur le suivi des financements du dispositif de Surveillance de la qualité de l'air 2013-2016 rédigé par le LCSQA et publié par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Une formation en comptabilité analytique à destination des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a également été réalisée par Christophe Audelan (Airparif) en collaboration avec David Petrone (Atmo Auvergne - Rhône-Alpes). Très plébiscitée, cette formation devrait être pérennisée à raison d'une fois dans pour les années à venir.

Formation ordonnance Macron

Atmo France a organisée le 8 février 2019 une formation suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance travail le 22 septembre 2017. Cette formation a été l'occasion de revenir sur les changements sur les points suivants :

- le renforcement de la négociation collective,
- la fusion des branches,
- la fusion des instances représentatives du personnel,
- la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail,
- la pénibilité au travail.

Un support de formation a été ensuite mis à disposition de toutes les AASQA.

Le groupe de travail Ressources humaines

Le GT Ressources humaines, qui regroupe essentiellement les responsables des ressources humaines des AASQA ne s'est pas réuni cette année. Toutefois, la plateforme collaborative Buz a permis d'échanger et de travailler sur de nombreux sujets.

Ainsi, les procès-verbaux de la commission paritaire sont désormais directement transmis aux responsables RH.

Des questions sur la mise en application de la convention collective sont régulièrement soulevées et les réponses y sont discutées collectivement.

Par ailleurs, le GT Ressources humaines a pu discuter de la réforme de la formation professionnelle qui prendra effet courant 2019.

La Commission appels d'offres et négociations groupées

Le décret du 25 mars 2016 portant sur la réforme du droit des marchés publics pose une obligation pour les AASQA, au-delà d'un seuil de 25 000 €, de passer, a minima, par un marché à procédure adaptée (Mapa). Les AASQA avaient mis en place un système collégial de négociations groupées auprès des principaux fournisseurs de matériels mais sans cadre juridique pour suivre les procédures administratives des marchés publics.

En 2017, la Commission appels d'offres et négociations groupées a donc été créée. En 2018, les AASQA ont poursuivi ces travaux par la création, entre autres, d'une Commission spéciale des achats constituée d'un représentant par tétragroupe et d'un représentant de SynAirGIE (voir page 22). Cette commission est conseillée par la société Economiz spécialisée dans les marchés publics. Les premiers appels d'offre vont donc pouvoir être lancés en 2019.

Définition de stratégies sur des thématiques d'Atmo France

En 2018, Atmo France a initiée au sein du réseau des AASQA un travail de définition de stratégies sur les thématiques suivantes : pollens, santé, pesticides et sensibilisation et pédagogie. Les travaux validés au sein des différentes instances de la Fédération, ont été lancés dès 2018 pour certains et seront lancés ou se poursuivront en 2019 pour les autres.

Rapport d'activité d'Atmo France 2018 présenté à l'Assemblée générale du 21 mai 2019

Responsable de publication : Guy Bergé, Président d'Atmo France

Renseignements : Marine Tondelier, déléguée générale du Secrétariat général

secretariatgeneral@atmo-france.org

Rédactrices : Marine Tondelier, Delphine Guillaume, Awa Traoré, Joënia Barul

Conception graphique : F. Borel - 04 42 06 06 75 / Impression : Mailedit - Paris / 05-2019

© Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse d'Atmo France

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
présenté à l'Assemblée générale du 21 mai 2019

Atmo France

ANNEXES

2018



Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



Sommaire

Contribution de Guy Bergé et des AASQA aux 19 ^e assises européennes de la transition énergétique	3
Actes du colloque « Comment concilier agriculture et qualité de l'air »	10
Engagement du réseau des AASQA à l'occasion de la première conférence mondiale sur la pollution de l'air organisée par l'Organisation mondiale de la Santé	21
Revue de presse suite au lancement de la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air	27
Revue de presse suite au lancement du portail national des données « open data » des AASQA	28
Communiqués de presse	29
Publication du premier <i>Rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant 2017</i>	29
Qualité de l'air et risque de condamnation de la France	33
Lancement de la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air	36
Atmo France en résonance avec le rapport de l'Anses sur les polluants non réglementés dans l'air ambiant	40
Les AASQA à l'ère de l'open data	44
Réaction au rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C	48

Contribution de Guy Bergé et des AASQA aux 19^e Assises européennes de la transition énergétique



GRAND GENÈVE

| GENÈVE PALEXPO | 30, 31 JANVIER & 1^{ER} FÉVRIER | 2018 |

TRIBUNES

#GRANDSTEMOINS #ASSISES2018



Qualité de l'air et transition énergétique : l'expertise des AASQA au service des actions intégrées air-climat-énergie.

Par Guy Bergé, Maire de Jussy (Moselle), Vice-Président de Metz Métropole en charge de l'environnement et du développement durable, Président d'ATMO France

" Pour exercer leurs missions d'observatoires de l'air, les AASQA s'appuient sur un réseau de mesures, un inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, ainsi que sur des outils de modélisation (cartographies et scénarisations). Cela leur permet d'accompagner les collectivités territoriales par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air, et de les aider, ainsi, à concevoir des territoires respirables, sobres en énergies et émissions de gaz à effet de serre.

Fortes d'une expertise de plus de 40 ans, les AASQA ont pu évaluer à quel point les actions de réduction des émissions de polluants de l'air s'inscrivent dans la lutte contre le réchauffement climatique.

En revanche, certains leviers d'action mis en avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) peuvent dégrader la qualité de l'air extérieur et intérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières. La combustion de bois et la biomasse, par exemple, sont des modes d'énergie renouvelable préconisés dans la lutte contre le changement climatique mais elle s'accompagne de rejets de polluants de l'air (particules, HAP, NOx, COV, ...) plus ou moins importants selon les installations de chauffage au bois ou l'origine de la biomasse. Le développement de cette énergie doit donc être accompagné par un renouvellement accéléré du parc vers des appareils très performants et moins émetteurs de polluants. L'efficacité des dispositifs de captage de la pollution sur les cheminées mérite aussi d'être évaluée, avant d'éventuelles préconisations. Même vigilance concernant l'isolation accrue des nouveaux bâtiments, bureaux ou logements, qui permet de limiter très fortement les consommations énergétiques mais qui, en revanche, peut dégrader la qualité de l'air intérieur si le dimensionnement des ventilations mécaniques est insuffisant.

Ces interactions contradictoires mettent en exergue la nécessité d'aborder les enjeux croisés de l'énergie, du climat, de l'air et de la santé dans une démarche intégrée et cohérente de manière à ce que les politiques mises en œuvre valorisent les synergies, et maîtrisent parallèlement les effets potentiellement contre-productifs. Cette

approche transversale est nécessaire pour assurer la cohérence des actions menées et privilégier celles qui présentent des co-bénéfices pour la santé et le climat.

ATMO France participe historiquement aux Assises Européennes de la Transition Énergétique en défendant que les enjeux énergétiques et climatiques ne sont pas dissociables des enjeux de santé publique liés aux polluants atmosphériques. Les populations sont de plus en plus sensibles à la mauvaise qualité de l'air qu'elles respirent. Elles sont de fait sensibilisées et très mobilisées pour agir.

Maria Neira, directrice du département santé publique et environnement de l'OMS, a récemment tiré les mêmes enseignements en affirmant¹ très officiellement : « On s'est trompé dans notre tactique pour combattre le réchauffement » et en poursuivant ainsi : « il est temps de changer de stratégie et de faire de la lutte contre les impacts sanitaires de la pollution l'axe central de la mobilisation contre le changement climatique. L'argument de la santé humaine peut être une locomotive pour accélérer le combat contre le changement climatique. Quand on parle des conséquences terribles de ce dernier pour la planète, on a tendance à paralyser les gens, on leur donne le sentiment que l'on ne peut rien faire et que les citoyens, eux-mêmes, ne peuvent rien faire. Alors que si on va sur le terrain de la santé, on peut souligner les bienfaits de la lutte contre la détérioration de notre environnement et contre le réchauffement. »

ATMO France appelle en conséquence les collectivités à mieux intégrer les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air dans la mise en œuvre de la transition énergétique, et se tient à leur disposition pour les y aider. »

¹ [Interview de Maria Neira - Le Monde - 4 décembre 2017](#)

[Rendez-vous aux Assises Européennes de la Transition Énergétique du Grand Genève 2018, le mercredi 31 janvier de 16h à 17h30](#) pour assister à la plénière « **Qualité de l'air : mobiliser toute la société et parler de la transition autrement** », menée par Marie-Blanche Personnaz – Directrice d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes, Karima Delli - Présidente de la Commission des transports et du tourisme du Parlement européen, Pierre-Jean Crastes - Vice-Président à la transition énergétique du Pôle Métropolitain du Genevois français et Anne Lassman-Trappier - Administratrice France Nature Environnement, Présidente d'Inspire.

Pour à plus d'informations propos d'ATMO France :
<http://www.atmo-france.org>

Ressources :

[Contribution d'ATMO France aux Assises 2018 \(15/09/17\)](#)

[Tribune d'ATMO France publiée dans le Monde à l'occasion de la COP21](#)

[Revenir au site web des Assises Européennes de la Transition Énergétique](#)

¹ [Interview de Maria Neira - Le Monde - 4 décembre 2017](#)



Contribution d'ATMO France, fédération des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air, aux 19èmes Assises Européennes de la Transition Énergétique 2018 :

« Les AASQA : des outils d'aide à la décision au service des politiques air-climat-énergie-santé des territoires »

Parce que les enjeux énergétiques et climatiques ne sont pas dissociables des enjeux de santé liés aux polluants atmosphériques, les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)¹ accompagnent les collectivités territoriales dans leurs actions air-climat-énergie-santé. Le réseau des AASQA participe historiquement à leurs côtés aux Assises Européennes de la Transition Énergétique dans de nombreux ateliers et forums.

Cette année, ATMO France propose de contribuer aux Assises Européennes de la Transition Énergétique 2018 à travers une intervention en plénière de son Président Guy Bergé, maire de Jussy (Moselle) et Vice-Président de Metz Métropole en charge de l'environnement et du développement durable.

Cette contribution permettrait de rappeler que :

- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques s'appuie sur des leviers communs mais que seule une prise en compte conjointe de ces enjeux, selon une approche transversale air-climat-énergie-santé, permet d'assurer la cohérence des actions menées et des bénéfices attendus sur le climat et la santé (1) ;
- les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur l'expertise et les outils des AASQA pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des différents documents de planification et de mise en œuvre de la transition énergétique (2).

1. Enjeux croisés air-climat-énergie-santé : des synergies mais aussi des antagonismes

La plupart des activités émettrices de pollution est associée à une consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air et adaptation au changement climatique par la transition énergétique sont ainsi étroitement liés. Les actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) ont généralement un effet positif sur les émissions de polluants atmosphériques locaux. Cependant, dans certains cas, les actions en faveur du climat peuvent dégrader la qualité de l'air extérieur et intérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières.

Quelques exemples :

- **Énergie et chauffage au bois** : la combustion de bois et la biomasse sont des modes d'énergie renouvelable préconisés dans la lutte contre le changement climatique car ils permettent de diminuer les émissions de CO₂ tout en évitant de recourir aux énergies fossiles. Mais ces combustions peuvent s'accompagner de rejets de polluants de l'air (particules, HAP, NO_x, COV, ...) selon les installations de chauffage au bois ou l'origine de la biomasse. **Le développement de cette énergie doit donc être accompagné par un renouvellement accéléré du parc vers des appareils très performants et moins émetteurs de polluants.**
- **Énergie et urbanisme** : si la densification urbaine est un moyen de réduire les émissions de CO₂ en diminuant globalement les besoins en transports et en consommation d'énergie, les villes peuvent devenir des zones soumises à des niveaux importants de pollution notamment dus à la concentration du trafic routier. **Pour y pallier, la qualité de l'air doit être mieux prise en compte dans les schémas de cohérence territoriaux, les plans locaux de l'urbanisme ou encore les règlements de zones d'aménagement concerté.** Les cartes

¹ Présentation des AASQA placée en annexe de la présente contribution

stratégiques de l'air des AASQA permettent de visualiser les principaux enjeux croisés air / forme urbaine / développement urbain.

- **Performance énergétique et qualité de l'air intérieur** : si l'isolation accrue des nouveaux bâtiments, bureaux ou logements, permet de limiter très fortement les consommations énergétiques, **la qualité de l'air intérieur peut s'en trouver dégradée en raison d'une moindre possibilité d'aération ou d'un dimensionnement insuffisant des ventilations mécaniques.**
- **Transition énergétique et transports routiers** : si les véhicules diesels émettent moins de CO₂/km, ils sont plus fortement émetteurs de particules et d'oxydes d'azote, surtout les plus anciens, que les véhicules à essence. Pour une transition vers une mobilité plus soutenable en termes d'énergie, de climat et de qualité de l'air, **le renouvellement progressif d'un parc automobile moins polluant et plus économe en énergie et gaz à effet de serre est à surveiller afin de ne pas aggraver les problèmes de particules et d'oxydes d'azote dans les zones urbaines.**

Ces interactions contradictoires mettent en exergue la nécessité d'aborder les enjeux croisés de l'énergie, du climat, de l'air et de la santé dans une démarche intégrée et cohérente de manière à ce que les politiques mises en œuvre valorisent les synergies et maîtrisent les effets contre-productifs.

2. Les AASQA : des outils d'aide à la décision au service de la transition énergétique des territoires

Pour exercer leurs missions d'observatoires de l'air, les AASQA ont adopté de longue date une approche transversale air-climat-énergie intégrant le volet sanitaire. Elles mettent ainsi en œuvre des outils de mesure, de simulation, de communication et d'animation au service de l'observation transversale de l'atmosphère (air-climat-énergie), de l'aide à la décision, de l'information et de l'amélioration des connaissances.

Leurs **inventaires de consommations d'énergies, d'émissions polluantes et de gaz à effet de serre** recensent les sources de pollution selon 6 secteurs d'activité (transports routiers et non routiers, agriculture et nature, industrie, production et distribution d'énergie, résidentiel et tertiaire). Ils permettent de lier tous ces enjeux de l'atmosphère et de scénariser l'impact des choix politiques en matière d'urbanisme et de mobilité.

Les AASQA utilisent des outils de modélisation (cartographies, scénarisations prospectives, ..) pour étudier et scénariser la répartition des polluants, acquérir une meilleure compréhension des phénomènes locaux de pollution, anticiper les épisodes de pollution et évaluer l'exposition des populations. Couplés à leur expertise de plus de 40 ans, ces outils font des AASQA les partenaires privilégiés des collectivités locales pour les aider à **concevoir des territoires respirables, sobres en énergies et émissions de gaz à effet de serre.**

Pour leurs collectivités territoriales, des AASQA adaptent et affinent les outils de quantification des émissions de GES pour répondre aux différents cadres de rapportage (bilan GES réglementaire, convention des maires, Conseil international pour les initiatives écologiques locales, etc.) tout en respectant les critères de qualité onusiens MRV (Mesurable, Rapportable, Vérifiable). Les modèles simulent les évolutions de la qualité de l'air au regard de ces choix et permettent aux territoires de disposer de « cartes stratégiques air » explicitant les zones les plus impactées par les polluants.

Les AASQA sont ainsi des acteurs clés dans la mise en place de la transition énergétique, présents durablement pour suivre les progrès des territoires et en mesure d'évaluer de manière indépendante, l'efficacité des politiques air-climat-énergie-santé.

Contact :

Marine Tondelier,
Déléguée Générale d'ATMO France
Marine.tondelier@atmo-france.org
01.86.95.31.44



LES AASQA : 40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA depuis la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie, dite Loi LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État.

Le réseau national se compose ainsi de 18 AASQA (1 par région administrative de métropole et d'outre-mer) ainsi qu'une association équivalente en Nouvelle-Calédonie. Elles emploient aujourd'hui **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions** de :

- ✓ **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants règlementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, ..) étendu aux **gaz à effet de serre**, à **l'air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**, etc.
- ✓ **Informier et sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- ✓ **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air
- ✓ **Améliorer les connaissances** et **participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par ATMO France, les AASQA travaillent en réseau pour **mettre leurs moyens en commun** et **partager leur expertise de plus de 40 ans** (études, mesure, recherche, données, innovation et conseil).

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréés par l'État**
- Leur **gouvernance** est **quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement** est **diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance.
- **Leur ancrage territorial** les placent **au plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des **diagnostics partagés et des actions concertées** sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- **Les informations** qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont **de façon homogène sur l'ensemble du territoire national**
- Leur approche est **transversale** sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air **extérieur et intérieur**.

Ces vingt dernières années, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte** à une logique **d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, les AASQA sont reconnues comme des **acteurs de la transition écologique** au plus près des citoyens et des décideurs, **présents durablement dans les territoires** et en mesure **d'évaluer et de suivre**, de **manière indépendante**, **l'efficacité des plans d'actions** sur la qualité de l'air : **Plan de Protection de l'Atmosphère**, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ; Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



ATMO France, le réseau des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)
Source : www.atmo-france.org

Actes du colloque « Comment concilier agriculture et qualité de l'air »

Comment concilier agriculture et qualité de l'air ?



Les actes

6 Février 2018
après-midi

Contacts :
Chambres d'agriculture France
Sophie AGASSE

ATMO France
Awa TRAORÉ

Animation

Jean-Paul Hébrard (Directeur de TV AGRI)

Introduction

Antoine Henrion (Chambres d'agriculture France) et Guy Bergé (ATMO France)

Les Présidents ont ouvert ce colloque **«Comment concilier agriculture et qualité de l'air ? »** co-organisé par les deux structures ATMO France et l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA) en rappelant l'importance de la prise en compte de cette nouvelle thématique par le secteur agricole et en renvoyant à la présentation des projets communs la définition des conditions de la réussite d'une telle entreprise.

Ils ont également évoqué les échanges fructueux qui ont eu lieu durant la matinée de travail entre les deux réseaux, en insistant sur le fait que ces échanges constituent une première base pour élaborer une feuille de route commune des travaux à conduire à l'avenir.



"Trouver des solutions pour évoluer et intégrer la dimension qualité de l'air dans le monde agricole afin de concilier légitimité sociétale et attente économique"

Présidents Antoine HENRION et Guy BERGÉ



"Agriculture et qualité de l'air : de quoi parle-t-on ? "

Sophie Agasse (Chambres d'agriculture France) et Marine Tondelier (ATMO France)
C'était l'occasion de présenter les deux structures et d'initier les échanges sur les problématiques et enjeux communs aux deux réseaux.

[Cliquer vers la présentation](#)

PRÉSENTATION DES PROJETS COMMUNS DES RÉSEAUX CHAMBRES D'AGRICULTURE ET AASQA

Afin d'illustrer, les problématiques de terrain et les solutions mises en place localement, trois exemples de projets menés en collaboration entre Chambres d'agriculture et les AASQA (membres du réseau ATMO France) ont été présentés.



REPP'AIR : Réduction des Produits Phytosanitaires dans l'Air

Laetitia PREVOST (Chambre régionale d'agriculture Grand-Est)
et Cyril PALLARES (Atmo Grand Est)

Les objectifs de ce projet sont :

- de disposer des connaissances techniques et scientifiques pour appréhender les processus de transfert de produits dans l'air ;
- de trouver des solutions performantes en limitant les risques ;
- de transférer des solutions techniques vers les exploitants et de communiquer auprès du grand public.

[Cliquer vers la présentation](#)





EPAND'AIR : Mesures des émissions atmosphériques d'ammoniac lors de l'épandage – Comment faire évoluer les pratiques ?

Pascale NEMPONT (Chambre d'agriculture Nord -Pas- de-Calais)
et Laure ROUSSEL (Atmo Hauts-de-France)

Ce projet localisé dans le Ternois (Arras) vise à accompagner les changements de pratiques en matière d'épandage pour limiter les émissions de NH₃ dans l'atmosphère. Il est composé de plusieurs axes : expérimentation au champ, valorisation des résultats et communication.

[Cliquer vers la présentation](#)



Réduire la consommation de carburant des engins agricoles

Qualité de l'Air PPA

Pour quoi faire ?
 Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, néfastes à la santé humaine et à l'environnement, issus de la combustion des moteurs et de l'abrasion des freins et des pneus.

Air
 Gaz non polluant (H₂O...) GES (CO₂, CH₄ et N₂O) Oxydes d'azote (NO_x) Particules fines

Le saviez-vous ?
 En 2014, les engins agricoles furent responsables de 11% des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de 10% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. Ils sont responsables de 10% des émissions de particules fines.

Quels leviers sur mon exploitation ?

- Je diminue ma consommation de carburant : entretiens régulier des engins agricoles, utilisation d'un tracteur non surdimensionné pour la tâche à effectuer, éco-conduite, utilisation d'un banc d'essai moteur.
- Je diminue le temps d'utilisation de mon tracteur : raisonnements itinéraires de culture (simplifiés, directs...), optimisation des déplacements.

Lors de l'achat de mon tracteur je choisis bien sa puissance et ses options en fonction de mes besoins :

- « **booster** » (ou surdimensionner) le moteur : pour faire plus vite et plus longtemps, mais ça coûte plus cher.
- « **prise de force économique** » pour limiter la puissance (moins de consommation, moins de pollution).
- « **40 km/h économique** » pour limiter la consommation (moins de consommation, moins de pollution).
- « **phases au ralenti** » à l'arrêt du moteur pour limiter la consommation (moins de consommation, moins de pollution).

Le banc-essai moteur pour diagnostiquer et régler mon moteur

- Pour un meilleur rendement énergétique.
- Pour diagnostiquer les problèmes.
- Pour régler les problèmes.
- Pour tester les nouvelles technologies (injection, turbo, etc.).

Pour quels résultats ?

Économies de carburant à l'hectare du tracteur

- Conduite adaptée : 10 à 20%
- Matériaux adaptés (tracteur-outil - travail) et bien réglés : 5 à 8%
- Entretien du moteur : 5 à 10%
- Legage et répartition des masses : 5 à 8%
- Qualité du diesel : 3 à 5%
- Pneumatiques et pressions de gonflage adaptés : 5 à 8%

Je participe à une formation à l'éco-conduite pour :

- connaître mon moteur et savoir l'utiliser au mieux.
- optimiser mon rendement énergétique.
- réduire ma consommation de carburant.
- réduire ma consommation de lubrifiants.
- réduire ma consommation de pièces détachées.
- réduire ma consommation de pneus.
- réduire ma consommation de produits phytosanitaires.
- réduire ma consommation de produits vétérinaires.
- réduire ma consommation de produits vétérinaires.
- réduire ma consommation de produits vétérinaires.
- réduire ma consommation de produits vétérinaires.

Je maîtrise la consommation de mes matériels et je les utilise au mieux

Écoconduite : entre économie et sécurité

C'est bon pour le climat !
 Je diminue les émissions de gaz à effet de serre et de leurs précurseurs, responsables du réchauffement climatique.

PM10 : particules les plus fines (diamètre inférieur à 10 micromètres)
 NO_x : oxydes d'azote
 H₂O : vapeur d'eau
 CO₂ : dioxyde de carbone // CH₄ : méthane // N₂O : protoxyde d'azote
 GES : gaz à effet de serre
 PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
 Atmo Normandie : association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Normandie

Atmo Normandie

Bien choisir sa technique d'épandage des effluents d'élevage

Qualité de l'Air PPA

Pour quoi faire ?
 Choisir les techniques d'épandage qui permettent de réduire les émissions d'ammoniac par volatilisation, polluant atmosphérique néfaste à l'environnement et à la santé humaine et précurseur de particules secondaires.

Le saviez-vous ?
 En 2014, la Normandie de l'élevage est responsable de 98% des émissions d'ammoniac (NH₃) en France. L'épandage génère à lui seul près de 40% des émissions d'ammoniac de l'élevage (100-200). Plus les effluents restent au contact de l'air libre, plus les émissions d'ammoniac augmentent. Un bœuf laitière a lui seul peut en moyenne 50% de son azote ammoniacal par volatilisation (NH₃) en évaporation.

Un précurseur de particules secondaires se combine avec d'autres molécules dans l'air pour former des particules fines.

Quels leviers sur mon exploitation ?

J'ai recours à l'enfouissement rapide des effluents post-épandage, l'utilisation de pendillards ou l'injection des effluents.

L'impact sur les émissions d'ammoniac :
 En évitant le contact direct des effluents avec l'air, on peut réduire les émissions d'ammoniac de 40 à 90% selon la nature du sol et le type de sol.

L'impact sur l'efficacité fertilisante des effluents :
 Dans tous les cas tenir compte des conditions météorologiques et ne pas épandre en cas de forte chaleur ou de vent important.

L'impact sur mes pratiques et mes conditions de travail :
 L'utilisation de pendillards ou l'injection des effluents permet de réduire les émissions d'ammoniac de 40 à 90%.

Le potentiel de réduction des émissions de NH₃ dépend de nombreux critères comme la composition de l'effluent, la topographie ou la nature et la profondeur du sol. Faites-vous accompagner si vous envisagez ce type d'investissement pour définir le matériel adapté et renseignez-vous sur les aides possibles.

Utilisation d'un épandeur avec pendillard
Enfouissement de lisier

Les matériels d'épandage innovants sont nombreux, il privilégie du matériel en CLM.

NHG : Normand Habitat
 PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
 ADEME : Agence de l'Environnement et de la Métrique de l'Énergie
 Atmo Normandie : association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Normandie

Atmo Normandie

PPA Normand : d'une problématique odeur à une communication sur les bonnes pratiques

Florence GEROUARD Chambre Régionale d'agriculture de Normandie)
 et Céline LEGER (Atmo Normandie)

Le Plan de protection de l'air (PPA) de Haute-Normandie) comporte un volet sensibilisation des agriculteurs à la qualité de l'air, nouvel enjeu pour la profession dans la région. Pour cela un guide de bonnes pratiques agricoles est en cours de rédaction et fera l'objet d'une large diffusion auprès des exploitants.

[Cliquer vers la présentation](#)



TABLE RONDE :

« QUELS SONT LES FREINS ET LES LEVIERS POUR UNE BONNE PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ DE L'AIR ? »



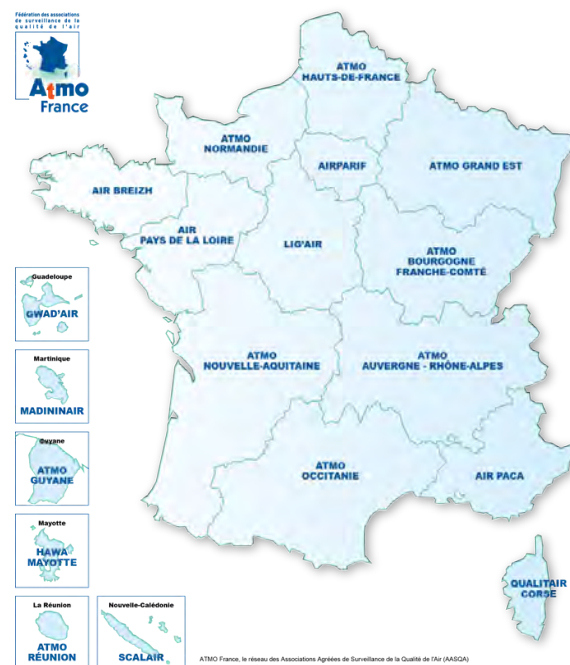
Les échanges se sont poursuivis avec une table ronde d'acteurs du Ministère de l'Environnement, du Ministère de l'Agriculture, du réseau ATMO France, du réseau Chambres d'agriculture et de la FNE, autour du thème « freins et leviers pour une bonne prise en compte de la qualité de l'air par le secteur agricole »

Hélène DEVILLERS,

Directrice Atmo Hauts-de-France, Référente Agriculture pour la Fédération ATMO France

Hélène Devillers a présenté les principales missions des AASQA (surveillance, inventaires d'émission régionaux, étude etc) ainsi que les grandes caractéristiques du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en France et le cadrage réglementaire. En cas de pic de pollution, un système d'alerte est mis en place via le site internet de l'association de votre région. Les mesures à diligenter dans les différents secteurs émetteurs de polluants sont décidées par la Préfecture. En fonction des périodes de l'année, certains épisodes de pollutions peuvent être liés à l'activité agricole (période d'épandages - printemps) alors qu'à d'autres périodes de l'année ce sont d'autres sources qui sont impliquées. Elle met en avant l'importance qu'un dialogue s'instaure au niveau local entre les acteurs pour mieux appréhender les risques de certaines pratiques agricoles.

Carte AASQA



ATMO France, le réseau des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)
Source : www.atmo-france.org

Jean-Marie VINATIER

*Chef de service "Innovations Agronomiques et Territoriales"
(Chambre d'agriculture AURA)*

La problématique de la qualité de l'air est une préoccupation émergente. En 5 ans, Jean-Marie Vinatier fait le constat du passage d'une logique de « rejet » à une logique d'acceptation et de mise en place de partenariats. Il n'est toutefois pas exclu qu'il y ait encore une certaine incompréhension de la part du monde agricole quant à sa contribution aux pics de pollution printaniers.

Il met également en avant la crainte de stigmatisation des exploitants agricoles par rapport à leurs émissions avec l'appréhension de nouvelles réglementations qui seront mises en place, sans prise en compte des éventuels antagonismes entre les réglementations eau / air et en particulier avec la Directive Nitrates. Il insiste donc sur l'importance de la pédagogie et sur le partage des connaissances.

Edwige DUCLAY

Cheffe du Bureau de la qualité de l'air (Ministère de la Transition Écologique et Sociale)

Edwige Duclay demande à ce que le réflexe air soit intégré en tant qu'axe des politiques publiques agricoles. Elle rappelle l'existence d'un cadre réglementaire très fort qui dépasse la France (niveau européen) qui impose le respect des valeurs de concentration dans l'atmosphère. Au niveau du secteur agricole, l'objectif est de réduire les émissions, notamment d'ammoniac. La feuille de route du PRÉPA interministériel prévoit d'ailleurs une réduction des émissions dans plusieurs secteurs d'activité à toutes les échelles. Par ailleurs, le programme AGR'AIR porté par l'ADEME est une initiative qui a fait ses preuves en permettant la mise en place dans des territoires pilotes d'actions de réduction des émissions. L'objectif est de "massifier" et "d'essaimer" par la suite ces actions collectives.

Une campagne exploratoire des pesticides sera lancée au printemps 2018 afin d'assurer une surveillance nationale des pesticides dans l'air. Les AASQA sont pionnières en la matière en assurant depuis plusieurs années pour certaines cette surveillance. Cette nouvelle campagne de surveillance d'une liste de 80 substances définies par l'ANSES sera basée sur un protocole commun défini par le LCSQA. Les AASQA collectent les données via 50 sites de prélèvements. Néanmoins, il conviendrait que la surveillance se pérennise, mais cela a un coût, environ 1 million d'euros par an.

Rik VANDERERVEN

*Chef du Bureau des Actions territoriales et agro-environnementales
(Ministère de l'Agriculture)*

Rik Vandereven rappelle l'implication forte du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les divers enjeux environnementaux : air, eau, climat, etc. en lien avec la démarche agro-écologique. La prise de conscience de l'enjeu air est relativement récente mais il est important d'intégrer cet enjeu dans le panel d'outils à disposition, y compris au niveau de l'enseignement agricole avec un rapport coût/performance qui peut être mis en place par les exploitations agricoles.

Il met en avant la réflexion à conduire pour que la prise en compte de cet enjeu air soit compatible avec les injonctions environnementales. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation doit avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, les collectivités, trouver les leviers pour accompagner et financer les bons choix d'investissement en faveur de la qualité de l'air.

Charlotte LEPITRE

Coordinatrice du réseau santé environnementale (FNE)

Charlotte Lepitre met en avant l'importance d'avoir davantage de dialogue, de valoriser l'échange avec les parties prenantes (professionnels, associations, professionnels de santé...) et les différents ministères (santé, environnement, agriculture) pour que tous travaillent mieux ensemble.

La FNE est là pour pousser à l'action et pour vérifier les informations au niveau scientifique, se renseigner sur la faisabilité des mesures proposées et se nourrit des échanges avec les Chambres d'agriculture et les agriculteurs pour connaître les barrières et les difficultés qu'ils rencontrent.

Jean-Luc Fugit (Député du Rhône) intervient dans les échanges pour préciser que bien qu'il n'y ait pas de réglementation fixant un seuil pour les concentrations de pesticides dans l'air, il est toujours possible de connaître l'indice de concentration.

Grand témoin



Dominique POTIER

Député de Meurthe et Moselle

Dominique Potier, invité à répondre à la problématique : **"Parmi les multiples attentes de la société, peut-on demander à l'agriculture d'intégrer aussi l'enjeu de la qualité de l'air ?"**, a développé dans sa réponse trois raisons de cette prise en compte :

- Aborder cette nouvelle thématique avec humilité, rigueur scientifique tout en insistant sur la nécessaire prise en compte du compartiment air comme le font aujourd'hui les Chambres d'agriculture en collaboration avec des acteurs comme les AASQA

- Intégration du concept d'une seule santé comme développé dans le cadre des états généraux de l'alimentation : ne pas opposer la santé des plantes et la qualité de l'air, ne pas opposer la santé des exploitants et celles des riverains ou encore qualité de l'eau et qualité de l'air.

- Défricher les champs du futur : importance d'apporter des solutions systémiques et non plus ponctuelles aux défis de l'agriculture.

L'intégralité de la vidéo est disponible sur le [lien](#)

Les Présidents ont conclu cette journée par la mise en avant d'un cadre d'échanges permettant de faire émerger une intelligence territoriale basée sur une confiance mutuelle.

Ils ont enfin donné rendez-vous à l'ensemble des participants de cette journée pour un prochain événement commun.

Présidents Antoine HENRION
et Guy BERGÉ



Un grand MERCI à tous !

**pour votre participation
et votre implication**

qui ont contribué à la réussite de cette journée

**Chambres d'agriculture France
(APCA)**

9 avenue George V
75008 PARIS
[Site Web](#)

ATMO France

7 rue de Crillon
75004 PARIS
[Site Web](#)

Engagement du réseau des AASQA à l'occasion de la première conférence sur la pollution de l'air organisée par l'OMS



First WHO Global Conference on Air Pollution and Health: Improving Air Quality, Combatting Climate Change – Saving Lives

Organized in collaboration with UN Environment Program, the World Meteorological Organization (WMO), the Climate and Clean Air Coalition (CCAC), the secretariat of the UN Framework Convention on Climate Change (UNFCCC), the United Nations Economic Commission for Europe (UNECE) and the World Bank, as well as UN DESA and EU DEVCO

30 October – 1 November 2018, WHO headquarters, Geneva, Switzerland

We invite Member States (Ministers), Heads of Intergovernmental Organizations, Mayors, Heads of Institutions, Scientific and Medical Societies, Associations, Donors and the Civil Society to respond to this urgent public health issue, by launching voluntary commitments to tackle air pollution and prevent related diseases and deaths. Representatives can use this form to submit a commitment/pledge. We invite all actors to launch their commitments during the High Level Action Day, in the session Cleaning the world's air – time to act and commit!

These commitments will constitute a core part of the implementation of the global air pollution and health agenda promoted by WHO and the collaborating partners through international resolutions and strategies (e.g. WHO resolution WHA 69: 2016, UNEA resolution on Air Pollution, UNFCCC Paris Agreement, LRTAP convention, WMO decision on the Integrated Health services and CCAC Strategic plan). They will also be included in the "Geneva Health Action Agenda for Clean Air" to be released at the end of the conference.

RESPONDANT ORGANIZATION:

ATMO France Federation / Airparif,

on behalf of the Regional French Air Quality Monitoring Networks

Independent NGOs certified by The French Ministry of Ecology for monitoring and informing about air pollution in France

NAME OF LEAD REPRESENTATIVE: Marine Tondelier / Karine Leger

TITLE: General Delegate of ATMO France / Director of Airparif

ADDRESS: 7, rue Crillon 75007 Paris

COUNTRY: France

EMAIL/PHONE: marine.tondelier@atmo-france.org / karine.leger@airparif.asso.fr

+ 33 1 72 62 73 95 / +33 1 44 59 40 64

Presentation of our Air Quality Monitoring networks

In France, air quality monitoring is mandatory and regulated by the Environmental Code since 1996. The “Air Law”, voted that year, gives the right to each French Citizen to respire an air of quality.

In EU, Member States are responsible for monitoring and informing about air pollution as well as checking compliance with the EU and French regulations. In France, according the French Air Act (1996), this responsibility is delegated by the ministry of Environment to our independent organizations. This organizations have a status of NGO’s and are gathering all the stakeholders in their administration board (State, local and territorial authorities, industries and economical players, and environmental protection and consumers associations, as well as health and air pollution experts). There is one of such air pollution observatory in each region.



The French Air Quality Monitoring Networks missions are:

- **MONITORING** through complementary tools (stations, models, etc) :
 - Air pollutants on a daily basis, following trends and forecasting pollution episodes;
 - Emerging issues (black carbon, ultrafine particles, pesticides, pollens, ...) and providing diagnosis for further health investigations;
 And disseminating reference data on air, climate and energy to be used by the different stakeholders;
- **ASSISTING** decision-makers when designing and following-up of medium and long-term action plans on air and related issues (energy, climate, urban nuisances);
- **COMMUNICATING** with stakeholders, raising awareness, developing education and training materials in order to change behaviors ;
- **STIMULATING INNOVATIVE SOLUTIONS** for raising awareness campaign and communication tools, decontamination solution, monitoring tools... based on strong partnerships with the different stakeholders as well as international organizations.

Their technical coordination at the national level is ensured by the Central Air Quality Monitoring Laboratory (LCSQA), on behalf of the Ministry of environment, who is also in charge of making the link with the EU commission (for instance to feed in the EU database).

List of ATMO FRANCE commitments

Support establishing/scaling-up air quality monitoring and forecasting

ATMO France Network is committed to support WHO's initiatives for exchange of expertise, capacity buildings and benchmark of good practices with our counterparts in foreign regions sharing the same challenge of improving air quality as a lack of capacity building and international collaboration has been highlighted by many speakers during the conference.

=> Through the MoU of French air quality monitoring networks with their counterpart abroad : Atmo Hauts de France with its counterparts in Benelux, Atmo Grand Est in Luxembourg, Belgium and Germany and Switzerland, Atmo Occitanie with Spain, AtmoSud with Italy and its Mediterranean neighbors, Atmo AuRA in Italy and Switzerland, Airparif within its MoU with Beijing, Tehran, Hanoi and Buenos Aires, etc.

Some of the area of expertise to be shared are the following :

> *Ensure proper management and maintenance of air quality monitors, as well as open data sharing for air pollution and climate change; with a focus on Short Live Compounds (SLCs). According to Clean Air and Climate Coalition (CACC), they are indeed the key pollutants to focus on in order to reduce both air pollution and climate change with a co-benefits on health, economy and food safety;*

> *Support operationalizing air pollution forecasting and advisory , promote air quality warning and forecasting tools to raise public awareness, provide assistance to the authorities, and as such reduce the risk of acute health episodes ;*

> *Support research on developing monitoring tools and provide an operational feedback on how best to use them depending on the needs and resources (models, satellites, reference monitoring stations, micro sensors...);*

> *Improve quality of data following international standards including the roll-out of guidelines on the use of low-cost air quality sensors. French air quality monitoring agencies will provide feedbacks from their work on this issue to provide the exhaustive review of the WMO (citizens science initiatives with among others Air Breizh, Atmo Hauts-de-France, Atmo Normandie, Atmo AuRA and Airparif; prototype of micro sensors based monitoring network with Atmo Aura and Airparif; micro sensors challenge to test the performance of devices on the market depending on their use with Airparif, Atmo Grand Est and Atmo AuRA, etc);*

> *Support air quality monitors in exposure hotspots, indoor and outdoor, with a focus in buildings hosting sensitive people like children, elderly people and hospitals.*

Develop /scale-up research on health/air quality

> Research on health impacts of ambient and household air pollution and on acute pollution events (including formation and behavior), and exposure.

> Research on effective interventions to improve air quality and improve health, and limit climate change

=> ATMO France and the French Air Quality Network is actively involved together with researchers and health experts in several programs dedicated to such issues, and is willing to share the conclusions with WHO:

- *The PATer project* (INSERM) : a five-year work program led by ATMO France with INSERM, INERIS and the help of Santé Publique France, launched at the end of 2013 on the **impact of air pollution on fetal growth** (supported by ANSES).
- *The PRIMEQUAL Program* (Ministry of Environment and ADEME): an air quality research program that aims to provide scientific evidences and **tools necessary for environmental decision-makers and managers** to monitor and improve indoor and outdoor air quality in order to reduce risks to health and the environment. It is a multidisciplinary approach involving physics, biology, mathematics and social sciences.
- *The OCAPOL project* (Arc Foundation): it aims to study the long-term effects of air pollution on **adult cancers**
- *The REPP'AIR Project*: a research program carried out with the Grand Est Regional Agriculture department of Grand Est. It aims to improve understanding of the phenomena involved in the transfer of **pesticides** into the air in order to **better advise professionals and to reduce their exposure to such products**.
- *AirQ+* (ADEME and Santé Publique France) : air pollution data from the monitoring networks are currently being used by 10 local authorities to feed the **WHO's tool** in order to **evaluate the burden of air pollution on the citizens**.
- *Pesticides monitoring in ambient air*: our members have been pioneers in following pesticides levels in ambient air for more than 20 years, which is at the root of Anses' recommendation for permanently monitoring those compounds, despite the lack of regulation yet. In 2018, the first national monitoring campaign (Anses/Ministry of environnement/INERIS/ATMO France) has been launched in order to provide a diagnosis for those pollutants which are not taken into account in the air. The results will then be used to assess the people's exposure at the national scale and, one step further, to lay the foundation for a **monitoring strategy of pesticides and their residues**.

Advocacy & Awareness Raising

> **ATMO France Federation will advertise the BreatheLife campaign towards its members and encourage them to join the initiative in their communication, education and awareness raising campaigns.**

> **ATMO France and its members are dedicated through their mission to support local initiatives to improve ambient and/or household air quality with health and climate benefits.**

Strengthen health sector capacity/education/training

> **Support education programs for health professional staff with specific and innovative training material on the impact of air pollution on health**

ATMO France is launching in January a training platform **ABCDair** dedicated to different targets : children of different age, general public, teachers, and specialists. This platform will gather training materials and be freely available for all. **ATMO France is willing to make it available for WHO's initiatives.**

In addition, **our members are working on innovative training materials (MOOC, Videos, escape game, serious game...)** and are willing to share these experience to **WHO** and would be interested to look for synergies with **WHO's** initiatives.

Revue de presse suite au lancement de la campagne nationale de mesure des pesticides dans l'air

Médias nationaux

[Sciences et Avenir](#)

[Libération](#)

[Actu environnement](#)

[Journal de l'environnement](#)

[Les Echos](#)

[RTL](#)

[Sciences et avenir](#)

[Santé magazine](#)

[Environnement Magazine](#)

[La France Agricole](#)

[Enviro2b](#)

[Actualites.reponse-conso](#)

Médias régionaux

[Sud Ouest](#)

[La Provence](#)

[France 3 Grand Est](#)

[Rue 89 Strasbourg](#)

[20 minutes Grand Est](#)

[Lyon Mag](#)

[Mlyon.fr](#)

[La Dépêche](#)

Média européen

[lIsalvagente.it](#)

Revue de presse suite au lancement du portail national des données « open data » des AASQA

Médias nationaux

[Agro Sciences Industrie](#)

[Journal de l'environnement](#)

[Banques des territoires / Caisse des dépôts](#)

[Environnement magazine](#)

[Médiaterre](#)

[Weka](#)

[La gazette des communes](#)

[Démarches administratives](#)

[Décryptage Géo](#)

Médias régionaux

[La Nouvelle République](#)

[La Nouvelle République](#)

[Est Républicain](#)

[La Dépêche](#)

[La Dépêche](#)

[Média web](#)

Communiqué de presse :

Publication du premier Rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant 2017

Le RNSA, ATMO France et l'APSF® publient le rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant pour 2017

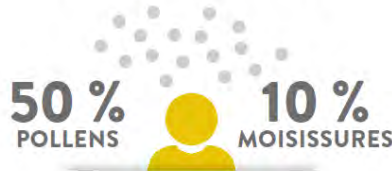
À l'occasion de la journée française de l'allergie ce 20 mars 2018, le Réseau National de Surveillance Aérobiologique, la fédération des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France® publient conjointement un rapport inédit de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant.

CHIFFRES CLÉS

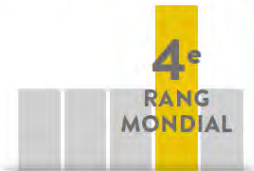
Nombre de personnes concernées
par l'allergie respiratoire



Sources potentielles
de la gêne respiratoire



L'allergie respiratoire reconnue
comme maladie chronique



Les 40 % restant des sources potentielles de gêne respiratoire sont dus aux acariens, poils d'animaux et poussières diverses

Les premiers rangs mondiaux sont occupés par les maladies cardio-vasculaires, le cancer et le diabète

source : Rapport d'expertise collective « État des connaissances sur l'impact sanitaire lié à l'exposition de la population générale aux pollens présents dans l'air ambiant » - Anses - Janvier 2014

1 personne sur 4 souffre d'allergie respiratoire. Suivant les régions et la météo, les saisons d'émissions des facteurs allergisants (pollens ou moisissures) ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi il est important de disposer d'un système d'observation qui les détecte. La mise à disposition rapide de ces informations auprès du grand public est essentielle.

Le RNSA, les AASQA et l'APSF® assurent cette surveillance et cette diffusion d'informations (*voir encadré*). Les outils avec lesquels le public peut s'informer en temps réel sont rappelés dans ce rapport, qui sera publié annuellement. Il fournit aussi des conseils sous forme de bons gestes à adopter. Pour les professionnels de santé, ce rapport fait en outre un point détaillé sur les observations concernant les espèces les plus allergisantes pour 2017.

Un nouveau cadre réglementaire de surveillance

Ce rapport fait suite à l'arrêté du 5 août 2016¹ portant désignation des organismes chargés de coordonner la surveillance des pollens et des moisissures de l'air ambiant. Ces derniers sont le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), le réseau des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) et l'Association des Pollinariums Sentinelles® de France (APSF). Avec la participation du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Santé) et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (Direction Générale de l'Énergie et du Climat).

Annexe : Rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant 2017

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/8/5/AFSP1620289A/jo>

LES ACTEURS DE LA SURVEILLANCE DES POLLENS



Association créée en 2011 à la suite de la période expérimentale du Pollinarium sentinelle de Nantes (2003)

MISSIONS

- Détection du début et de la fin d'émission de pollens des espèces allergisantes locales
- Information de la population allergique et des professionnels de santé via les alertes pollens
- Adaptation optimale de la prise en charge diagnostique et thérapeutique de la maladie

 www.alertepollens.org



Association d'utilité publique créée en 1996 à la suite du laboratoire d'Aérobiologie créé en 1985 à l'Institut Pasteur à Paris

MISSIONS

- Surveillance des pollens et spores de moisissures présents dans l'air
- Informations aux personnes allergiques, au corps médical et autorités de santé sur le risque d'allergie liée à l'exposition aux pollens allergisants (internet, applications, Facebook)
- Participation à des travaux scientifiques nationaux et européens pour améliorer l'information (prévision des débuts de périodes à risque, modélisation de la présence des pollens dans l'air, test sur des nouveaux capteurs...)

 www.pollens.fr



Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air, réparties sur l'ensemble du territoire français en métropole comme en outre-mer et réunies au sein de la Fédération ATMO France

MISSIONS

- Surveiller et prévoir la qualité de l'air (mesurer, inventorier, modéliser)
- Assurer la diffusion des informations autour de l'air (particules, oxydes d'azote, ozone, pollens, pesticides, etc.)
- Accompagner les décideurs et améliorer les connaissances

 www.atmo-france.org

Contact presse APSPF :

Bruno Sablé, Président
07.69.09.03.27
apsf@pollinarium.com

Contact presse RNSA :

rnsa@rnsa.fr
04 74 26 19 48

Contact presse ATMO France :

Nathalie Tubiana, Responsable Communication
06.50.99.74.80
nathalie.tubiana@atmo-france.org

Pour aller plus loin :

- Page « Pollens et Allergies » sur le site du Ministère de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/pollens-et-allergies>
- Le site de la Journée Française de l'Allergie : <https://asthme-allergies.org/actions/journee-francaise-de-lallergie/>

Nadine DUPUY, Présidente du RNSA
Guy BERGÉ, Président d'ATMO France
Bruno SABLÉ, Président de l'APSPF

Les AASQA :

40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) depuis la Loi sur l'Air, dite Loi LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État. **Le réseau national se compose aujourd'hui de 19 AASQA** (une par région administrative de métropole et d'outre-mer). Elles emploient au total **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions** de :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants règlementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, ..) étendu aux **gaz à effet de serre**, à **l'air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**,...
- **Informier pour sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air mais aussi les dispositifs préfectoraux d'alerte.
- **Améliorer les connaissances** et **participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par ATMO France, les AASQA travaillent en réseau pour **partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun**.

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréées par l'État**
- Leur **gouvernance** est **quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement** est **diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance.
- Leur **ancrage territorial** les placent **au plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des **diagnostics partagés et des actions concertées** sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- Les **informations** qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont **de façon homogène sur l'ensemble du territoire national**
- Leur approche est **transversale** sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air **extérieur et intérieur**.

Ces vingt dernières années, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte** à une **logique d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, les AASQA sont reconnues comme des **acteurs de la transition écologique** au plus près des citoyens et des décideurs, **présents durablement dans les territoires** et en mesure **d'évaluer et de suivre**, de **manière indépendante**, **l'efficacité des plans d'actions** sur la qualité de l'air : **Plan de Protection de l'Atmosphère**, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires devant inclure les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE); Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.

Communiqué de presse :

Qualité de l'air et risque de condamnation de la France



QUALITÉ DE L'AIR ET RISQUE DE CONDAMNATION DE LA FRANCE : ATMO FRANCE AU SERVICE DE L'ACTION

ATMO France, qui fédère les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), a pris connaissance de la décision de la Commission Européenne de renvoyer la France devant la Cour de Justice de l'Union.

La décision européenne concerne des territoires spécifiques pour lesquels les acteurs locaux se sont mobilisés via la rédaction de feuilles de route. Le réseau des AASQA continuera à accompagner les pouvoirs publics pour permettre la reconquête de la qualité de l'air dans ces zones dites « en dépassement » ainsi que sur tout le territoire national. Il continuera à mobiliser ses outils, ressources et expertises (inventaires d'émissions, cartes stratégiques de l'air, diagnostics territoriaux et simulation d'impact des politiques prévues et menées etc.) pour suivre l'efficacité des plans d'action et atteindre cet impératif d'intérêt général.

Pour renforcer l'efficacité des feuilles de route, ATMO France a proposé lors du dernier Conseil National de l'Air d'étudier la possibilité d'introduire des plafonds d'émissions territorialisés pour les polluants de l'air.

Ces plafonds se présenteraient sous la forme d'objectifs adaptés aux territoires, qui permettraient d'améliorer la lisibilité dans l'action publique et des efforts fournis par les parties prenantes pour reconquérir la qualité de l'air, avec des étapes affichées et compréhensibles par le grand public.

Comme elles le font pour connaître la qualité de l'air respiré avec des données fiables, précises et en temps réel, les AASQA peuvent accompagner les pouvoirs publics dans la détermination de ces plafonds d'émission territoriaux et aider à la construction et à l'évaluation de plans d'actions pour les atteindre.

ATMO France indique finalement que si beaucoup de données sont déjà disponibles sur les sites des AASQA, le réseau a engagé depuis 2 ans un travail pour faciliter leur utilisation par les citoyens et le tissu économique. Le 19 septembre prochain, à l'occasion de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, les AASQA ont ainsi prévu de mettre à disposition une grande partie des données qu'elles produisent, en open data.

Guy Bergé, Président d'ATMO France
Jean-Félix Bernard et **Jacques Patris**,
Représentants d'ATMO France au Conseil National de l'Air

CONTACT PRESSE

Marine TONDELIER

Déléguée Générale

Mob. : 06 84 86 15 78

marine.tondelier@atmo-france.org

ATMO France - Réseau des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)

7, rue Crillon - 75004 Paris

Toute notre actualité sur :

<http://www.atmo-france.org/fr/>

AASQA :

40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) depuis la Loi sur l'Air, dite Loi LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État.

Le réseau national se compose aujourd'hui de 19 AASQA (une par région administrative de métropole et d'outre-mer). Elles emploient au total **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions** de :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, ..) **étendu aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**,...
- **Informier pour sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et **de réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air mais aussi les dispositifs préfectoraux d'alerte.
- **Améliorer les connaissances et participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par ATMO France, les AASQA travaillent en réseau pour **partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun**.

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréées par l'État**
- Leur **gouvernance est quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement est diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur **neutralité** et leur **indépendance**.
- Leur **ancrage territorial** les placent au **plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- Les informations qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont de façon homogène sur l'ensemble du territoire national
- Leur approche est transversale sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Ces vingt dernières années, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte à une logique d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, **les AASQA sont reconnues comme des acteurs de la transition écologique au plus près des citoyens et des décideurs**, présents durablement dans les territoires et en mesure d'évaluer et de suivre, de manière indépendante, l'efficacité des plans d'actions sur la qualité de l'air : Plan de Protection de l'Atmosphère, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires devant inclure les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE); Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.

Communiqué de presse :

Lancement de la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air



Paris, le 25 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE EXPLORATOIRE NATIONALE DE MESURE DES RESIDUS DE PESTICIDES DANS L'AIR

L'Anses, l'Ineris en tant que membre du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) et le réseau des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) fédéré par ATMO France lancent ce jour une campagne de mesure des résidus de pesticides dans l'air. Cette première campagne nationale vise à améliorer les connaissances sur les pesticides présents dans l'air ambiant et ainsi mieux connaître l'exposition de la population sur le territoire national. Cette campagne permettra à terme de définir une stratégie de surveillance des pesticides dans l'air.

La mise en place d'une surveillance des résidus de pesticides dans l'air au niveau national est une priorité définie dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques et du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2017-2021. Dans un rapport d'expertise publié en octobre 2017, suite à une saisine des ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et du travail, l'Anses a fait des recommandations sur la conduite et les modalités de mise en œuvre d'une campagne exploratoire en vue d'une telle surveillance. Au vu de ces recommandations, un partenariat a été mis en place entre l'Anses, l'Ineris et la Fédération ATMO France pour la définition et la réalisation de cette campagne. Celle-ci est conduite dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance mis en œuvre par l'Anses.

80 substances actives analysées sur 50 sites de prélèvements

Cette campagne exploratoire d'un an comprendra l'analyse d'environ 80 substances, sur 50 sites de mesures, en France métropolitaine et dans les Départements et Régions d'outre-mer pour un total d'environ 1500 échantillons sur la durée de la campagne.

La répartition des sites de prélèvements a été choisie afin de prendre en compte les différents types de zones d'habitation (52% de sites urbains/péri-urbains et 48% de sites ruraux) et de productions agricoles (40% de sites en grandes cultures, 22% de sites viticoles, 22% de sites arboricoles, 14% de sites en maraichage et 6% de sites d'élevage). Ainsi 1 à 6 sites par région ont été retenus afin de couvrir les différentes situations d'exposition aux pesticides dans l'air.

Les substances ciblées entrent dans la composition des produits phytopharmaceutiques ainsi que de certains biocides, médicaments vétérinaires et antiparasitaires à usage humain. Elles ont été priorisées par l'Anses sur la base de leurs caractéristiques de danger et de critères d'utilisation, d'émission et de persistance dans l'air.

Pour conduire cette campagne, un protocole de mesures harmonisé sur l'ensemble du territoire national, financé par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) au sein du plan Ecophyto, a été défini sur la base des recommandations de l'Anses ainsi que de validations météorologiques menées par l'Ineris, dans le cadre de ses travaux pour le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), en lien avec les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ATMO Grand Est et Air PACA. Un co-financement a par ailleurs été apporté par le ministère en charge de l'Ecologie pour les systèmes de prélèvement nécessaires à la campagne.

Une collaboration Anses / Ineris / ATMO France

Sur le terrain, les AASQA, fédérées par Atmo France, réalisent les prélèvements et apportent leur expertise territoriale pour mettre en œuvre la campagne au niveau local. L'Ineris, en tant que coordonnateur de la campagne, assure l'appui technique nécessaire aux mesures, pilote l'analyse des échantillons et exploitera les données avec l'appui des différents partenaires. L'Anses, quant à elle, apporte son soutien scientifique et prend en charge le financement de cette campagne.

Cette campagne exploratoire, première du genre à l'échelle nationale, permettra de définir les modalités d'une stratégie pérenne nationale de surveillance des résidus de pesticides dans l'air ambiant. Les données collectées viendront alimenter la base nationale des données sur la qualité de l'air « GEOD'AIR » et contribueront à établir un premier état des lieux des niveaux de contamination en résidus de pesticides dans l'air ambiant.

Cet état des lieux est nécessaire afin d'établir des comparaisons avec les données recueillies dans le cadre d'études spécifiques, visant à évaluer l'exposition de populations vivant à proximité des sources d'émission de pesticides notamment la future étude sur l'exposition aux pesticides des riverains en zones agricoles qui sera réalisée prochainement par l'Anses et Santé publique France.

Ces travaux s'inscrivent et sont financés dans le cadre du dispositif de phytopharmacovigilance mis en place par l'Anses depuis 2015 et dont l'objectif est de surveiller les effets indésirables des produits phytopharmaceutiques..

Contacts presse :

Anses : presse@anses.fr – 01 49 77 27 80

Ineris : karine.grimault@ineris.fr – 06 49 33 49 60

ATMO France : awa.traore@atmo-france.org – 06 23 11 74 69

ANNEXE :

Liste des substances prévues pour la campagne exploratoire nationale de mesures des résidus de pesticides dans l'air

2,4 D	Diflufenican	Mirex
2,4 DB	Dimethenamid-p	Myclobutanil
Acetochlore	Dimethoate	Oryzalin
Aldrine	Diuron	Oxadiazon
Bifenthrine	Endrine	Oxyfluorfen
Boscalid	Epoxiconazole	Pendimethaline
Bromadiolone	Ethion	Pentachlorophenol
Bromoxynil	Ethoprophos	Permethrine
Butralin	Etofenprox	Phosmet
Carbetamide	Fenarimole	Piclorame
Chlordane (cis, trans)	Fenpropidine	Piperonyl Butoxide
Chlordécone	Fipronil	Prochloraz
Chlorothalonil	Fluazinam	Propyzamide
Chlorpropham	Flumetraline	Prosulfocarbe
Chlorpyrifos-éthyl	Fluopyram	Pyrimethanil
Chlorpyrifos-méthyl	Folpel	Pyrimicarbe
Clomazone	Glufosinate	Quinmerac
Cymoxanil	Glyphosate	S-metolachlore
Cypermethrine	Heptachlore	Spiroxamine
Zeta-cypermethrine	Iprodione	Tebuconazole
Cyproconazole	Lambda-cyhalothrine	Tebuthiuron
Cyprodinil	Lenacil	Tembotrione
Deltaméthrine	Lindane	Terbuthryne
Dicamba	Linuron	Tolyfluanide
Dicloran	Metamitron	Triadimenol
Dicofol	Métazachlore	Triallate
Dieldrine	Metribuzine	Trifloxystrobine
Difenoconazole		

Communiqué de presse :

Atmo France en résonance avec le rapport de l'Anses sur les polluants non réglementés dans l'air ambiant

ATMO France en résonance avec le rapport de l'ANSES sur les polluants actuellement non réglementés dans l'air ambiant

*L'ANSES publie aujourd'hui son rapport sur « l'identification, la catégorisation et la hiérarchisation des polluants actuellement non réglementés dans l'air ambiant », qui souligne notamment la nécessité de surveiller en France le 1,3-butadiène dans l'air ambiant, mais aussi de compléter et de pérenniser l'acquisition de données pour les particules ultrafines (PUF) et le carbone suie et d'assurer un suivi particulier sur le long terme sur ces deux substances, compte tenu de leurs enjeux potentiels en termes d'impact sanitaire. Ce rapport identifie également 10 autres polluants (le manganèse, le sulfure d'hydrogène, l'acrylonitrile, le 1,1-2-trichloroéthane, le cuivre, le trichloréthylène, le vanadium, le cobalt, l'antimoine, le naphthalène), pour lesquels elle recommande l'acquisition de données complémentaires. **Ce travail d'expertise s'est principalement appuyé sur les données que l'ANSES a collectées auprès des AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air). ATMO France, Fédération des AASQA, prend connaissance avec un grand intérêt des conclusions de l'ANSES et sera très attentive aux suites qui y seront données.***

Le travail de l'ANSES montre tout l'intérêt de la surveillance qu'effectuent les AASQA sur des substances qui ne sont pas encore réglementées dans l'air ambiant. En effet, bien conscientes des enjeux entourant les substances pointées dans le rapport de l'ANSES, les AASQA avaient depuis des années, et alors que les réglementations nationale et européenne ne les y obligeaient pas, entrepris de surveiller les substances en question. En effet, les AASQA étendent l'évaluation réglementaire de la qualité de l'air à des polluants qui ne sont pas réglementés mais correspondent à des enjeux ou à des priorités locales de surveillance, définis avec leurs partenaires locaux, et mènent des opérations de surveillance fixe ou des campagnes ponctuelles les concernant, selon les moyens qu'elles parviennent à dégager. **Les données qui en sont issues ont été mises à la disposition de l'ANSES pour en permettre l'analyse.**

ATMO France note que l'ANSES recommande d'accroître la surveillance de certaines substances, en premier lieu le 1,3-butadiène, les particules ultra fines et le carbone suie.

ATMO France sera bien évidemment au rendez-vous pour aider à l'application de cette préconisation et espère que les financements alloués seront à la hauteur de ces ambitions.

Concernant les pesticides et les pollens, également cités par l'ANSES dans son communiqué, ATMO France et les AASQA rappellent qu'elles s'investissent déjà sur cette surveillance, tout en demandant régulièrement que des moyens dédiés soient définis, sanctuarisés et structurés afin qu'elle soit pérennisée.

Pour ce qui est des pesticides, une grande campagne exploratoire a été lancée ce lundi par l'ANSES, l'INERIS et ATMO France. Elle fait suite à plus de 20 ans de mesure sur le terrain par les équipes des AASQA. Au-delà de cette campagne prévue pour un an, il est indispensable qu'un dispositif de surveillance pérenne des pesticides dans l'air se mette en place, répondant aux attentes nationales comme locales.

Pour ce qui est des pollens et des moisissures, certaines AASQA participent au dispositif national de surveillance avec le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) et l'APSF (Association des Pollinariums Sentinelles de France). Elles montent par exemple des plateformes sentinelles comme Pollin'Air. Un rapport de surveillance des actions menées en 2017 a été publié cette année. ATMO France et les AASQA préconisent depuis longtemps déjà qu'une surveillance pérenne des pollens dans l'air soit mise en place, répondant aux besoins des personnes allergiques et du grand public dans son ensemble, tout en développant des méthodes de surveillance adaptées et en les étendant à tous les territoires de métropole et d'outre-mer.

En conclusion, ce rapport marque une étape supplémentaire dans la réflexion sur la surveillance de la qualité de l'air en France, à laquelle ATMO France et les AASQA continueront de prendre toute leur part. En effet, la reconquête de la qualité de l'air que les français-e-s respirent au quotidien passe par l'action mais l'amélioration des connaissances en est un préalable.

Guy Bergé, Président d'ATMO France

CONTACT PRESSE

Awa TRAORE

Mob : 06 23 11 74 69

awa.traore@atmo-france.org

Les AASQA :

40 ans d'expertise en matière de surveillance de la qualité de l'air, d'information de la population et d'évaluation des actions menées pour sa reconquête

Le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) depuis la Loi sur l'Air, dite Loi LAURE, du 30 décembre 1996. Ces associations s'étaient fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État. **Le réseau national se compose aujourd'hui de 19 AASQA** (une par région administrative de métropole et d'outre-mer). Elles emploient au total **plus de 550 salariés**.

Elles ont pour **principales missions** de :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants réglementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, ..) étendu aux **gaz à effet de serre**, à l'**air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**,...
- **Informier et sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par l'**évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air mais aussi les dispositifs préfectoraux d'alerte.
- **Améliorer les connaissances** et **participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Fédérées par ATMO France, les AASQA travaillent en réseau pour **partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun**.

Ces AASQA ont des **spécificités** qui sont aussi des **atouts** :

- Ce sont des organismes de **type associatif, agréées par l'État**
- Leur **gouvernance** est **quadripartite** (État, Collectivités, Entreprises, Associations et personnalités qualifiées santé/environnement)
- Leur **financement** est **diversifié** (État, Collectivités, Entreprises via des dons libératoires de Taxes Générales sur les Activités Polluantes), ce qui garantit leur neutralité et leur indépendance.
- Leur **ancrage territorial** les placent **au plus près des acteurs locaux**, dont les collectivités territoriales, et en font des lieux uniques pour des **diagnostics partagés et des actions concertées** sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région
- Les **informations** qu'elles produisent sont des **données de référence, fiables et transparentes**, les indicateurs qu'elles établissent le sont **de façon homogène sur l'ensemble du territoire national**
- Leur approche est **transversale** sur les **enjeux croisés air/climat/énergie** et couvre la qualité de l'air **extérieur et intérieur**.

Ces **vingt dernières années**, les AASQA sont progressivement passées d'une **logique de surveillance stricte** à une **logique d'aide à la décision auprès des décideurs** en particulier les collectivités territoriales, à travers leur capacité à accompagner et évaluer les actions menées pour améliorer la qualité de l'air.

Fortes de l'équilibre des acteurs réunis dans leur gouvernance, les AASQA sont reconnues comme des **acteurs de la transition écologique** au plus près des citoyens et des décideurs, **présents durablement dans les territoires** et en mesure **d'évaluer et de suivre**, de **manière indépendante**, l'**efficacité des plans d'actions** sur la qualité de l'air : **Plan de Protection de l'Atmosphère**, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires devant inclure les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE); Plan Climat Air Énergie Territorial ; Plan de Déplacement Urbain ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Plan Régional Santé-Environnement, etc.

Communiqué de presse :

Les AASQA à l'ère de l'open data



Conférence de presse

le 17 septembre dans les locaux d'Airparif à 16h00

Les AASQA à l'ère de l'Open Data

L'ouverture massive des données des AASQA au profit de l'innovation
et des initiatives en faveur de la qualité de l'air

A l'occasion de la Journée Nationale de la Qualité de l'air qui se tiendra ce mercredi 19 septembre, les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) ouvrent un portail "Open Data" d'accès à leurs données sur le site de la Fédération ATMO France : <http://www.atmo-france.org/fr/>.

Les AASQA ont toujours œuvré à la transparence de l'information sur la qualité de l'air. Les données produites étaient jusqu'à présent téléchargeables sur leurs sites internet respectifs ou accessibles sur demande sous des formats potentiellement différents. Afin de faciliter leur appropriation et leur réutilisation par des tiers, ou de manière automatisée pour alimenter des services web, un important travail d'harmonisation a été réalisé par les AASQA pour proposer des jeux de données cohérents et interopérables. Ces données issues des observatoires agréés de surveillance de qualité de l'air constituent la référence sur chaque territoire.

Ces données de qualité de l'air sont désormais :

- > **PLUS ACCESSIBLES** : Elles sont disponibles sur les portails au format Open Data, documentées et facilement réutilisables ;
- > **HOMOGENES** : Elles respectent un format commun et sont donc interopérables. Elles peuvent fonctionner et partager des informations ensemble sans aucune restriction ;
- > **MOISSONABLES** : Les données sont fournies sous forme de flux conformes selon des règles de mise en œuvre communes européennes ;
- > **FIABLES** : Les AASQA sont agréées par le Ministère en charge de l'Environnement et auditées régulièrement par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air ;
- > **GARANTIE DE SERVICE** : les données sont toujours disponibles ;
- > **ACTUALISÉES** de manière régulière.

Un portail regroupant tous les flux

11 jeux de données sont disponibles dès à présent. Ils concernent les polluants majoritaires : données mesurées aux stations, données d'émissions, cartes annuelles d'exposition des populations et territoires, indicateurs quotidiens (indices et épisodes de pollution).

Ces données sont également diversifiées d'un point de vue temporel, allant d'une donnée horaire jusqu'à une donnée annuelle. Pour certaines d'entre elles, un historique des 5 dernières années est disponible.

Toutes ces données sont mises à disposition gratuitement sous licence OdbL¹

Elles sont disponibles sur le nouveau site internet de la Fédération ATMO France <http://www.atmo-france.org> rubrique « les données » à partir du 19 septembre 2018.

L'utilisation des données pour une meilleure qualité de l'air

L'utilisation des flux peut intéresser différents acteurs : développeurs, chercheurs, start-ups, sociétés privées, webmasters, collectivités... qui créent de nouveaux services sur l'air grâce aux données des associations régionales.

Ces services peuvent favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la qualité de l'air par chacun et des changements de comportement.

Concours de valorisation des données relatives à la qualité de l'air extérieur

Organisé en partenariat avec la Fédération ATMO France, le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air, le consortium PREV'AIR, le CITEPA et l'INERIS, le ministère de la Transition écologique et solidaire lance du 4 septembre 2018 au 15 février 2019 un concours de valorisation des données relatives à la qualité de l'air pour permettre à chacun de comprendre et de s'approprier les enjeux, mais aussi de changer les comportements.

Il vise à encourager la diffusion des données et leur valorisation par les acteurs économiques, les collectivités, les établissements publics, les associations et les citoyens.

>Plus d'informations sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/participez-au-concours-valoriser-donnees-sur-qualite-lair-exterieur>

L'engagement des AASQA dans cette dynamique de modernisation de l'ouverture et du partage des données souligne leur volonté de favoriser toutes les initiatives et innovations pouvant contribuer à une amélioration durable de la qualité de l'air sur les territoires.

« L'air est à tous, il est vital à chacun d'entre nous. Grâce à une meilleure ouverture des données, partageons nos idées, nos compétences et imaginons ensemble des solutions innovantes pour préserver notre air. »

¹ L'Open Database License (ODbL) est un contrat licence de base de données favorisant la libre circulation des données.

Guy Bergé, Président d'Atmo France

A propos de la Fédération ATMO France

ATMO France est la fédération du réseau national des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, ATMO France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

Contacts presse

Delphine Guillaume chargée de communication • 01 86 95 31 47 • delphine.guillaume@atmo-france.org

Marine Tondelier déléguée générale • 06 84 86 15 78 • marine.tondelier@atmo-france.org

Annexe : invitation presse

Communiqué de presse :

Réaction au rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C



ATMO FRANCE ET LES AASQA AU SERVICE DES POLITIQUES CLIMATIQUES ET DE QUALITÉ DE L'AIR DES TERRITOIRES

ATMO France, la fédération des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), réagit à la publication du rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C.

Le GIEC, Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, a publié un rapport spécial¹ sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C. Ce rapport souligne l'importance de limiter au plus vite les émissions de gaz à effet de serre et l'élévation des températures afin de réduire les impacts et risques majeurs qui pèsent sur la biodiversité et les humains, en particulier concernant les accès à l'eau, à la nourriture et à l'énergie. **ATMO France observe qu'il met en lumière que la réduction de la pollution de l'air permet de limiter le réchauffement et d'améliorer la santé humaine, tout comme la qualité de l'environnement.**

La limitation du réchauffement à 1,5°C nécessite une réduction des émissions anthropiques de gaz à effet de serre de 45% entre 2010 et 2030 et des actions drastiques en matière de transition énergétique, de politiques d'aménagement, de mobilité, du bâtiment, et des systèmes industriels et agricoles de production. Les forêts et les sols apporteront une contribution importante aux politiques d'atténuation des changements climatiques en tant qu'outils de séquestration de carbone.

Le GIEC souligne l'importance de la gestion intégrée des enjeux climatiques et de la qualité de l'air, confirmant ainsi les orientations de l'Europe² et du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE). Des stratégies de lutte communes, comme la réduction de la consommation énergétique (plutôt que la substitution d'une énergie par une autre), avaient déjà été mises en avant pour permettre des co-bénéfices climat/qualité de l'air. Dans ce rapport, le GIEC va plus loin en mettant en avant l'effet de co-bénéfice d'une réduction des SLCPs (Short-Lived Climate Pollutants) dont nombre sont des polluants surveillés pour leurs effets sur la santé.

Selon les évaluations de la coalition « Climate and Clean Air Coalition to Reduce Short-Lived Climate Pollutants » du PNUE, une gestion intégrée favoriserait synergies et co-bénéfices. **La diminution des composés à vies courtes (SLCPs) éviterait ainsi chaque année 2,4 millions de décès prématurés liés à la pollution de l'air extérieur d'ici 2030 mais aussi près de 32 millions de tonnes de récoltes perdues, et permettrait un ralentissement du réchauffement climatique de 0,5°C d'ici 2050.**

La réduction massive des émissions de ces polluants ayant à la fois un effet sur la qualité de l'air et sur le réchauffement, comme le méthane, le carbone suie, l'ozone ou les oxydes d'azote est donc essentielle aux politiques climatiques pour les prochaines années. Cette gestion nécessite toutefois un haut niveau de coopération internationale des États mais aussi une implication forte des collectivités territoriales, de la société civile et des acteurs privés.

¹ <https://www.ipcc.ch/report/sr15/>

² Exemple d'autres références en Europe :

- Rapport de l'Agence européenne de l'environnement : « Politique atmosphérique et changement climatique en Europe : exploration des liens et de la valeur ajoutée d'une approche intégrée » (2004).
- Recommandations de la Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique européenne (2005).
- Rapport Richert sur les dix ans de mise en œuvre de la Loi sur l'air : « Qualité de l'air et changement climatique, mêmes enjeux, même urgence » (2007).
- Travaux de l'International institute for applied systems analysis (IIASA) : analyse des effets et des coûts de stratégie intégrées afin d'identifier les synergies ou les actions contre-productives entre les deux phénomènes.)

ATMO France promeut une mobilisation de tous les ministères concernés et, au niveau territorial, des actions intégrées ainsi qu'une approche transversale pour que les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de déplacements, etc. tiennent compte de façon conjointe des enjeux liés à l'air, au climat et à l'énergie³.

En effet, amélioration de la qualité de l'air et adaptation au changement climatique par la transition énergétique sont ainsi étroitement liés. Mises en synergie, les actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) ont généralement un effet positif sur les émissions de polluants atmosphériques locaux. Il convient ainsi de privilégier les actions ayant des co-bénéfices sur la santé et le climat.

La fédération ATMO France note donc avec grand intérêt que **le rapport du GIEC mentionne que la réduction de la pollution de l'air permet de limiter le réchauffement et d'améliorer la santé humaine, tout comme la qualité de l'environnement.**

Guy BERGÉ,
Président d'ATMO France



ANNEXES :

- 1. Qualité de l'air et transition énergétique : l'expertise des AASQA au service des actions intégrées air-climat-énergie**
- 2. Tribune de Guy Bergé et contribution d'ATMO France aux 19èmes Assises européennes de la transition énergétique**
- 3. Tribune d'ATMO France parue dans Le Monde « COP21 : N'oublions pas la qualité de l'air ! »**

³ Une approche transversale air-climat-énergie permet de maîtriser les effets contre-productifs et de valoriser les synergies. Plus d'informations : <https://atmo-france.org/air-climat-energie/>

Qualité de l'air et transition énergétique : l'expertise des AASQA au service des actions intégrées air-climat-énergie

Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air regroupent des représentants de l'Etat, des collectivités, des émetteurs de polluants et gaz à effet de serre, ainsi que des associations de défense de l'environnement et de consommateurs ainsi que des personnalités qualifiées.

Elles constituent donc un **lieu d'échange privilégié pour tous les acteurs visant l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère**. Elles déploient de nombreux outils de surveillance et d'évaluation et réalisent en particulier les **inventaires régionaux et locaux des émissions de polluants à impacts sanitaires et de gaz à effet de serre**. Ces travaux permettent à l'ensemble des territoires de disposer d'indicateurs de suivi des politiques publiques mises en œuvre pour limiter les impacts sur la qualité de l'air mais également sur le climat.

Les travaux des AASQA permettent d'alimenter les **diagnostics des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** pilotés par les régions, ainsi que les plans climat-air-énergie territoriaux déployés par la plupart des territoires à la suite de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Leurs outils de modélisation prospective permettent également aux territoires de disposer d'une **évaluation a priori de l'efficacité des actions** qu'ils souhaitent engager.

Les AASQA ont pour **principales missions** de :

- **Surveiller et prévoir l'air** et l'atmosphère par des **mesures**, des **modélisations (cartographies et scénarisations)** et des **inventaires** (cadastres d'émissions air et énergie). Leur **champ d'intervention** couvre un large panel de **polluants réglementés** (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, ..) étendu aux **gaz à effet de serre**, à **l'air intérieur**, aux **pesticides** dans l'air, aux **pollens**, aux **odeurs**,...
- **Informers et sensibiliser** la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- **Accompagner les décideurs** par **l'évaluation des actions** de lutte contre la pollution de l'air et de **réduction de l'exposition** de la population à la pollution de l'air
- **Améliorer les connaissances** et **participer aux expérimentations innovantes** sur les territoires.

Association régie par la loi 1901, ATMO France, la fédération nationale des AASQA, poursuit un objectif d'intérêt général : contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif assurant la surveillance de la qualité de l'air et l'évaluation des actions visant à l'améliorer. Elle fédère un réseau de 19 AASQA. Ses missions sont : animer le réseau des AASQA, identifier les grands enjeux liés à l'air et prendre part aux débats, contribuer à la diffusion de l'information et conduire des actions de sensibilisation auprès des différents acteurs nationaux, représenter et promouvoir les AASQA.

CONTACT

Delphine GUILLAUME

Chargée de communication et d'évènementiel
Tél. : 01.86.95.31.47 - Mob. : 06.29.35.54.98
delphine.guillaume@atmo-france.org

Fédération ATMO France
7 rue Crillon, 75004 Paris
www.atmo-france.org

Toute notre actualité sur
www.atmo-france.org



Contribution d'ATMO France, fédération des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air, aux 19èmes Assises Européennes de la Transition Énergétique 2018 :

« Les AASQA : des outils d'aide à la décision au service des politiques air-climat-énergie-santé des territoires »

Parce que les enjeux énergétiques et climatiques ne sont pas dissociables des enjeux de santé liés aux polluants atmosphériques, les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)¹ accompagnent les collectivités territoriales dans leurs actions air-climat-énergie-santé. Le réseau des AASQA participe historiquement à leurs côtés aux Assises Européennes de la Transition Énergétique dans de nombreux ateliers et forums.

Cette année, ATMO France propose de contribuer aux Assises Européennes de la Transition Énergétique 2018 à travers une intervention en plénière de son Président Guy Bergé, maire de Jussy (Moselle) et Vice-Président de Metz Métropole en charge de l'environnement et du développement durable.

Cette contribution permettrait de rappeler que :

- la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques s'appuie sur des leviers communs mais que seule une prise en compte conjointe de ces enjeux, selon une approche transversale air-climat-énergie-santé, permet d'assurer la cohérence des actions menées et des bénéfices attendus sur le climat et la santé (1) ;
- les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur l'expertise et les outils des AASQA pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des différents documents de planification et de mise en œuvre de la transition énergétique (2).

1. Enjeux croisés air-climat-énergie-santé : des synergies mais aussi des antagonismes

La plupart des activités émettrices de pollution est associée à une consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air et adaptation au changement climatique par la transition énergétique sont ainsi étroitement liés. Les actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) ont généralement un effet positif sur les émissions de polluants atmosphériques locaux. Cependant, dans certains cas, les actions en faveur du climat peuvent dégrader la qualité de l'air extérieur et intérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières.

Quelques exemples :

- **Énergie et chauffage au bois** : la combustion de bois et la biomasse sont des modes d'énergie renouvelable préconisés dans la lutte contre le changement climatique car ils permettent de diminuer les émissions de CO₂ tout en évitant de recourir aux énergies fossiles. Mais ces combustions peuvent s'accompagner de rejets de polluants de l'air (particules, HAP, NOx, COV, ...) selon les installations de chauffage au bois ou l'origine de la biomasse. **Le développement de cette énergie doit donc être accompagné par un renouvellement accéléré du parc vers des appareils très performants et moins émetteurs de polluants.**
- **Énergie et urbanisme** : si la densification urbaine est un moyen de réduire les émissions de CO₂ en diminuant globalement les besoins en transports et en consommation d'énergie, les villes peuvent devenir des zones soumises à des niveaux importants de pollution notamment dus à la concentration du trafic routier. **Pour y pallier, la qualité de l'air doit être mieux prise en compte dans les schémas de cohérence territoriaux, les plans locaux de l'urbanisme ou encore les règlements de zones d'aménagement concerté.** Les cartes

¹ Présentation des AASQA placée en annexe de la présente contribution

stratégiques de l'air des AASQA permettent de visualiser les principaux enjeux croisés air / forme urbaine / développement urbain.

- **Performance énergétique et qualité de l'air intérieur** : si l'isolation accrue des nouveaux bâtiments, bureaux ou logements, permet de limiter très fortement les consommations énergétiques, **la qualité de l'air intérieur peut s'en trouver dégradée en raison d'une moindre possibilité d'aération ou d'un dimensionnement insuffisant des ventilations mécaniques.**
- **Transition énergétique et transports routiers** : si les véhicules diesels émettent moins de CO₂/km, ils sont plus fortement émetteurs de particules et d'oxydes d'azote, surtout les plus anciens, que les véhicules à essence. Pour une transition vers une mobilité plus soutenable en termes d'énergie, de climat et de qualité de l'air, **le renouvellement progressif d'un parc automobile moins polluant et plus économe en énergie et gaz à effet de serre est à surveiller afin de ne pas aggraver les problèmes de particules et d'oxydes d'azote dans les zones urbaines.**

Ces interactions contradictoires mettent en exergue la nécessité d'aborder les enjeux croisés de l'énergie, du climat, de l'air et de la santé dans une démarche intégrée et cohérente de manière à ce que les politiques mises en œuvre valorisent les synergies et maîtrisent les effets contre-productifs.

2. Les AASQA : des outils d'aide à la décision au service de la transition énergétique des territoires

Pour exercer leurs missions d'observatoires de l'air, les AASQA ont adopté de longue date une approche transversale air-climat-énergie intégrant le volet sanitaire. Elles mettent ainsi en œuvre des outils de mesure, de simulation, de communication et d'animation au service de l'observation transversale de l'atmosphère (air-climat-énergie), de l'aide à la décision, de l'information et de l'amélioration des connaissances.

Leurs **inventaires de consommations d'énergies, d'émissions polluantes et de gaz à effet de serre** recensent les sources de pollution selon 6 secteurs d'activité (transports routiers et non routiers, agriculture et nature, industrie, production et distribution d'énergie, résidentiel et tertiaire). Ils permettent de lier tous ces enjeux de l'atmosphère et de scénariser l'impact des choix politiques en matière d'urbanisme et de mobilité.

Les AASQA utilisent des outils de modélisation (cartographies, scénarisations prospectives, ..) pour étudier et scénariser la répartition des polluants, acquérir une meilleure compréhension des phénomènes locaux de pollution, anticiper les épisodes de pollution et évaluer l'exposition des populations. Couplés à leur expertise de plus de 40 ans, ces outils font des AASQA les partenaires privilégiés des collectivités locales pour les aider à **concevoir des territoires respirables, sobres en énergies et émissions de gaz à effet de serre.**

Pour leurs collectivités territoriales, des AASQA adaptent et affinent les outils de quantification des émissions de GES pour répondre aux différents cadres de rapportage (bilan GES réglementaire, convention des maires, Conseil international pour les initiatives écologiques locales, etc.) tout en respectant les critères de qualité onusiens MRV (Mesurable, Rapportable, Vérifiable). Les modèles simulent les évolutions de la qualité de l'air au regard de ces choix et permettent aux territoires de disposer de « cartes stratégiques air » explicitant les zones les plus impactées par les polluants.

Les AASQA sont ainsi des acteurs clés dans la mise en place de la transition énergétique, présents durablement pour suivre les progrès des territoires et en mesure d'évaluer de manière indépendante, l'efficacité des politiques air-climat-énergie-santé.

Contact :

Marine Tondelier,
Déléguée Générale d'ATMO France
Marine.tondelier@atmo-france.org
01.86.95.31.44



COP21 : n'oublions pas la qualité de l'air !

Le Monde.fr | 05.12.2015 à 17h39



Des voitures se dirigent vers le quartier d'affaires de Pékin, en Chine, sous un épais brouillard ce jour-là, le 28 novembre, à deux jours de l'ouverture de la COP21 à Paris. JASON LEE / REUTERS

Paris, Pékin, Lagos ou Katmandou plongés sous un brouillard gris et opaque. Ces images sont souvent utilisées pour illustrer les conséquences des dérèglements climatiques. Pourtant, le CO₂ n'est pas directement responsable des pics de pollution, et à l'inverse, la pollution urbaine n'est pas synonyme de dérèglement climatique. Est-ce à dire que les questions de la pollution de l'air n'ont pas leur place dans les discussions de la conférence mondiale sur le climat (COP21) ? Pas du tout, car les deux phénomènes sont étroitement liés.

Les polluants de l'air et du climat ont bien évidemment des origines communes : industries, transports, chauffage, agriculture, ... Mais les problématiques liées aux polluants de l'air (particules fines, dioxydes d'azote, ...) et du climat (CO₂, méthane, ...) diffèrent : l'une a des effets locaux, sur la santé et l'environnement, ce qui nécessite des actions de proximité, à court et moyen terme. L'autre a des effets sur la planète et le climat, à plus long terme, que la 21^{ème} conférence des parties sur le climat a pour objectif de limiter.

Voitures « propres »... mais à particules fines

Les actions de réduction des émissions de polluants de l'air s'inscrivent dans la lutte contre le réchauffement climatique. En revanche, certains leviers d'action mis en avant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre peuvent dégrader la qualité de l'air intérieur et extérieur s'ils ne font pas l'objet de dispositions particulières.

Par exemple, si l'isolation des bâtiments permet de limiter les consommations énergétiques, une attention doit être portée à la qualité de l'air intérieur, fortement dépendante des systèmes de ventilation.

De même, la combustion de bois, préconisée dans la lutte contre le changement climatique en tant qu'énergie renouvelable, entraîne, lorsqu'elle est réalisée dans des appareils non performants, des rejets de polluants de l'air dangereux pour la santé : particules, HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique), NO₂ (dioxyde d'azote), ... Le développement de cette énergie renouvelable doit donc être accompagné d'un renouvellement accéléré du parc vers des appareils très performants.

Lire aussi : [La pollution à Paris aussi nocive que le tabagisme passif](#)

(/planete/article/2014/11/24/a-paris-la-pollution-est-aussi-nocive-que-le-tabagisme-passif_4528203_3244.html)

Autre exemple : si la densification urbaine est un moyen de réduire les émissions de CO₂ en limitant les besoins en transports et en **consommation** d'énergie dans les bâtiments, les **villes** compactes peuvent **devenir** des zones soumises à des niveaux importants de pollution. Cette densification doit s'accompagner d'une vigilance quant à l'exposition des populations, en particulier des plus fragiles. Cela passe par des prescriptions à **prévoir** dans les outils de planification comme, en **France**, les plans locaux d'urbanisme (PLU), les schémas de cohérence territoriale (SCoT), ou encore les règlements de zones d'aménagement concerté (ZAC).

Enfin, dans le domaine des transports routiers, méfions-nous des publicités qui vantent les **voitures** « propres » peu émettrices de CO₂, en omettant de **mentionner** les NO₂ et les poussières fines qui sortent des pots d'échappement !

Reconquête de la qualité de l'air

Diésélisation ou développement du chauffage au bois individuel en France, certaines actions menées pour réduire le changement climatique peuvent ainsi dégrader la qualité de l'air que l'on respire. **Or**, des stratégies de luttes communes, comme une réduction de la consommation énergétique, plutôt que la substitution d'une énergie par une autre, permettent de **progresser** sur les deux plans.

De même, la forte diminution des polluants à courte durée de vie comme le carbone suie ou l'ozone, qui ont un effet sur la santé et sur le climat, éviterait ainsi chaque année dans **le monde** 2,4 millions de décès prématurés liés à la pollution de l'air extérieur d'ici 2030 tout en ralentissant le réchauffement climatique de manière significative.

A travers **le monde**, les populations sont de plus en plus sensibles à la mauvaise qualité de l'air qu'elles respirent. Elles sont de fait sensibilisées et très mobilisées pour **agir** en faveur de la reconquête de la qualité de l'air. Raison de plus pour les **informer** du double bénéfice sur le climat.

Au regard des synergies et des effets contre-productifs possibles, rappelons que seule une approche intégrée air-climat-énergie permet d'assurer la cohérence des actions menées pour **traiter** les problèmes de pollution atmosphérique et climatique. Alors que se tenait le vendredi 4 décembre le Sommet des élus locaux pour le climat, ATMO France appelle ainsi à des politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de **déplacements** qui tiennent compte de façon conjointe des enjeux liés à l'air et au climat.



Bernard Garnier, président d'ATMO France, le réseau des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)

Lire aussi : [COP21 : 700 maires du monde réunis à Paris pour exercer « une pression positive »](#)

(/planete/article/2015/12/04/cop21-un-millier-de-maires-et-d-elus-locaux-venus-du-monde-entier-et-reunis-a-paris_4824018_3244.html)

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air



ANNEXES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018
présenté à l'Assemblée générale du 21 mai 2019